Soixante-dix-neuvième année. — N° 71. Le Numéro : 4 francs. Dimanche 23 Mars 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS — COMPTE CHÈQUE POSTAL 100.97, Paris. —	LOIS ET DÉCRETS UN AN	LOIS ET DÉCRETS SIX MOIS	LOIS ET DÉCRETS TROIS MOIS	DÉBATS PARLEMENTAIRES UN AN	ÉDITION COMPLÈTE UN AN	ÉDITION COMPLÈTE SIX MOIS	ÉDITION COMPLÈTE TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1 220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres a ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS : — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES : — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes*, — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant admission en qualité d'auditeurs au centre de hautes études administratives (rectificatif) (p. 2734).

Ministère de la justice.

Liste des candidats admis à subir les épreuves de la session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature (p. 2734).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés prononçant des peines disciplinaires contre des membres de l'ordre national de la Légion d'honneur et des décorés de la médaille militaire (p. 2734).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 21 mars 1947 portant mise en disponibilité et élévation de classe de préfets (p. 2735).

Décret du 22 mars 1947 relatif au conseil supérieur de la protection civile (p. 2735).

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers (p. 2735).

Ministère de la marine.

Décret du 6 mars 1947 portant promotions dans le corps du commissariat de la marine (p. 2736).

(1 f.)

Décret du 21 mars 1947 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur (p. 2736).

Ministère des finances.

Arrêté portant nomination d'un receveur particulier des finances (p. 2735).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 22 mars 1947 relatif à la fixation du prix du blé (p. 2736).

Ministère de la production industrielle.

Décret n° 47-519 du 21 mars 1947 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 150 kV Breil-Lingostière-Escaillon-Aquo-de-Botte (p. 2736).

Décret n° 47-442 portant transfert d'autorisation spéciale d'importation de pétrole brut, dérivés et résidus (rectificatif) (p. 2737).

Arrêté du 13 mars 1947 fixant le taux du jeton de présence alloué aux trois commissaires experts du Gouvernement pour les contestations en douane (p. 2737).

Arrêtés portant nomination et détachement (administration centrale) (p. 2737).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant reclassement et rétablissement de situation administrative (administration centrale) (p. 2737).

Médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports (p. 2737).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté du 13 mars 1947 concernant les délégations accordées au directeur du service des phares et balises (p. 2744).

Arrêté du 14 mars 1947 fixant le montant de l'indemnité exigible des voyageurs en situation irrégulière sur les chemins de fer (p. 2744).

Arrêté du 14 mars 1947 portant relèvement des péages perçus au port de Cherbourg au profit de la chambre de commerce (p. 2744).

Arrêté du 17 mars 1947 portant nomination de membres du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux (p. 2746).

Arrêté du 17 mars 1947 relatif aux conditions d'aptitude aux emplois d'auxiliaires recrutés sur contrat (p. 2746).

Arrêté portant relèvement des péages perçus au port de Roscoff (rectificatif) (p. 2746).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 47-445 approuvant un arrêté du haut commissaire instituant en Afrique occidentale française une taxe sur la plus-value des terrains bâtis ou non bâtis (rectificatif) (p. 2744).

Arrêtés portant titularisations, mise en congé et rapportant une nomination :

Administration générale des colonies (p. 2744).

Stagiaires de l'administration coloniale (p. 2744).

Géologues des colonies (p. 2744).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 6 mars 1947 complétant l'arrêté du 15 mars 1944 fixant la composition de la commission chargée de l'établissement d'une liste de médicaments spécialisés (p. 2746).

Arrêté du 11 mars 1947 nommant les membres de la commission supérieure des allocations familiales (p. 2746).

Arrêté du 17 mars 1947 portant statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale (p. 2747).

Arrêtés des 18 et 21 mars 1947 portant approbation de statuts de sociétés mutualistes (p. 2747).

Arrêté fixant les attributions et titres du personnel médical de l'inspection médicale générale du travail et de la main-d'œuvre (rectificatif) (p. 2747).

Arrêtés portant promotion, nominations et titularisations:

Administration centrale (p. 2748).

Contrôle général de la sécurité sociale (p. 2748).

Directions régionales de la sécurité sociale (p. 2749).

Inspection du travail (p. 2748).

Décision du 17 mars 1946 complétant et modifiant les dispositions de la décision du 8 janvier 1946 relative aux salaires des employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise dans les industries de la métallurgie et du travail des métaux (région de Bordeaux) (p. 2748).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 19 mars 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2748).

Arrêté du 18 mars 1947 autorisant la ville de Caen à renoncer à l'organisation spéciale en matière d'assistance médicale gratuite (p. 2749).

Arrêtés modifiant et complétant des arrêtés du 10 juillet 1946 autorisant certains corps pour la désinsectisation ou la dératisation des locaux d'habitation (rectificatif) (p. 2749).

Arrêtés portant nominations, incorporation dans les cadres, affectation et rapportant une nomination:

Inspection de la santé (p. 2749).

Directions départementales de la population (p. 2749).

Directions départementales de la santé (p. 2749).

Sanatoriums (p. 2749).

Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'hôpitaux et hospices publics (p. 2749).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant cessation de fonctions d'un régisseur d'avances (p. 2744).

Suspension de fonctions (p. 2749).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 2749).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 2750).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement d'agent des cadres principaux extérieurs de la direction des finances du Maroc (p. 2750).

MINISTÈRE DES FINANCES

Sociétés étrangères: Avis de désabonnement au timbre (p. 2750).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin des dispensaires antituberculeux de la Haute-Marne (p. 2750).

Avis de concours pour l'emploi de chef de laboratoire à la clinique nationale ophtalmologique de l'hospice national des Quinze-Vingts (p. 2750).

Annonces (p. 2751).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SEPAREMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 29

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 22 mars 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1019).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Centre de hautes études administratives.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mars 1947: page 2688, 2e colonne, 70e ligne, au lieu de: « M. André Angladeite, ingénieur principal au ministère de l'agriculture », lire: « M. André Angladette, ingénieur principal au ministère de la France d'outre-mer »; 3e colonne, 1re ligne, au lieu de: « M. André Fautsch, administrateur civil au ministère des postes, télégraphes et téléphones », lire: « M. André Faulsch, administrateur au ministère des postes, télégraphes et téléphones »; 5e ligne, au lieu de: « M. Guillaume Finnis, administrateur civil au ministère du travail et de la sécurité sociale », lire: « M. Guillaume Finnis, administrateur civil au ministère de la production industrielle »; 11e ligne, au lieu de: « M. Pierre Jeantoux, administrateur civil au ministère des postes, télégraphes et téléphones », lire: « M. Pierre Jeantoux, administrateur au ministère des postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liste des candidats admis à subir les épreuves de la session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu l'arrêté du 17 janvier 1947 portant ouverture de la session normale de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature, fixée au jeudi 24 avril 1947,

Arrête:

Article unique. — Sont admis à subir les épreuves de la session de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature, fixée au jeudi 24 avril 1947:

MM.	Mme Audit.
Abel.	Barbieri.
Abric.	Bastide.
Arnaud.	Berland.
Aubry.	Bergeron.
Berthomme.	Lacroix.
Berton.	Lajou.
Beteille.	Lassègue.
Bigeon.	Lavaurs.
Bonnet.	Legeay.
Bourdoulous.	Le Pape.
Boyer.	Liginières.
Cabannes.	De Malafosse.
Cannat.	Malige.
Capsie.	Mlle Marchand.
Cassanhol.	Marquant.
Chapuis.	Marsigny.
Couzin.	Marty.
Dabeaux.	Martzloff.
Daigniez.	Monbolsset.
Darasse.	Mouchnino.
David.	Nickler.
Debote.	Nicod.
Delorme.	Ogier
Dessens.	Palavesin.
Donnadieu.	Parier.
Enlart de Guemy.	Paoli.
Mme Epstein.	Pech.
Estienne.	Perrot.
Fabre.	Poirier.
Fraissinet.	Portali.
Frayssinhes.	Richard.
Fyot.	Ricu.
Garnier (Henri).	Roume.
Garnier (Michel).	Rousseau.
Gien.	Sarlieu.
Girault.	Seveno.
Gour.	Simonin.
Gratadour.	Staelhin.
Greusard.	Thevenin.
Guyot.	Tonal.
Heck.	Vallet
Hervé.	Mme Vannier.
Mme Hubrecht.	Veniard.
Jobert.	Verdier.
Jossand.	Vialate.
Jurey.	Weller.

Fait à Paris, le 22 mars 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS SCHNEDECKER.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Peines disciplinaires.

Par arrêtés du grand chancelier en date du 18 mars 1947, ont été:

1° Rayés des matricules de la Légion d'honneur:

MM.

Aussenac (Louis-Jean-Marie-Ernest), chevalier de la Légion d'honneur du 9 juillet 1930, rayé à compter du 10 octobre 1946.

Becart (Paul-Auguste-Marcel), chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1927, rayé à compter du 23 juillet 1945.

Cheylus (Henri-Charles-Louis), chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1938, rayé à compter du 16 juillet 1945.

Claude (Georges-Théophile-Marie), chevalier de la Légion d'honneur du 13 mars 1933, rayé à compter du 18 mars 1946.

Haupt (Auguste-Xavier-Bernard), chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1922, rayé à compter du 22 février 1945.

Dubel (Guy-Isidore-Armand-René), chevalier de la Légion d'honneur du 5 novembre 1931, rayé à compter du 11 octobre 1945.

Lecussan (Joseph-Gilles), chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1928, rayé à compter du 25 septembre 1946.

Munier (Emile-Augustin), chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920, rayé à compter du 22 mai 1945.

Seynave (Georges-Robert), chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933, rayé à compter du 3 juillet 1946.

Walter (Paul-Gustave), chevalier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1923, rayé à compter du 3 juillet 1946.

2° Rayés des contrôles de la médaille militaire :

MM.

Allier (Elie-Louis), médaillé militaire du 21 août 1920, rayé à compter du 10 juillet 1946.

Burette (Jules-André), médaillé militaire du 13 juin 1932, rayé à compter du 8 décembre 1945.

Jouanno (Jean-Rodolphe), médaillé militaire du 20 décembre 1935, rayé à compter du 12 avril 1946.

Legrand (André-Maurice-Pierre), médaillé militaire du 31 décembre 1936, rayé à compter du 26 septembre 1946.

Stroh (Victor-Xavier-Clément), médaillé militaire du 19 décembre 1934, rayé à compter du 26 mars 1946.

Tornare (Louis-Lucien), médaillé militaire du 6 novembre 1925, rayé à compter du 20 décembre 1946.

Touvier (Joanny-Jean), médaillé militaire du 30 mars 1935, rayé à compter du 2 juillet 1946.

Travers (Raymond-Jules-Alexandre), médaillé militaire du 29 décembre 1932, rayé à compter du 30 septembre 1946.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 21 mars 1947 plaçant un préfet en position de disponibilité avec demi-traitement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale,

Décrète :

Art. 1er. — M. Agard (Jean), préfet de 1re classe, précédemment placé en position de service détaché, est placé en position de disponibilité avec demi-traitement à compter du 1er mars 1947.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 21 mars 1947 portant élévation de classe d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Tuaillon (Louis), préfet de 2e classe, délégué dans les fonctions de préfet de la Moselle, est élevé à la 1re classe de son grade et maintenu délégué dans ses fonctions actuelles.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 21 mars 1947 portant élévation de classe d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Perillier (Marcellin), préfet d'Alger (2e classe), est élevé à la 1re classe de son grade et maintenu dans ses fonctions actuelles.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 22 mars 1947 relatif au conseil supérieur de la protection civile.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1er. — Il est institué au ministère de l'intérieur un conseil supérieur de la protection civile appelé à étudier les questions qui lui sont soumises par le ministre, concernant la protection des populations civiles et des biens contre les dangers de guerre et les sinistres du temps de paix.

Cet organisme peut en outre émettre des vœux relatifs aux mêmes matières.

Art. 2. — Le conseil supérieur de la protection civile est présidé par le ministre de l'intérieur ou son délégué.

Il comprend deux sections :

Une section « Protection contre l'incendie et autres sinistres du temps de paix »;

Une section « Protection des populations civiles contre les dangers de guerre ».

Chacune de ces sections peut valablement délibérer au nom du conseil supérieur sur toutes les questions de son ressort.

Art. 3. — La composition et le fonctionnement du conseil supérieur, des sections et du secrétariat sont fixés par arrêté du ministre de l'intérieur.

Art. 4. — Le décret du 14 mars 1907 portant institution d'un conseil supérieur de sapeurs-pompiers et l'article 1er du décret du 16 février 1929 créant la commission de répartition des subventions sont abrogés.

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 12 décembre 1934, modifiée par la loi du 23 décembre 1937;

Sur la proposition du président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers français,

Arrête :

Art. 1er. — A titre exceptionnel, la médaille d'honneur d'argent avec rosette est décernée aux officiers de corps de sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

M. Beyne (Emile-François), capitaine, commandant le corps de Gisors (Eure).

M. Bouchot (Louis), capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Montreuil (Seine).

M. Degardin (Gaston), capitaine, chef de centre secondaire départemental à Bapaume (Pas-de-Calais).

M. Dupuich (Henri-Louis-Joseph), capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Lévin (Pas-de-Calais).

M. Genin (Edouard-Joannès), capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Rives (Isère).

M. Gollard (Jules), capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Saint-Dizier (Haute-Marne).

M. Muzet (Rémy-Victor), capitaine, chef du corps des sapeurs-pompiers de Troyes (Aube).

M. Pillot (Jean), lieutenant au corps de sapeurs-pompiers de Givors (Rhône).

M. Plantier (Léon-Jules), capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Grenoble (Isère).

M. Renault (Auguste-Léon), lieutenant, commandant le corps de sapeurs-pompiers d'Antony (Seine).

Art. 2. — Le directeur du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1947.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

Le directeur du personnel, du matériel, et de la comptabilité,

ROGER RICARD.

MINISTÈRE DES FINANCES

Receveurs particuliers des finances.

Par arrêté du 17 mars 1947 du ministre des finances, M. Blanc (Paul-Gervais), receveur particulier des finances, affecté à la trésorerie générale des Ardennes, a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Cholet (3e catégorie), en remplacement de M. Péricat, non installé et appelé à un autre poste.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Décret du 6 mars 1947 portant promotion dans le corps du commissariat de la marine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus dans les cadres actifs du corps du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire en chef de 1re classe.

(Pour compter du 1er janvier 1947.)

M. le commissaire en chef de 2e classe Buffetault (F.-E.-M.), port d'immatriculation Cherbourg; cet officier supérieur est maintenu, après promotion, dans la position de mission hors cadres.

M. le commissaire en chef de 2e classe Roulleau (F.-J.), port d'immatriculation Brest.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1947.)

M. le commissaire principal Le Saint (J.-F.-M.), port d'immatriculation Brest.

M. le commissaire principal de Crousnilhon (F.-F.), port d'immatriculation Toulon.

(Pour compter du 21 mars 1947.)

M. le commissaire principal Bazin (J.-J.), port d'immatriculation Lorient. Cet officier supérieur est maintenu, après promotion, dans la position de mission hors cadres.

M. le commissaire principal Epalle (J.-M.), port d'immatriculation Toulon.

Au grade de commissaire principal.

(Pour compter du 1er janvier 1947.)

(Tour ancienneté). M. le commissaire de 1re classe Appert (P.-J.), port d'immatriculation Toulon (inscrit au tableau d'avancement).

(Tour choix). M. le commissaire de 1re classe Ferrier (J.-J.-C.), port d'immatriculation Bizerte.

(Pour compter du 21 mars 1947.)

(Tour ancienneté). M. le commissaire de 1re classe Omer (A.-J.-G.), port d'immatriculation Rochefort.

(Pour compter du 1er avril 1947.)

(Tour choix). M. le commissaire de 1re classe Dessens (P.-A.), port d'immatriculation Rochefort.

Art. 2. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la marine,

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 21 mars 1947 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 21 mars 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 mars 1947, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur le vice-amiral d'escadre dont le nom suit:

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

(Pour compter du 11 novembre 1946.)

A la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

M. le vice-amiral d'escadre de Penfentenyo de Kervereguin (H.-A.-M.); 49 ans 2 mois de services actifs, dont 27 ans 4 mois à la mer. Cité. Commandeur du 20 décembre 1932.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret du 22 mars 1947 relatif à la fixation du prix du blé.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et du ministre de l'économie nationale,

Vu le texte annexé au décret de codification du 23 novembre 1937 relatif à l'office national interprofessionnel du blé, modifié par les textes subséquents;

Vu l'ordonnance du 21 décembre 1944 relative à l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix, et plus spécialement son article 60,

Décrète:

Art. 1er. — Pour les campagnes 1947-1948 à 1949-1950 incluse, le prix du blé sera fixé ainsi qu'il est indiqué aux articles 2 et 3 ci-dessous.

Art. 2. — Un arrêté du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et du ministre de l'économie nationale, pris sur proposition du conseil de l'office national interprofessionnel des céréales, et après avis du comité central des prix, fixera les éléments constitutifs du calcul des frais de production d'un hectare de blé et les rendements forfaitaires correspondants pour chacune des campagnes visées à l'article 1er.

L'importance relative de ces divers éléments constitutifs pourra, s'il y a lieu, être revisée tous les ans, dans les mêmes conditions, avant le 1er mai.

Chaque année, avant le 1er septembre, un arrêté du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et du ministre de l'économie nationale déterminera, sur proposition du conseil de l'office national interprofessionnel des céréales et après avis du comité central des prix, la valeur des divers éléments constitutifs, tels qu'ils auront été arrêtés au 1er mai. Cet arrêté déterminera ainsi pour chaque campagne céréalière le prix du blé en fonction des frais de production à l'hectare et du rendement forfaitaire.

Art. 3. — Le prix du seigle, du riz métropolitain et des céréales secondaires sera établi en appliquant au prix du blé, calculé suivant les dispositions de l'article 2 ci-dessus, un coefficient qui sera fixé chaque année, par arrêté des ministres de l'agriculture, des finances et de l'économie nationale, sur proposition du conseil de l'office après avis du comité central des prix.

Art. 4. — Un arrêté interministériel fixera les conditions d'application du présent décret à l'Algérie.

Art. 5. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et le ministre de l'économie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

TANGUY PRIGENT.

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,

A. PHILIP.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décret n° 47-519 du 21 mars 1947 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 150 kV Breil—Lingostière—Escaillon—Aquo-de Botte.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la production industrielle,

Vu la loi du 15 juin 1906;

Vu le décret du 17 juin 1938 relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France, et notamment ses articles 18 et 19,

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 150 kV Breil—Lingostière—Escaillon—Aquo-de-Botte.

Art. 2. — Les dispositions des articles 18 et 19 du décret du 17 juin 1938 sont applicables auxdits travaux.

Art. 3. — Le ministre de la production industrielle est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la production industrielle,

ROBERT LACOSTE.

Décret n° 47-442 portant transfert d'autorisation spéciale d'importation de pétrole brut, dérivés et résidus.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mars 1947: page 2378, 1re colonne, article 2, 3e alinéa, 25e et 26e ligne, au lieu de: « Brut, de ses dérivés et résidus, par première distillation et craquage dans l'usine... », lire: « brut, de ses dérivés et résidus par raffinage intégral dans l'usine... ».

Taux du jeton de présence alloué aux trois commissaires experts du Gouvernement pour les contestations en douane.

Le ministre des finances et le ministre de la production industrielle,

Vu les lois des 5 août 1810 et 27 juillet 1927 portant création du comité d'expertises légales,

Arrêtent:

Art. 1er. — La valeur du jeton de présence attribué pour chaque séance d'expertise aux commissaires experts du Gouvernement pour les contestations douanières est portée à 300 francs à partir du 1er janvier 1947.

Art. 2. — Lorsque, par suite de l'absence du commissaire expert titulaire, le commissaire expert suppléant est appelé à compléter le comité, ce suppléant reçoit le jeton de présence de 300 F auquel aurait eu droit le titulaire qu'il remplace.

Fait à Paris, le 13 mars 1947.

Le ministre de la production industrielle,
Pour le ministre et par délégation:
SACHA GUERONIK.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 1er mars 1947, M. Salandre (Marcel), aide-photographe principal de 1re classe à l'administration centrale, est nommé photographe principal de 2e classe à l'administration centrale, à compter du 30 décembre 1946.

Par arrêté en date du 13 mars 1947, Mmes Bossuet (Thérèse), Barraud (Eugénie), Mlle Valot (Yvonne), agents de bureau du cadre complémentaire de l'administration centrale, sont détachées pour une période de cinq ans dans le cadre des employés de bureau contractuels, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 28 août 1945 et de la circulaire des finances n° 110 B/4 du 1er octobre 1945. Ces détachements prennent effet à compter du 1er août 1945 pour Mme Bossuet et Mlle Valot et à compter du 1er janvier 1946 pour Mme Barraud.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Administration centrale.

Le président du conseil des ministres et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 7 de la loi de recrutement du 1er avril 1923;

Vu la loi du 31 mars 1934 complétant l'article 7 de la loi du 1er avril 1923;

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au temps passé obligatoirement sous les drapeaux;

Vu l'article 2 du décret du 1er septembre 1939;

Vu la circulaire n° 122 B/4 du ministre des finances en date du 12 novembre 1946;

Vu l'arrêté du 8 octobre 1946 intégrant des rédacteurs auxiliaires dans le corps des secrétaires d'administration;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Adam, secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale, compte tenu d'une ancienneté de services militaires de 3 ans 8 mois 28 jours, est reclassé, à dater du 1er janvier 1946, au 2e échelon de son emploi, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 8 mois 28 jours.

A compter du 1er avril 1946 M. Adam est promu au 3e échelon de sa classe.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 mars 1947.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 8 octobre 1946 portant intégration du personnel de l'administration centrale, du directeur de l'éducation nationale, dans les corps des administrateurs civils et cadres provisoires, d'assistants administrateurs et d'agents supérieurs;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1946 portant reclassement de l'intéressée;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Mlle Gui (Tylda), agent supérieur de 3e classe (3e échelon), compte tenu du rétablissement de sa situation administrative, est rangée dans le 5e échelon de son grade, avec un reliquat d'ancienneté d'un mois.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont les dispositions auront effet à compter du 1er janvier 1946.

Fait à Paris, le 21 mars 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports.

Par arrêté du 22 janvier 1947 la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports a été décernée à:

Médaille d'or.

MM. Abadie (Jean), directeur d'école à Cavignac (Gironde).
Abbiate (Marcel), moniteur d'E. P. à Nice.
Andrivet (Jean), instituteur à l'école de garçons de Monimélian (Savoie).
Mlle Authomars, inspectrice à la direction départementale de la Seine.
MM. Augeard (Gaston), professeur d'E. P., lycée Buffon, à Paris.
Auriac (Alexandre), professeur d'E. P., école maternelle, Côte-Pavée (Haute-Garonne).
Badie (Maurice), inspecteur adjoint de l'E. P. S., direction départementale de la Haute-Savoie.
Bazennerye (René), chef de bureau, direction générale de l'E. P. S.
Belpaire (Emile), moniteur d'E. P., délégué collège de Flers (Orne).
Bertrand (Tony), inspecteur de l'E. P. S. à la direction régionale de Lyon.
Mmes Bigot (Marie-Thérèse), professeur d'E. P. à Nice.
Bigot, née Germain (Odette), professeur d'E. P. à Rennes.
M. Billières (André), inspecteur, directeur départemental de la Haute-Garonne.
Mlle Bonnet (Léone), professeur d'E. P. à Narbonne.
MM. Bonnec (Henri), directeur de l'école normale d'instituteurs à la Rochelle.
Boulanger (Marcel), inspecteur de l'E. P. à Amiens.
Bourdin (Roger), directeur départemental de l'Eure-et-Loir.
Bourdon (Louis), directeur d'école à la Châtre.
Boussuge (Pierre), instituteur à l'école de garçons de Levallois-Perret.
Briclot (Roger), professeur d'E. P. à Montreuil-sous-Bois.
Bruhat (Etienne), professeur d'E. P. au lycée de Pontivy (Morbihan).
Bruselle (Emile), moniteur chef d'E. P. S. à l'institut national des sports.
Cathiard (Germain), professeur, école nationale de ski et d'alpinisme.
Chanteur (Jean), moniteur chef d'E. P. à Dijon.
Chartier (Marcel), inspecteur de l'E. P. S. à Paris.
Chevalier (Fernand), architecte en chef de l'équipement sportif à Paris.
Claverie (Louis), moniteur chef de l'E. P. S. à l'institut national des sports.
Collin (Raymond), inspecteur de l'enseignement primaire à Paris.
Constant (Louis), professeur d'E. P. à Châlons-sur-Marne.
Corbelette (Hubert), professeur d'E. P., assistant départemental de la formation prémilitaire à Toulon.
Coudon (Louis), professeur d'E. P. à Lille.
Couttaz (Edgar), professeur à l'école nationale de ski et d'alpinisme.
Deflorenne (Charles), professeur d'E. P. au lycée Charlemagne.
Dehant (Jean), moniteur chef d'E. P. à Pompey.
Demange (Ernest), professeur d'E. P. au collège technique de garçons de Nantes.
Dervaux (Louis), professeur d'E. P. à Mirecourt (Vosges).
Doyen (Georges), professeur d'E. P. à Paris.
Drugeon (Paul), professeur d'E. P. honoraire à Paris.
Dupoiron (Alphonse), inspecteur de la jeunesse et des sports à l'I. N. S.
Dupont (Clément), moniteur d'E. P. à l'I. N. S.
Erny (Louis), professeur à l'école nationale de ski et d'alpinisme.
Fargère (Pierre), moniteur d'E. P. à Valence.
Mme Fournout (Jeanne), inspectrice de la jeunesse et des sports à Paris.
Mlle Franck (Hélène), inspectrice de la jeunesse et des sports, direction régionale de Strasbourg.
MM. Groscolas (Edmond), professeur d'E. P. au collège moderne de Grenoble.
Guyard (Eugène), moniteur chef d'E. P. au Mans.
Henriot (Jean), moniteur chef d'E. P. à Nancy.
Hivert (Yvon), professeur d'E. P. au lycée de garçons de Quimper.
Horiot (Fernand), inspecteur de l'E. P. S., direction départementale de l'Aube.
Hourcade (Robert), professeur d'E. P. au collège technique Estienne à Nogent-sur-Marne.
Hue (Edouard), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la Charente.
Huet (Félix), moniteur chef d'E. P. S. à l'institut national des sports.
Jannotin (Edmond), professeur d'E. P. à Paris.
Kahn (Paul), directeur départemental de la jeunesse et des sports de la Seine-Inférieure.
Langlade (Jean), professeur d'E. P., lycée Ampère, à Lyon.
Le Ball (Jean), inspecteur principal de la jeunesse et des sports, à Paris.
Le Gars (Henry), inspecteur de la jeunesse et des sports à Dijon.

MM. Legendre (André), moniteur d'E. P. au collège moderne, à Amiens.
Lostic de Kerhor (Yves), chef de bureau de la direction générale de l'E.P.S.
Mairey (Georges), directeur régional de Rennes.
Mannevy (Paul), professeur d'E.P.S. au lycée du Parc, à Lyon.
Marly (André), moniteur chef d'E.P. à la direction départementale à Pau.
Mas (Georges), instituteur chef du centre de formation prémilitaire de Revin (Ardennes).
Mazaleyrat (Walmir), professeur d'E.P. au collège de Ruelle (Charente).
Mazan (Louis), inspecteur départemental d'E.P. des Bouches-du-Rhône.
Mejean (Paul), inspecteur d'académie à Pau.
Melet (Paul), professeur d'E. P. à Asnières.
Michel (Pierre), professeur d'E. P. au collège Fabre à Carpentras.
Minaut (Raoul), professeur d'E. P. au collège de garçons de Bergerac.
Mollière (Fernand), instituteur au Havre.
Monchany (Pierre), directeur départemental de la jeunesse et des sports à Agen.
Monier (Marcel), moniteur d'E.P.S. à Montélimar (Drôme).
Monnier (Alfred), professeur d'E. P. à Bois-Colombes.
Mouhot (Henri), professeur d'E. P. à Besançon.
Moulin (Ursin), proviseur du lycée de garçons de Saint-Etienne.
Muhl (Roger), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction régionale de Grenoble.
Muzard (Charles), inspecteur de la jeunesse et des sports à Dijon.
Nichil (Jean), médecin régional de la jeunesse et des sports à Toulouse.
Nichler (Auguste), directeur d'école publique à Asnières.
Oriol (André), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la Seine.
Pacotte (Eugène), directeur d'école à Marcilly-sur-Tille (Côte-d'Or).
Padovani (Comes), professeur d'E P., école de garçons à Paris.
Paganel (André), directeur départemental de Poitiers.
Mme Paganel (Renée), professeur d'E. P. à Poitiers.
MM. Pandelle (Paul), sous-chef de bureau à la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Parizet (Paul), professeur au collège national de ski et d'alpinisme.
Pernot (Jean), professeur d'E. P. au collège de Saint-Dié.
Petit (Louis), censeur à l'institut national des sports.
Philippon (Louis), moniteur d'E. P., centre de formation professionnelle à Vincennes.
Pierre (Fernand), professeur au lycée Saint-Louis, à Paris.
Mme Plasson (Georgette), professeur déléguée d'E. P. au collège moderne et technique de jeunes filles d'Orléans.
MM. Poirson (Albert), moniteur chef d'E. P. S. à l'institut national des sports.
Ponce (Jules), inspecteur de la jeunesse et des sports à Strasbourg.
Potin (Lucien), instituteur en retraite à Rouen.
Rambaud (André), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction régionale de Grenoble.
Rat (Aimé), moniteur chef à l'institut national des sports.
Ricard (Armand), directeur honoraire d'école publique à Paris.
Rionda (René), professeur à l'école nationale de ski et d'alpinisme.
Rohner (Georges), directeur d'école publique à Paris.
Roy (Louis), assistant départemental de la formation prémilitaire de Belfort.
Sarthe (Maurice), professeur d'E. P. au lycée de garçons de Nancy.
Savignac (Raymond), moniteur chef d'E. P. à l'institut national des sports.
Senecot (Gaston), moniteur chef d'E. P. S. (collège Chaptal).
MM. Simond (Alexis), professeur à l'école nationale de ski et d'alpinisme.
Sorba (Roger), chef de bureau, ministère de l'éducation nationale.
Tamin (Robert), moniteur d'E. P., délégué au collège et à l'école normale de Moulins.
Teissie (Justin), directeur du centre régional d'E. P. à Vouneuil-sous-Biard (Vienne).
Terray (Lionel), professeur à l'école nationale de ski et d'alpinisme.
Therenty (Arthur), inspecteur de l'enseignement primaire à Paris.
Tizien (Jean), moniteur chef de l'E. P. à Rennes.
Tourdes (Marcel), professeur d'E. P. au collège de Coulommiers.
Trompeau (Paul), directeur d'école publique à Paris.
Vals (Francis), directeur départemental de la jeunesse et des sports de l'Aude.
Cancraenenbroeck (Hubert), professeur d'E. P. à la Madeleine-lès-Lille.
Verreaux (Georges), inspecteur de la jeunesse et des sports à l'I. N. S.
Vogeleisen (Louis), professeur d'E. P., assistant départemental à Colmar.
Waldner (Pierre), professeur d'E. P. à Troyes.
Weingand (André), moniteur chef d'E. P. à l'I. N. S.

Médaille d'argent.

MM. Aillet (Jean), instituteur à Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).
Anger (Alphonse), moniteur d'E. P. à l'I. N. S.
Annebicque (Claude), moniteur d'E. P. à l'I. N. S.
Aubert (André), sous-chef de bureau à la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Aubert (Gaston), professeur d'E. P. S. à Hyères.
Basiens (Louis), directeur départemental de l'E. P. S. des Landes.
Bastide (Léonce), directeur d'école publique à Saint-Denis.
Beloni (André), inspecteur de l'E. P. S. à la Garenne-Colombes.
Bernard (Maurice), directeur d'école détaché à la fédération des œuvres postscolaires.
Berson (René), professeur d'E. P. à Saint-Denis (Seine).
Bertrand (Henri), professeur d'E. P. à Paris.
Besson (Hector), directeur régional de Poitiers.
Beyssac (François), assistant départemental à Nantes.
Beziat (Henri), moniteur d'E. P. au collège classique de Libourne.
Bireau (Ernest), principal du collège d'Etampes.
Biscay (Jean), directeur départemental de la jeunesse et des sports de l'Hérault.
Mlle Blachère (Jeanne), professeur d'E. P. de l'U. F. O. L. E. P. de la Drôme.
MM. Bockel (Paul), moniteur chef à l'institut national des sports.
Bolleau (Marcel), professeur d'E. P. au collège de Lure.
Boisgontier (Maurice), professeur d'E. P. à Bordeaux.
Mme Boissy (Marguerite), directrice d'école honoraire à Compiègne.
M. Bonamy (Raoul), moniteur d'E. P. à Bordeaux.
Mme Bouchet, née Roy (Geneviève), directrice d'école de filles à Saint-Denis (Seine).
M. Bouchet (Raoul), instituteur public à Auffreville-Brasseuil (Seine-et-Oise).
Mlle Bouchinet (Madeleine), institutrice directrice à Clamart.
M. Bouisset (Marcel), inspecteur d'académie de la Seine-Inférieure.
Mme Bourdis (Adrienne), institutrice, école de garçons à Paris.
M. Bourgeois (Emile), directeur de cours complémentaire à la Rochette (Savoie)
Mlle Brenet (Marie-Louise), monitrice d'E. P. à l'institut national des sports.
MM. Breistroffer (René), moniteur d'E. P à Grenoble.
Bronique (Georges), directeur départemental des Vosges.
Buis, directeur d'école publique à Epinay (Seine).
Caire (Louis), directeur d'école publique à Moutiers (Savoie).
Casimir (Jean), inspecteur primaire à Draguignan.
Castel (André), instituteur public à Esquennoy.
Castellano (Henry), moniteur d'E. P. à Tunis.
Mlles Cazaux (Marguerite), inspectrice de la jeunesse et des sports, direction régionale de Toulouse.
Carle (Yvonne), professeur d'E. P., lycée de jeunes filles d'Aix-en-Provence.
MM. Chabalier (Albert), moniteur d'E. P. à Barcelone.
Chaboud (Lin), professeur d'E. P., lycée de Tours.
Champion (Robert), moniteur d'E. P., centre de formation professionnelle à Paris.
Chanfray, directeur d'école de garçons à Pierrefitte.
Chaput (Richard), moniteur national à l'institut national des sports.
Chatagno (Moïse), moniteur d'E. P. à Tunis.
Chevalier (Eugène), instituteur public à Lebucquière (Pas-de-Calais).
Mme Chupin (Germaine), professeur d'E. P. dans les écoles de la ville de Paris.
MM. Cibelly (Laurent), agent auxiliaire, direction départementale de la jeunesse et des sports des Alpes-Maritimes.
Ciccoli (Norbert), professeur d'E. P. à Vienne.
Clausse (Paul), moniteur d'E. P. à Vrigneaux-Bois (Ardennes).
Clément (Charles), moniteur d'E. P. à Soissons (Aisne).
Clerc (Pierre), moniteur chef à l'institut national des sports.
Coisy (Camille), directeur régional de la jeunesse et des sports de Besançon.
Mlle Coldefy (Paule), professeur d'E. P. à Castelfranc (Lot).
M. Constant (Georges), inspecteur d'E. P. à Poitiers.
Mme Costantini (Valentine), professeur d'E. P. à Lyon, collège Moderne.
M. Cottet (Maurice), professeur d'E. P. à Lyon.
Mme Coudeyras (Louise), directrice du cours complémentaire à Paris.
MM. Courgnaud (André), professeur d'E. P. à Blanc-Mesnil.
Courrier (Louis), instituteur détaché à Grenoble.
Mme Deauze (Valentine), institutrice à Levallois.
MM. Deauze (Pierre), directeur d'école publique à Levallois.
Debaye (Roger), moniteur national à l'institut national des sports.
De Saint-Aubert (Jean), inspecteur adjoint, direction départementale du Pas-de-Calais.
Doucet (Eugène), directeur de l'école de garçons à Epinay.
Mme Bubrana, née Lafargue, professeur d'E. P. à Aix.
MM. Dréan (Maurice), moniteur chef d'E. P. au collège moderne et technique d'Angers.
Ducret (Alexandre), moniteur d'E. P. assistant, direction départementale de la Drôme.
Dumez (Edgar), inspecteur d'E. P. à Lille.
Durrieu (Roger), professeur d'E. P. à Toulon.
Duthil (Roger), moniteur chef d'E. P., direction régionale de Montpellier.
Mlle Eyquem (Marie-Thérèse), inspectrice de l'E. P. S., direction générale de l'éducation physique et des sports.
M. Falandry (Jean), moniteur chef d'E. P., centre de formation prémilitaire à Béziers
Mme Faucon (Marcelle), professeur d'E. P. à Neuilly.
MM. Faure (André), moniteur chef d'E. P. à Brive.
Faure (Henri), directeur régional de la jeunesse et des sports à Caen.

MM. Fayet (Joseph), inspecteur d'académie à Nevers.
Fidric (Alphonse), chef de cabinet de M. le directeur de l'instruction publique en Tunisie.
Figue (Léon), inspecteur d'E. P. S. à la direction départementale de la Gironde.
Fleuret (Marius), moniteur chef à Grenoble.
Fleury (Joël), professeur d'E. P. à l'institut national des sports.
Florent (Etienne), moniteur délégué d'E. P. au collège d'Apt (Vaucluse).
Folliot (Emile), inspecteur de la jeunesse et des sports à Vendôme.
Floret (Ernest), professeur au collège moderne de Bourg (Ain).
Fonquergne (Germain), directeur départemental de l'Aisne.
Forgues (Gérard), inspecteur de l'E.P.S. à la direction départementale de la jeunesse et des sports des Basses-Pyrénées.
Fossey (Alexandre), instituteur public à Méricourt (Seine-et-Oise).
Foucheyrand (Robert), moniteur chef d'E.P. au collège moderne et technique de Moulins.
Mme Fredefon (Jane), née Pruleau, institutrice à Libourne.
Mlle Fremon (Geneviève), professeur d'E. P. au lycée de jeunes filles d'Orléans.
MM. Frisch (Jean), moniteur chef d'E.P. à Tulle.
Gaillard (René), professeur d'E.P., détaché à Niort.
Galy (Maurice), administrateur civil de la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Gamot (André), moniteur chef d'E.P. à Lille.
Gardien (André), moniteur chef d'E.P. à l'institut national des sports.
Mme Gardien, née Collin (Anne), directrice d'école de filles, Paris.
MM. Garrigues (André), moniteur chef d'E.P. au collège Saint-Junien (Haute-Vienne).
Gay-Lancermin (Louis), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de l'Ain.
Geant (René), inspecteur de l'E.P.S. à Troyes.
Genaille (Lucien), instituteur directeur d'école à Compiègne.
Mlle Goffin (Mireille), monitrice chef d'E. P. S. de l'institut national des sports.
MM. Goze (Edmond), directeur d'école de garçons à Paris (XVIIIe).
Grosborne (Jean), ingénieur de service de l'équipement sportif de la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Groulez (Maurice), instituteur à Carlepont (Oise).
Guérin (Emile), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale des Alpes-Maritimes.
Guibal (Edouard), professeur d'E.P. au lycée de Toulon.
Mme Guingand (Germaine), directrice des cours complémentaires de Saint-Denis (Seine).
MM. Guillard (Georges), professeur technique adjoint au collège d'Evreux.
Guition (Paul), professeur d'E.P., écoles de Gennevilliers (Seine).
Haute-Place (Laurent), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de Pau.
Heck (Maurice), moniteur délégué d'E.P. au collège de Châtillon-sur-Seine.
Heidet (Louis), professeur d'E.P. au lycée Montaigne, Paris.
Held-Saulnier (Joseph), moniteur d'E.P. à Bagnolet.
Mlle Héroguelle (Suzanne), professeur d'E. P. à l'école de Villemomble.
M. Eynard (Colbert), moniteur chef d'E.P.
Mlle Honoré (Marie-Louise), professeur d'E. P. écoles d'Aubervilliers (Seine).
MM. Hourlez (Charles), directeur départemental de la jeunesse et des sports à Lille.
Huygue (Marcel), directeur du collège moderne et technique de Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).
Jacquin-Porretaz (Marcel), instituteur à Salagnon (Isère).
MM. Jarrige (Raymond), inspecteur de la jeunesse et des sports à Périgueux.
Joanblancq, moniteur chef d'E.P. au lycée Carnot à Paris.
Johannes (Paul), moniteur chef d'E.P. à Lyon.
Joly (Gaston), directeur d'école publique et de cours complémentaires à Paris.
Joubert (André), directeur d'école publique à Montataire (Oise).
Jupinet (Roger), professeur d'E.P. au centre régional de Dijon.
Kienne (Auguste), moniteur chef d'E.P. à Strasbourg.
Laballery (André), directeur d'école publique à Paris (XVIIIe).
Lacombe (Georges), inspecteur primaire à Bayonne.
Ladebat (Jean), professeur d'E.P. au collège moderne à Orthez.
Ladouce (André), directeur d'école publique à Toul.
Lallemand (Maurice), inspecteur de l'enseignement primaire à Cosne (Nièvre).
Lapalu (Gaston), moniteur chef d'E.P. à l'institut national des sports.
Laroumagne (René), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction régionale de Strasbourg.
Mlle Laulanie (Alice), directrice d'école honoraire à Paris.
M. Laurent (Louis), professeur d'E. P.
Mlle Lefebvre (Hélène), directrice d'école à Paris.
Mme Lege, née Gemant (Jean), institutrice à Paris.
MM. Le Goff (François), moniteur délégué d'E.P. au lycée de garçons de Brest.
Le Hanvic (Gaston), moniteur chef d'E.P. à Paris
Le Lay (Henri), inspecteur de l'enseignement primaire à Paris.
Lemaire (Lucien), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la Seine.
Le Merrer (Joseph), moniteur d'éducation physique à Bizerte (Tunisie).
Le Meur (Guy), ingénieur en chef de l'équipement sportif de la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Le Moel (Stanislas), directeur départemental de la jeunesse et des sports des Côtes-du-Nord.
Le Moullec (Jean), moniteur d'E. P. à Tulle.
Lencot (Albert), moniteur d'E. P. au collège technique d'Angers.
Leroy (Edmond), directeur d'école à Argenteuil.
Listello (Auguste), moniteur chef d'E. P. à l'institut national des sports.
Mme Loison (Renée), née Geisen, directrice d'école primaire publique à Paris.
MM. Longue (Jules), moniteur chef d'E. P. au collège moderne de Chauny (Nord).
Loqueneux (Aimé), inspecteur de l'enseignement primaire à Paris.
Mme Lott, professeur d'E. P. au collège technique, rue Emile-Dubois, à Paris.
MM. Louis (Pierre), moniteur chef d'E. P. à l'institut national des sports.
Louis (René), directeur de l'école de garçons de Laxou (Meurthe-et-Moselle).
Lysensoone (Gustave), ingénieur en chef de l'équipement sportif (préfecture de la Seine).
Mlle Magnat (Inès), directrice de l'école normale d'institutrices de Nîmes.
MM. Magnier (André), moniteur chef d'E. P. à Paris.
Malbos (Maurice), médecin régional de l'hygiène scolaire et universitaire de Montpellier.
Mane (Jean), professeur d'E. P. à Champigny.
Marbac (Paul), professeur d'E. P. à l'école professionnelle Livet, de Nantes.
Mmes Marcheix, née Coupay (Pierrette), professeur d'E. P. au lycée Balzac de Tours.
Martin (Suzanne), professeur d'E. P. à Colombes.
Massio (Yvonne), monitrice d'E. P. à Bordeaux.
MM. Masson (Georges), inspecteur de la jeunesse et des sports à Arras (Pas-de-Calais).
Maury (François), moniteur d'E .P. à Mulhouse.
Mme Mavon, professeur d'E. P. à Paris.
MM. Mazaud (Charles), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la Loire.
Menant (Marcel), professeur d'E. P. au lycée de garçons de Nantes.
Mercier (Raymond), instituteur public à Nîmes.
Meurisse (Alfred), directeur départemental de la jeunesse et des sports de l'Orne.
Mlle Michel (Yvonne), directrice d'école à Paris (20e).
MM. Millerioux (Lucien), inspecteur primaire à Nevers.
Minot (Gilbert), professeur technique adjoint à l'école du Bois-de-Mouchard (Jura).
Monnier (Georges), directeur d'école de garçons à Paris.
Mmes Musetti (Gabrielle), professeur d'E. P. à la ville de Paris.
Nayme (Camille), professeur d'E. P. à Saint-Etienne.
MM. Nicolas (Marcel), directeur départemental de la jeunesse et des sports du Tarn.
Olivero (Joseph), professeur d'E. P. à Toulon.
Ollivier (Marcel), moniteur d'E.P. au lycée de garçons de Nantes.
Omnes (Gilbert), professeur d'E.P. à l'institut national des sports.
Mme Orban, née Nicolai (Marie), professeur d'E. P. à l'école supérieur et à l'école normale d'institutrices d'Ajaccio.
MM. Pangrani (Victor), moniteur d'E.P., délégué à Antibes.
Parayre (Martin), moniteur chef d'E.P. à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).
Paugam (Isidore), sous-chef de bureau à la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Paulet (André), moniteur chef d'E.P. à Montpellier.
Pechon (Marcel), directeur d'école à Fontenay-aux-Roses (Seine).
Perault (René), moniteur chef d'E.P. à Mâcon.
Pecqueux (Charles), directeur départemental de la jeunesse et des sports de la Somme.
Pelgrin (Edmond), moniteur d'E.P. à Saint-Dizier.
Peppuy (Marc), moniteur d'E.P. à Valence.
Periny (Paul), ingénieur administration centrale de l'éducation nationale.
Petit (Louis), professeur d'E.P. à Marseille.
Petit (Raymond), inspecteur de la jeunesse et des sports de Nancy.
Petitpas (Maurice), professeur d'E.P. au collège et écoles publiques de Sedan.
Mmes Peyronnet (Raymonde), professeur d'E.P. au collège moderne de jeunes filles de Limoges.
Peyssou (Marcelle), professeur d'E.P. au collège classique de filles à Albi.
MM. Pian (Valentin), gardien de bureau au sous-secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.
Pichard (René), directeur d'école publique de la ville de Paris (XVIIIe).
Pichon (Gustave), moniteur chef d'E.P. à l'institut national des sports.
Picolo (Albert), directeur départemental de la jeunesse et des sports pour les Pyrénées-Orientales.
Piétri (Antoine), moniteur d'E.P. à Tunis.
Piette (Charles), inspecteur de l'enseignement primaire à Pau.
Pillot (Jean), professeur au lycée Condorcet.
Pinson (Charles), inspecteur de l'E.P.S. à Quimper.
Mlle Piquemal (Emilienne), professeur d'E.P. à Pamiers (Ariège).
MM. Pointe (Alfred), professeur d'E.P. à Epernay.
Polteau (Maurice), directeur départemental de la jeunesse et des sports des Ardennes.
Pouzieux (Maurice), moniteur chef d'E.P. l'institut national des sports.
Praud (Albert), proviseur de lycée de garçons d'Epinal.
Prouff (Jean), moniteur chef d'E.P. à à l'institut national des sports.

MM. Quédec (Pierre), inspecteur de la jeunesse et des sports à Boulogne-sur-Seine.
Rabier (André), professeur d'E.P. au collège national de moniteurs d'E.P. pour la police de Périgueux.
Mmes Raduget, née Drie (Jeanne), monitrice chef d'E.P. à Nancy.
Raibaud (Suzanne), professeur d'E.P. à Paris.
MM. Rault (Henri), professeur d'E.P. à Auch.
Raymond (Alexandre), professeur d'E.P., directeur du centre de rééducation physique de Toulouse.
Raynaud (François), directeur régional de la jeunesse et des sports de Toulouse.
Reignier (Robert), moniteur chef d'E.P. à l'institut national des sports.
Ribeau (Gabriel), moniteur d'E.P. à Argenteuil.
Richard (Antoine), professeur d'E. P. à la ville de Paris.
Richard (Georges), directeur d'école de garçons à Paris (5, rue P.-Budin, 18e).
Roger (Francis), professeur d'E. P. à Nantes.
Rolland (Jean), directeur régional de la jeunesse et des sports de Marseille.
Roques (Jean), administrateur civil à la direction générale de l'E.P.S.
Rousseaux (Marcel), professeur d'E.P., collège moderne de Lorgues (Var).
Rucart (Florimond), secrétaire de la direction départementale de l'E.P.S. du Nord.
Sabourin (Jean), instituteur à Saint-Médard-de-Guizières (Gironde).
Salvador (Calixte), professeur d'E.P. au collège de garçons d'Aix-les-Bains.
Scotto (Jean), directeur départemental de la jeunesse et des sports de la Sarthe.
Seurret (Gaston), inspecteur d'E.P. à la direction régionale de Paris.
Sourdaa (André), inspecteur d'E. P. à Paris.
Mlle Tamisier (Suzanne), professeur d'E. P. à Saint-Denis (Seine).
M. Touchard (Marcel), moniteur d'E. P. à l'institut national des sports.
Mlle Touret (Isabelle), professeur d'E. P. à Tours.
MM. Tournier (Edouard), professeur de cours complémentaires, directeurde l'école Thiers au Raincy.
Trabut (Marius), instituteur à Poliénas (Isère).
Trastour (Yves), moniteur chef d'E. P. à l'institut national des sports.
Tresseguet (Henri), secrétaire auxiliaire d'inspection, direction régionale de la jeunesse et des sports de Bordeaux.
Mme Tron (Suzanne), professeur d'E. P. à Bois-Colombes.
MM. Trouette (René), professeur d'E. P. à Vanves.
Truc (René), directeur régional de la jeunesse et des sports, à Grenoble.
Truteau (René), professeur d'E. P. à Nice.
Tuault (Auguste), moniteur chef d'E.P. au lycée Michelet, à Paris.
Van de Vyver (Emile), professeur d'E.P. au lycée Pasteur, à Paris.
Vannier (Marceau), professeur d'E. P. à Reims.
Verbeken (Maurice), moniteur délégué d'E. P. au centre de formation professionnelle de Loos (Nord).
Verstraete (Marius), moniteur d'E. P. au centre régional de Roubaix.
Mme Vetois (Louise), professeur d'E. P. à Paris.
M. Vidalou (Joseph), instituteur à Baillargues (Pyrénées-Orientales).
Mme Videcoq (Jeanne), professeur d'E. P., écoles de la ville de Paris.
MM. Vieville (Georges), professeur d'E. P. au lycée de Montpellier.
Villette (Pierre), instituteur à Champhol (Eure-et-Loire).
Vogeleisen (Marcel), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale du Haut-Rhin.
Voiry (Charles), professeur d'E. P. à Nancy.
Voisin (Fernand), instituteur à Joinville-le-Pont.
MM. Voisin (Jean), proviseur du lycée Henri-Poincaré, à Nancy.
Volqueman (Marcel), inspecteur de la jeunesse et des sports, direction générale de Lille.

Médaille de bronze.

MM. Aguillaume (Stéphane), directeur d'école à Levallois-Perret.
Allègre (Roger), directeur d'école à Saint-Cyprien.
Ambiaud (Alphonse), directeur d'école publique à Paris.
Arnault (Pierre), instituteur d'école de garçons à Asnières.
Mlles Atrouche (Yenna), monitrice d'E. P. à Nice.
Aubert (Solange), professeur d'E. P. au lycée de jeunes filles d'Orléans.
MM. Aubert (Pierre), professeur d'E. P. au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
Auzet (Marcel), rédacteur à la direction de la jeunesse et des sports des Alpes-Maritimes.
Appruzesse (Léonard), moniteur d'E. P. au collège Chaptal à Paris.
Arnavielle (Jean), professeur d'E. P. à Montpellier.
Mlle Arnauld (Charlotte), professeur d'E. P. à Béziers.
MM. Audouy (Maurice), professeur d'E. P. à Toulouse.
Auge (André), directeur d'école à Montpellier.
Auzie (Pierre), professeur délégué d'E. P. à Toulouse.
Auzon (Honoré), directeur de cours complémentaire à Lourdes.
Baes (Camille), moniteur d'E. P. au centre régional de Roubaix.
Bagrel (Léo), instituteur à l'école de garçons de Labry (Meurthe-et-Moselle).
Bal (Michel), ingénieur du centre national d'équipement sportif.
Bapt (Augustin), inspecteur, directeur départemental de la jeunesse et des sports de la Lozère.
Baquie (Ferréol), moniteur d'E. P. au collège de Lectoure (Gers).
Bardin (Philibert), professeur d'E. P. à Saint-Jean-d'Angély (Charente).
Mlle Barrans (Jeanne), professeur d'E. P. à Toulouse.
Mme Barthelemy (Paule), institutrice à Paris.
MM. Bartoli (Pierre), moniteur chef d'E. P. au collège national de moniteurs d'E. P. pour la police de Périgueux.
Baruch (André), inspecteur de l'enseignement primaire à Epinal.
Bastien (Henri), instituteur à Sainte-Marie-aux-Chênes (Moselle).
Baudouin (Gustave), instituteur à l'école de garçons de Pierrefitte.
Mlle Bazet, professeur au lycée Victor-Duruy, à Paris.
MM. Bazin (Jean), instituteur à Paris.
Beauregard (Robert), moniteur délégué d'E. P. à Bergerac.
Bebear (André), directeur du cours complémentaire à Saint-Astier (Dordogne).
Mme Becquelin (Marie), professeur d'E. P. à Paris.
MM. Bereau (Alfred), professeur d'E. P. au collège de garçons de Meaux.
Berger (André), professeur d'E. P. à Montreuil-sous-Bois.
Berliard (Robert), instituteur à Paris (14e).
Bernard (Roger), directeur d'école publique de garçons à Asnières.
Bertiaux (Paul), instituteur à Orsay (Seine-et-Oise).
Berthier (Maurice), secrétaire d'inspection à la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Meuse.
Mlle Berther (Renée), directrice, école normale à Saint-Etienne.
MM. Berthuel (Louis), moniteur chef d'E.P. au lycée Ingres à Montauban.
Besançon (Louis), directeur d'école à Saint-Ouen (Seine).
Beuzit (Marcel), instituteur à Asnières.
Béziade (Jean), moniteur chef au centre régional de Bordeaux.
Blau (Ernest), professeur délégué d'E.P. à Sézanne (Marne).
M. Billières (André), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la Haute-Garonne.
Mlle Binet (Madeleine), directrice d'école à Paris (XIXe).
MM. Bister (Robert), instituteur école de garçons de Crusnes (Meurthe-et-Moselle).
Blanc (Johannes), moniteur chef d'E.P. à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
Mmes Blanchard (Marie), institutrice à Paris, Bletel, institutrice à Nontron (Dordogne).
MM. Blondy (Georges), instituteur école publique de Pineuilh (Gironde).
Boireaud (Jacques), secrétaire de la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Indre-et-Loire.
Boisselier (Pierre), instituteur à Rouceux (Vosges).
Bonange (Georges), moniteur d'E.P. à Bordeaux.
Bonaventure (Georges), professeur d'E.P. au collège de Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
Mlle Bonne (Angèle), monitrice d'E.P. au collège moderne de filles à Chambéry.
MM. Bonnet (Luce), professeur d'E.P. à Paris (XIe).
Bonnissol (Jean), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la Haute-Loire.
Brosshardt (Fernand), moniteur d'E.P. à la Saint-Martin, Colmar.
Bossavy (Robert), instituteur à Villamblard (Dordogne).
Mlle Bouchet (Suzanne), professeur d'E.P. au lycée Marie-Curie à Paris.
MM. Bouhelier (Robert), directeur d'école publique à Colombes.
Bonlay (Georges), moniteur d'E.P. à Nice.
Bourgeois (Joseph), instituteur à Jallieu (Isère).
Mmes Bourguignon (Odette), professeur d'E.P. à Gagny.
Bourrec, professeur d'E.P. au Bouscat (Gironde).
M. Bourse (Robert), moniteur d'E.P. à l'institut national des sports.
Mlle Briche (Marcelle), monitrice d'E.P. à l'institut national des sports.
MM. Bouvet (Yvon), directeur d'école à Héricy-sur-Seine (Seine-et-Marne).
Bracquemond (Julien), directeur du collège moderne de Montbrison (Loire).
Mme Bravard (Marie-Louise), professeur d'E.P à Paris.
MM. Briand (Pierre), moniteur chef d'E.P. à Nantes.
Brochet (Edouard), assistant de l'E.P.S. à Toulon.
Brun (Emilien), moniteur d'E.P. à Grenoble.
Brunel (Charles), professeur d'E.P. à Paris.
Bruxelle (Lucien), professeur d'E.P. au lycée Mignet à Aix-en-Provence.
Buguet (Denis), instituteur au collège de Tournus (Saône-et-Loire).
Mme Cabe (Germaine), professeur d'E.P. au lycée de Lille.
M. Cabotte (Jean), instituteur à l'école de garçons de Nogent-sur-Marne.
Mme Cagnat (Marie), professeur d'E.P. à Lille.
MM. Caille (Jean), moniteur d'E. P. au collège de Pau.
Camus (Paul), assistant départemental d'E. P. S. à Bellenglise, par Pontruet (Aisne).
Camus (Roger), professeur d'E. P. à Paris.
Camy-Peyret (Adrien), instituteur public, école de garçons, à Bizanos (Basses-Pyrénées).
Canac (Pierre), moniteur d'E. P. à Toulouse.
Caney (Paul), moniteur délégué à Bernay.
Carlier (Maurice), directeur d'école à Gennevilliers.
Carpentier (Victor), professeur d'E. P., école Michelet, à Asnières.
Caudrelier (André), moniteur chef d'E. P. à Montpellier.
Cereza (Casimir), moniteur délégué d'E.P. à Pamiers (Ariège)
Chambaut (Jacques), moniteur d'E. P. à Cannes.
Chanut (Louis), ingénieur au centre national d'équipement sportif.

Mlle Charbonnier (Marianne), monitrice d'E.P. à Roubaix.
MM. Charbonnier (Roger), directeur d'école de garçons de Longlaville (Meurthe-et-Moselle).
Charles (Maurice), professeur d'E. P. à Charleville.
Charpentier (Albert), professeur d'E. P. à Asnières.
Chatel (Pierre), moniteur délégué à Epernay.
Chatemisse (André), instituteur à Colombes.
Chaudet (Lucien), professeur d'E. P. à Roubaix
Chaussabel (Raoul), commis d'inspection, direction départementale de la jeunesse et des sports des Bouches-du-Rhône.
Chauveau, professeur d'E.P. à Vincennes
Mlle Chauvreau (Raymonde), directrice du lycée Jeanne-d'Arc à Nancy.
MM. Charelli (Pierre), moniteur chef d'E. P. à Annecy.
Chornette (Pierre), instituteur à Sarrebourg.
Claude (André), principal au collège de Remiremont (Vosges).
Claudel (Alphonse), instituteur à Charmes (Vosges).
Clearec (Raymond), moniteur d'E. P. au lycée Ingres à Montauban.
Collignon (Jean), professeur d'E. P. à Nancy.
Collomp (Joseph), professeur d'E. P. au lycée de garçons à Gap.
Mme Combe (Joséphine), professeur d'E. P. à Caluire (Rhône).
MM. Contamine (André), professeur au collège national de ski et d'alpinisme Les Praz de Chamonix.
Coppey (Eugène), professeur d'E. P. au cours complémentaire de Champagney (Haute-Savoie).
Corcelle (Emile), moniteur d'E. P. au lycée de Nice.
Corker (Eugène), directeur d'école publique à Saint-Denis (Seine).
Mlle Cordier (Renée), directrice d'école à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
MM. Corlay (Henri), moniteur délégué d'E. P. à Guingamp.
Coulouma (Emile), directeur d'école publique à Montpellier.
Mlle Courlau (Jeanne), professeur au lycée Jean-de-La-Fontaine à Paris.
M. Couvert (François), inspecteur de la jeunesse et des sports à Dijon.
Mlle Creton (Germaine), directrice du collège de jeunes filles de Béthune.
Mme Croizin (Renée), directrice d'école publique de filles, à Paris.
Mlle Daniel (Germaine), institutrice à Paris.
MM. Daussy (Georges), professeur de cours complémentaire à Paris.
David (Joseph), instituteur détaché à l'E. P. S. à Marseille.
David (Pierre), professeur au collège moderne de Dijon.
Mlle Debus (Renée), directrice d'école de filles à Arnaville (Meurthe-et-Moselle).
M. Degenne (Gabriel), moniteur délégué d'E. P. à Vitry-le-François.
Mme Deldique (Suzanne), professeur d'E. P., école Mazarin à Rethel.
MM. Demalander (Paul), directeur d'école publique, cours complémentaire à Paris (12e).
Demontais (Pierre), professeur d'E. P. à Valence.
Mlle Demorgny (Marcelle), monitrice déléguée d'E. P. à Hirson (Aisne).
MM. Demoulin (Victor), professeur d'E. P. à Valenciennes.
de Peretti (Thomas), moniteur d'E. P. à Saint-Quentin.
Derrien (Marius), directeur d'école publique à la Plaine-Saint-Denis (Seine).
Desaveines (Jean), instituteur public à Charenton.
Deschamps (Georges), professeur d'éducation physique à Paris.
Desor (Edouard), directeur d'école à Paris (9e).
Desport (Charles), moniteur chef d'E. P. au Val-d'Enrau-isle (Haute-Vienne).
Mlle Devoucize (Henriette), professeur d'E. P. à Nevers.
MM. Didier (René), moniteur d'E. P. à Die (Drôme).
Donnadieu (Pierre), directeur du centre de formation professionnelle à Paris.
Doradoux (René), professeur d'E. P. au collège Chaptal à Paris.
Dormann (Gérard), directeur départemental de la jeunesse et des sports du Haut-Rhin.
Doucet (Robert), professeur délégué d'E. P. S. à Avallon.
Douheret (Louis), instituteur public à Argenteuil.
Doubouchet (Henri), professeur délégué d'E. P. à Saint-Quentin.
Mlle Dubray (Marcelle), monitrice d'E. P. au collège classique de jeunes filles et au collège moderne de Sens.
MM. Duchamps (Elie), instituteur au Nizan (Gironde).
Dudart (Marcel), professeur d'E. P. au lycée de garçons de Metz.
Dufort (André), sous-chef de bureau direction générale E. P. S.
Dufour (Robert), professeur d'E. P. au lycée Henri-IV à Paris.
Dufour (Georges), directeur d'école honoraire à Ercuis (Oise).
Mlle Dugautier (Raymonde), professeur d'E. P. à Paris.
M. Dupont (Yves), directeur départemental de la jeunesse et des sports du Gard.
Mlles Dupouy (Hélène), directrice d'école de filles à la Glacière-Mérignac (Gironde).
Durand (Raymonde), professeur d'E. P. à Marseille.
M. Durand (Louis), moniteur d'E. P. à Strasbourg.
Mlle Duligny (Renée), professeur d'E. P. au lycée Jules-Ferry à Paris.
Mme Eschenbrenner (Elisabeth), professeur d'E. P. à Saint-Dié.
Mlle Esule (Eugénie), institutrice à Chelles (Seine-et-Marne).
MM. Etrillard (Paul), moniteur délégué d'E P. au lycée Clemenceau à Nantes.
Fabre (Charles), professeur d'E. P. à Montpellier.
Fabreguettes (Maurice), inspecteur E. P. S. à Montpellier.
Mlle Falcoz (Elvina), professeur d'E. P. à Lyon.
MM. Famose (Jean) professeur d'E. P. au collège de moniteurs de Pau.
Fanchon (Paul), instituteur à Sicciein-Saint-Julien (Isère).
Faure (Pierre), professeur d'E. P. à Bordeaux.
Fenêtre (Marcel), professeur d'E. P. à Darnétal (Seine-Inférieure).
Fenodot (Félicien), professeur d'E P. à Saintes.
Mme Fontaine (Thérèse), professeur d'E. P. à Paris.
MM. Fontan (Marcel), directeur de cours complémentaire à l'école de Pierrefitte.
Fourgassie (Jean), moniteur d'E. P. à Talence (Gironde).
Fournet (René), directeur d'école publiques à Garges-lès-Gonesse (Seine-et-Oise).
François (René), instituteur à Brantome (Dordogne).
Froissart (Georges), secrétaire à la direction départementale de la jeunesse et des sports des Alpes-Maritimes.
Ferville (Georges), instituteur à Hautvilliers-Ouville, par Abbeville (Somme).
Mme Fritz (Paulette), professeur d'E. P. à Marseille.
MM. Gaborit (René), directeur départemental de la Drôme.
Gabriel (Abel), professeur d'E. P. au lycée Lakanal, à Paris.
Galinier (Gaston), moniteur d'E. P. au lycée de Rodez.
Galy (Lucien), professeur d'E. P. à Paris.
Mme Gazeau (Mauricette), institutrice à Paris
M. Georges (René), instituteur au Thillot (Vosges).
Mlle Gertsner (Christiane), monitrice d'E. P. à l'institut national des sports.
MM. Ghis (Louis), moniteur d'E. P. à Nice.
Giaccolini (Maurice), moniteur chef d'E. P. au collège moderne de garçons d'Aix-les-bains.
Gillardeaux (Lucien), professeur adjoint au lycée Mistral à Avignon
Girodit (Maurice), professeur d'E. P. à Nanterre.
Mlle Gobron (Jeanne), professeur d'E. P. à l'école normale d'institutrice de Metz.
MM. Godet (André), directeur d'école publique à Meulan (Seine-et-Oise).
Comby (Léopold), économe au lycée Raymond-Poincaré à Bar-le-Duc (Meuse).
Charleux (Lucien), directeur d'école de garçons à Paris
Graciannette (René), professeur d'E. P. au collège de Cusset.
Granger (Gustave), instituteur à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire)
Grimal (Raymond), directeur départemental du Tarn-et-Garonne
Grégoire (Georges), directeur d'école publique, école des Maronniers, à Gonesse (Seine-et-Oise).
Grisard (Roger), professeur au collège classique de Clamecy (Nièvre).
Gros (Jean), instituteur à Talais-Médoc (Gironde).
Gueguen (François), moniteur d'E. P. à l'institut national des sports.
Guilhem (Jean), instituteur à Bouliac (Gironde).
Mlle Guillemon (Pâquerette), institutrice à Bordeaux.
MM. Guillot (Charles), moniteur d'E. P. à Romans (Drôme).
Guillot (Georges), directeur d'école à Paris.
Guyon (Pierre), instituteur de cours complémentaires à Paris
Mlle Guyot (Denise), professeur d'E. P. à Paris.
MM. Hamard (Emile), secrétaire de la direction départementale de la Roche-sur Yon.
Haond (Albert), secrétaire de l'inspection académique de la Drôme.
Hardin (Guy), assistant départemental de l'E. P. S. de l'Aube.
Haroux (Eugène), moniteur chef d'E. P. à Tunis.
Mlle Haut (Henriette), institutrice à Cachan.
MM. Hautefeuille (Guy), moniteur chef d'E. P. à Boulogne-sur-Mer.
Hebinger (René), professeur d'E. P. à Strasbourg.
Hernout (Auguste), professeur d'E. P. au collège Mariette à Boulogne-sur-Mer.
Hermelin (Gaston), professeur technique de repoussage au ministère de l'éducation nationale.
Hestin (Albert), instituteur public à Acy-en-Multien (Oise).
Heutre (Charles), moniteur d'E. P. à Vitry-sur-Seine.
Heyser (Jean), secrétaire à la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Savoie.
Homps (Jean), instituteur à Saint-Laurent-Médoc (Gironde).
Houille (Lucien), moniteur chef d'E. P. à Grenoble.
Huc (Henri), secrétaire général de l'académie et de l'université de Montpellier.
Huguenard (René), inspecteur de l'enseignement du premier degré à Besançon.
Humbert (Albert), professeur d'E. P. à Paris.
Mme Huvier (Marie-Françoise), professeur d'E. P. à Noisy-le-Sec.
MM. Imberty (Pierre), professeur d'E. P. à l'école normale d'instituteurs de Poitiers.
Isnard (Paul), professeur d'E. P. à l'école nationale d'arts et métiers d'Aix-en-Provence.
Izaac (Jean), professeur d'E. P. au collège technique de Bordeaux.
Jabalot, professeur d'E. P. au lycée Janson-de-Sailly à Paris.
Mme Janin (Madeleine), professeur d'E. P. à Paris.
MM. Jeanjacques (Marcel), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction régionale de Montpellier.
Joriot (Marcel), instituteur d'école primaire à Orléans.
Jouan (Léon), moniteur d'E. P. à Alfortville.
Mlle Joudiou (Suzanne), rédactrice à la direction départementale de la jeunesse et des sports du Loiret.
MM. Jupinet (Raymond), professeur d'E. P. au collège moderne de Mézières.
Kergal (Louis), secrétaire à la direction départementale de la jeunesse et des sports des Côtes-du-Nord.

Mlle Kieffert, professeur d'E. P. à Montpellier.

MM. Kieger (Jean), commis principal d'ordre et de comptabilité à la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Kilian (Jean), instituteur à Courbevoie.
Kleitz (René), rédacteur principal à l'inspection académique des Vosges.
Kousler (Pol), moniteur chef d'E. P. à Nancy.
Krebs, moniteur d'E. P. au lycée Pasteur à Paris.
Labie (Pierre), professeur d'E. P. au lycée Carnot à Dijon.

Mme Lablaude (Hélène), professeur d'E. P. à Paris.

M. Laborderie (Jean), instituteur à Paris.

Mlle Lacan (Geneviève), professeur d'E. P. au lycée de Toulouse.

MM. Lachaize (Pierre), instituteur public à l'école de Monestier par Saussignac (Dordogne).
Lachenal (Louis), professeur au collège national de ski et d'alpinisme aux Praz-de-Chamonix.
Lacour (Henri), instituteur à Coulanges-les-Nevers.
Lafarge (Jean), professeur d'E. P. au collège technique d'Agen.
Laflesselle (René), professeur de cours complémentaire à Paris.
Lagarde (Claude), instituteur à Millay (Nièvre).

Mlle Lahille (Madeleine), professeur d'E. P. à Paris.

MM. Lallement (Adolphe), professeur délégué d'E. P. à Paris.
Lamamy (Fernand), instituteur à l'école Ferdinand à Floron.
Lambert (Emile), professeur d'E. P. à Paris.
Lamboley (Jean), inspecteur de la jeunesse et des sports à Besançon.
Lanceplaine (Jacques), instituteur public à Montcarret (Dordogne).
Laroche (Jacques), moniteur d'E. P. au collège de garçons de Béthune.
Larrieu (René), assistant de l'E. P. à Paniliac (Gironde).

Mme Lasfargue (Suzanne), professeur d'E. P. à Brive.

MM. Larrus (Fernand), instituteur à l'école de garçons de Saint-Denis (Seine).
Latremollière (André), professeur d'E. P. aux écoles de Saint-Mandé (Seine).
Laudet (Camille), instituteur à Prémery (Nièvre).
Laurent (Louis), professeur délégué d'E. P. à Reims.
Laurent (Célestin), professeur au lycée Lamartine à Mâcon.
Laval (Roger), professeur d'E. P. à Paris.
Lavie (Pierre), inspecteur de la jeunesse et des sports à Bordeaux.
Lazeure (Désiré), inspecteur de la jeunesse et des sports à Arras.

Mme Le Bateur (Marcelle), institutrice à Cany (Seine-Inférieure).

MM. Leca (François), professeur délégué d'E. P. au lycée de garçons de Bastia.
Le Cleach (Raymond), inspecteur directeur départemental de la jeunesse et des sports de Rennes.
Leclerc (Jules), professeur d'E. P. à Vesoul.
Lefèvre (Roger), instituteur à Fresnes (Seine).
Legendre (Raymond), inspecteur de la jeunesse et des sports à Laval.
Leguen (André), ingénieur de l'équipement sportif à la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Lehaire (Alphonse), directeur départemental de la jeunesse et des sports de la Manche.
Lehalle (Pierre), professeur d'E. P. à Nancy.
Lemaire (Jean), moniteur chef d'E. P. à Compiègne.
Lemaitre (Juslin), instituteur à Cercy-la-Tour (Nièvre).
Lepaulremat (Maurice), secrétaire à la direction régionale de la jeunesse et des sports de Dijon.
Lequime (Théophile), professeur d'E. P. à Valenciennes.
Leygues (René), moniteur d'E. P. au collège national de moniteurs d'E. P. pour la police de Périgueux.
MM. Lhomme (Paul), assistant départemental de la jeunesse et des sports de l'Indre-et-Loire.
Liard (Désiré), instituteur, délégué jeunesse et sports, Calvados.
Loreau (Emile), moniteur d'E. P. dans les écoles primaires de Limoges.
Lovergne (Henri), moniteur d'E. P. à Nice.

Mlle Louet (Fernande), directrice d'école primaire de filles à Paris.

MM. Madeline (Raymond), instituteur d'école de garçons à Paris.
Madillac (José), inspecteur de la jeunesse et des sports à Rouen.
Magnon (Lucien), inspecteur de la jeunesse et des sports de l'Ariège.
Mailly (Marcel), professeur d'E. P. au lycée de Douai.
Mainella (Albert), professeur, délégué à la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Malafosse (Maurice), instituteur à Montfrin (Gard).
Mangenot (Georges), moniteur d'E. P. au lycée de Metz.
Marande (Emile), directeur de collège moderne de Gérardmer (Vosges).
Marchal (Raymond), moniteur chef d'E. P. à Castelnau-le-Lez (Hérault).
Marchal (Paul), instituteur à Levallois-Perret.
Marguerite (André), directeur d'école publique à Paris.

Mlle Martin (Yvonne), monitrice d'E. P. à l'institut national des sports.

MM. Mascret (Robert), professeur d'E. P. à l'université de Lille.
Mateu (Marcel), professeur d'E. P. aux écoles d'Asnières.

Mme Mathiotte (Sylvia), monitrice chef d'E. P. à Metz.

MM. Maurice (Gaston), professeur d'E. P. au lycée Lakanal à Paris
Mautaint (Elysée), inspecteur de la jeunesse et des sports à Bordeaux.
Mallières (Henri), économe du lycée Henri-Poincaré à Nancy.
Méline (Georges), professeur d'E. P. au collège moderne de Chambéry.
Meneau (Lucien), instituteur à Saint-Denis (Seine).
Meriguet (Albert), instituteur à Ivry (Seine).
Meheust (Jean), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction régionale de Rennes.
Métroz (René), instituteur public à Joinville.
Michel (Henri), professeur d'E. P. à Pau.
Michel (Gilbert), professeur d'E. P. à Antibes.
Michelet (Marcel), professeur d'E. P. à Dijon.
Michenon (Robert), professeur d'E. P. à Alès (Gard).
Mignon (André), instituteur à Chatenay-Malabry.

Mlle Millot (Odette), monitrice d'E. P. à l'institut national des sports.

M. Mirepoix (Yvan), moniteur d'E. P. à Carcassonne.

Mlle Monnet, directrice du centre de formation professionnelle des Vosges.

MM. Moreau (Maurice), inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la Moselle.
Morel (Emile), moniteur d'E. P. au collège technique d'Arles.

Mlles Moreau (Ginette), professeur d'E. P. à Levallois-Perret.
Morisson (Paulette), professeur d'E. P. à Bordeaux.

MM. Morizot (René), directeur d'école de garçons à Sommerviller (Meurthe-et-Moselle).
Mougin (Georges), directeur d'école primaire à Courbevoie.

Mme Moulin (Denise), institutrice déléguée à Sanvic (Seine-Inférieure).

MM. Moulier (Joseph), moniteur chef d'E. P. au collège national de moniteurs d'E. P. pour la police de Périgueux.
Muracciole (François), moniteur d'E. P. à Tunis.
Mutterer (Camille), moniteur chef d'E. P. à Mulhouse.
Naudot (Lucien), moniteur d'E. P. à Clamecy (Nièvre).
MM. Nemoz (Jean), moniteur d'E. P. au lycée de garçons de Chambéry.
Netillard (Philippe), directeur départemental de la jeunesse et des sports du Lot.

Mlle Nicole (Jeanne), professeur d'E. P. à Paris.

MM. Nival (Jean), professeur d'E. P. à Ussel (Corrèze).
Noé (Michel), instituteur à l'école Pasteur à Perpignan.
Nollet (Julien), moniteur d'E. P. à Limoges.
Nubourg (Marcel), professeur d'E. P. à Dijon.

Mlles Ougier (Yvonne), directrice de l'école de filles de la rue de Marseille à Paris.
Paquet (Georgette), professeur d'E. P. au collège technique de la rue du Poitou à Paris.

MM. Paquot (Paul), directeur des services de l'enseignement à la mairie de Saint-Denis (Seine).
Paradeis (Charles), instituteur à Florange (Moselle).
Parroumer (René), instituteur à Montpellier.
Pasquet (Albert), instituteur au Lardin (Dordogne).
Pélissier (Marcel), professeur d'E. P. à Epinay-sur-Seine.
Pelloli (Raymond), professeur d'E. P. au collège classique de Luxeuil.
Perrin (Raymond), professeur d'E. P. à Paris.
Peyrigue (Francis), professeur d'E. P. à Talence.
Pichon (Jean), moniteur d'E. P. à Douarnenez (Finistère).
Pierrard (Robert), professeur d'E. P. au lycée Carnot à Paris.
Pierrel (Marcel), instituteur au Monastier (Lozère).

Mmes Pierson (Germaine), commis principal, direction générale de l'éducation physique et des sports.
Pignard (Marie), professeur d'E. P. à Gap (Hautes-Alpes).

M. Pinoteau (Marcel), directeur départemental de l'Eure.

Mme Pinthon (Paule), directrice d'école de filles à Paris (19e).

MM. Pioux (Marcel), instituteur à Tannay (Nièvre).
Planes (Pierre), instituteur public à Bolquère (Pyrénées-Orientales).
Plusquellec (Jean), professeur d'E. P. à Paris.
Poirée (René), professeur d'E. P., lycée de garçons, le Mans.
Portal (Jean), ingénieur, service équipement sportif, directeur général de l'éducation physique et des sports.
Potel (Albert), moniteur d'E. P. à Caudéran (Gironde).
Pracht (André), moniteur chef d'E. P. à Paris.
Prost (Marcel), directeur d'école de filles à Torcy (Seine-et-Marne).

Mme Rassiga (Andrée), professeur d'E. P. à Colombes.

M. Raux (Alfred), directeur départemental des Hautes-Pyrénées.

Mlle Rebout (Simone), professeur du cours complémentaire Marie-Curie à Arras.

Mme Roy (Madeleine), professeur d'E. P. au collège moderne de jeunes filles d'Angers.

MM. Reynes (Eloi), professeur d'E. P. à Toulouse.
Richard (Georges), instituteur à Meylan (Isère).
Richardin (Jean), instituteur au Thillot (Vosges).
Riocros (Jean), inspecteur à la direction générale de l'éducation physique et des sports.
Robinet (Georges), professeur d'E. P., école normale des instituteurs à Auxerre.
Rollet (Marcel), instituteur à Saint-Maur.
Romary (Pierre), instituteur à la Forge-de-Thunimont (Vosges).
Ronk (Simon), moniteur d'E. P. à Montreuil-sous-Bois.
Roques (Jean), directeur d'école à Paris (14e).
Roques (Albert), moniteur d'E. P. S., centre régional de Roubaix.
Rouch (Alphonse), directeur d'école à Souc (Hautes-Pyrénées).

M. Roussel (Maurice), professeur d'E. P. à Albi.
Mme Rouvet (Marguerite), professeur d'E. P. à Nevers.
Mlle Rouveure (Andrée), professeur d'E. P. à Béziers.
MM. Roux (Francis), moniteur d'E. P. au Cannet (Alpes-Maritimes).
Royer (René), secrétaire à la direction régionale de Poitiers.
Roynette (Pierre), instituteur public à Riencourt-sur-Orge, par Treveray (Meuse).
Mlles Ruff-Piollet (Yvonne), professeur d'E. P. à Valence.
Saunier (Paulette), monitrice d'E. P. à Talence.
M. Serfaty (Manuel), inspecteur de la jeunesse et des sports à Paris.
Mmes Savouret (Marie), professeur d'E. P. à Epinal.
Savoysky (Marguerite), institutrice à Epinal.
MM. Scelles (Georges), directeur d'école à Asnières.
Schmitt (Raymond), directeur d'école à Nogent-sur-Oise.
Schneider (Alfred), principal de collège de garçons de Longwy (Meurthe-et-Moselle).
Sidel (Joseph), moniteur chef d'E. P. à Epinal.
Siorac (Henri), instituteur à Peyrignac Dordogne).
Mlle Soize (Marie), professeur d'E. P. de la direction départementale de la jeunesse et des sports à Paris.
MM. Solente (Robert), instituteur délégué au collège moderne d'Albert (Somme).
Soubrie (Pierre), moniteur d'E. P. aux houillères de Carmaux (Tarn).
Soulacroix (Jean), inspecteur de l'E. P. à Toulon-sur-Allier.
Mme Tacheau (Suzanne), institutrice à Paris.
M. Tauveron (Joseph), directeur du collège moderne et technique de Perigueux.
Mme Teissier (Fernande), inspectrice des écoles maternelles, Bordeaux.
Mlle Télart (Madeleine), professeur d'E. P., Amiens.
MM. Thillerot (Bernard), inspecteur de la jeunesse et des sports à Chaumont (Haute-Marne).
Tible (Eugène), moniteur d'E. P. au collège de Marmande.
Théry (Sylvain), professeur d'E. P. au collège de Saint-Amand (Nord).
Theurier (Lucien), directeur au collège de Tarare (Rhône).
Mme Thomas (Huguette), professeur d'E. P. lycée Jeanne d'Arc, Nancy.
MM. Tissier (Jean), directeur d'école publique de garçons à Bonnières-sur-Seine.
Tixier (Pierre), instituteur à Paris (17e).
Tocqueville (Pierre), instituteur moniteur d'E. P. au collège moderne d'Elbeuf.
Mlle Toulouse (Janine), monitrice d'E. P., Pessac (Gironde).
MM. Tracol (Marius), instituteur, Gueugnon (Saône-et-Loire).
Trendel (André), moniteur d'E. P. au lycée de garçons de Troyes.
Truyen (Edmond), inspecteur à la direction départementale de la jeunesse et des sports des Ardennes.
Mme Urbain, directrice d'école à Paris.
MM. Vallart (Victor), moniteur chef d'E. P., Lyon.
Vaucher (Louis), moniteur d'E. P., à Annecy.
Mlle Vénitien (Georgette), monitrice d'E. P. à l'institut national des sports.
M. Vérand (Joseph), moniteur chef d'E. P., Mont-d'Or (Bouches-du-Rhône).
Mlle Vergriete (Suzanne), directrice d'école à Paris (19e).
MM. Viala (Emile), sous-chef de bureau, direction générale de l'éducation physique et des sports.
Voirin (René), directeur d'école publique à Asnières.
Vonin (Lucien), directeur de cours complémentaires, Saint-Hippolyte (Doubs).
Walter (Raoul), profesesur d'E. P. lycée de garçons de Limoges.
Wendel (Robert), instituteur à Champigny.

Par arrêté du 10 novembre 1946, la médaille d'or de l'éducation physique et des sports a été décernée à :

M. Médina (Théo), Paris.

Arrêté du 31 décembre 1946.

Médaille d'or.

M. Aubry (Henri), Paris.

Arrêté du 2 janvier 1947.

Médaille d'or.

M. Cerdan (Marcel), Casablanca.

Arrêtés du 15 janvier 1947.

Médaille d'or.

M. Goetz (Joseph), Strasbourg.

Médaille d'argent.

MM. Cron (Emile), Strasbourg.
Huber (Charles), Strasbourg.
Weber (Ernest), Strasbourg.
Beckert (Joseph), Strasbourg.
Reinhart (Auguste), Strasbourg-Koenigshoffen.
Roggenbach (Oscar), Schiltigheim.

Médaille de bronze.

MM. Diebold (Emile), Schiltigheim.
Marx (Aloyse), Strasbourg.
Schmidt (Charles), Strasbourg.
Woessner (René), Strasbourg.
Woelfle (Charles), Strasbourg.

Médaille d'or.

MM. Bouchez (Paul), Bapaume (Pas-de-Calais).
Collet (R.), Rennes.
Martin (Pierre), Versailles.
Picavet (Pierre), Mouvaux (Nord).
Pivin (Gabriel), Sens.
Renault (François), Fougères (Ille-et-Vilaine).
Noël (Charles), Montpellier.

Médaille d'argent.

MM. Abraham (Lucien), Gourville, par Ablis (Seine-et-Oise).
Henon (Pierre), Montcy-Saint-Pierre (Ardennes).
Hercisse (Jean), Sedan.
Rouland (Edouard), Survilliers (Seine-et-Oise).
Van Norden (A.), Roubaix.
Devillier (Jean-Baptiste), Paris.
Dulac (Jean), Paris.
Lamothe (Anselme), Paris.
Lambert (Paul), Paris.
Mme Parmentier (Andrée), Paris.

Médaille de bronze.

MM. Birgentzie (Albert), Paris.
Cerutti (Marcel), Vaucresson.
Hesse (Didier), Paris.
Humberdot (Jean), le Chesnay (Seine-et-Oise).
Llesse (Roger), Paris.
docteur Martineau (Jacques), Paris.
Stephan (René), Paris.
Mauzaize (André), Montrouge.
Delbarre (Roger), Paris.

Médaille d'argent.

M. Léger (René), Ferté-Allais (Seine-et-Oise).

Arrêté du 17 janvier 1947.

Médaille d'argent.

M. Moraine (Marcel), Châtillon-sous-Bagneux

Arrêtés du 18 janvier 1947.

Médaille d'or.

MM. Feger (Maurice), Paris.
Lesecq (Maurice), Paris.

Médaille d'argent.

MM. Charasse (François), Paris.
Hauser (Georges), Paris.
Laurençon (Gaston), Montreuil-sous-Bois.
Lavergne (Jean), Paris.
Lefèvre (Gilbert), Paris.
Seneck (Paul), Paris.
Vansevendonck (André), Paris.

Médaille de bronze.

MM. Aubert (Lucien), Rouen.
Collinet (Pierre), Rouen.
Cramotte (Jean), Paris.
Delannay (Henri), Tourcoing.
Dhuyvetière (Georges), Tourcoing.
Huyge (Georges), Tourcoing.
Manoury (Julien), Rouen.
Mongodin (Ernest), Paris.
Pagnon (Jean), Paris.
Pardoen (Gérard), Tourcoing.
Vandenhandenhuyse (Roger), Montreuil-sous-Bois.

Médaille d'or (à titre étranger).

Sir Newton Aylmer, Londres.
Captain Mayeaux (Williams), Moreauville (U. S. A.).

Médaille d'argent (à titre étranger).

MM. Boesiger (Arnold), Genève.
Hebbert (Eric), Epping (Angleterre).
Hoare (Kenneth), Londres.

Médaille de bronze (à titre étranger).

MM. Atkinson (William), Wythenshaw (Angleterre).
Briggs (Victor), Brighton (Angleterre).
Gander (Georges), Lausanne (Suisse).
Hertani (Georges), Genève (Suisse).
Matringe (Auguste), Genève (Suisse).
Oxley (Bernard), Worksop (Angleterre).
Urmston (Thomas), Liverpool (Angleterre).
Yersin (Henri), Lausanne (Suisse).

Arrêtés du 22 janvier 1947.

Médaille d'or.

Prince Salah Eldine Bey, Hamme-el-Alf (Tunisie).

Médaille d'argent.

Capitaine Rais (Allie), Tunis.

Médaille d'or (à titre étranger).

MM. Cordemans (Armand), Bruxelles.
Chevalier (John), Genève.
Schœnau (Henri), Genève.
Orphanides (Basile), Salonique.
Cirlande (Edgar), Bruxelles.
Noghes (Paul), Monaco.

Médaille d'argent (à titre étranger).

M. de Lecuw (Jean), la Haye (Pays-Bas).

Médaille d'or.

MM. Barrot (André), Brive.
Bataille (Maurice), Paris.
Carlier (Raymond), Lille.
Chamary (Sylvestre), Sannois (Seine-et-Oise).
Jacqueson (Louis), Malakoff.
Lamarque (Roger), Bordeaux.
Lapart (Jean), Neuilly-sur-Seine.
Lathière (Marcel), Bordeaux
Le Coent (Auguste), Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-du-Nord).
Lochet (Fernand), Mesnil-le-Roi (Seine-et-Oise).
Machard (Raoul), Saint-Denis.
Senfftleben (Georges), Clamart.
Toteau (Paul), Paris.

Médaille d'argent.

MM. Castel (Victor), Tourcoing.
Franc (Antoine), Mesnil-le-Roi (Seine-et-Oise).
Larrabe (René) (à titre posthume), la Hourcade (Basses-Pyrénées).
Ligier (Pierre), Sartrouville (Seine-et-Oise).
Seligmann (Georges), Paris.
Villette (Louis), Bois-Colombes.

Médaille de bronze.

MM. Baumont (René), Paris.
Charlron (Jacques), Nancy.
Trecis (Léon), Lille.

Médaille d'or.

M. Barbe (Lucien), Narbonne.

Médaille d'argent.

MM. Bigot (Jules), Lille.
Dupuy (Marcel), Paris.
de Hauss de Boncza (Jacques), Paris.
Raphanaud (Joseph), Paris.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 47-445 approuvant un arrêté du haut commissaire instituant en Afrique occidentale française une taxe sur la plus-value des terrains bâtis ou non bâtis.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mars 1947: page 2383, au lieu de: « Décret n° 47-445 du 12 mars 1947 instituant en Afrique occidentale française une taxe sur la plus-value des terrains bâtis ou non bâtis », lire: « Décret n° 47-445 du 12 mars 1947 approuvant un arrêté du haut commissaire instituant en Afrique occidentale française une taxe sur la plus-value des terrains bâtis ou non bâtis ».

Administration générale des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 mars 1947, ont été titularisés dans l'emploi de rédacteur de 3e classe d'administration générale des colonies autres que l'Indochine:

(Pour compter du 27 mars 1946.)

M. Cassier (André) (rappel pour services militaires attribué: 6 mois 17 jours).

(Pour compter du 30 juin 1946.)

M. Bertogal (Urbain) (rappel pour services militaires attribué: 7 mois 27 jours).

Stagiaires de l'administration coloniale.

Par arrêté du 12 mars 1947, sont rapportées, en ce qui concerne M. Ortoli (Pierre), les dispositions de l'arrêté du 15 novembre 1945 portant nomination de stagiaires de l'administration coloniale.

Géologues des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 mars 1947:

I. — M. Lenoble (André), géologue en chef de 2e classe des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période d'un an à compter du 1er mars 1947 pour servir au commissariat à l'énergie atomique.

II. — Les retenues auxquelles est astreint M. Lenoble au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution de 14 p. 100 auquel est tenu envers ladite caisse le commissariat à l'énergie atomique seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1947.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Régisseurs d'avances

Par arrêté en date du 26 février 1947, l'arrêté du 14 juin 1946 portant nomination de M. Duxin (Georges), agent contractuel de 3e catégorie, en qualité de régisseur d'avances auprès de la délégation départementale du Doubs pour le paiement des dépenses relatives au fonctionnement du service de l'aide des jeunes à la reconstruction, est abrogé à compter du 31 décembre 1946.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Délégations accordées au directeur du service des phares et balises.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 16 décembre 1938;

Vu l'arrêté du 4 janvier 1940;

Vu l'arrêté du 10 mai 1927 concernant les délégations accordées au directeur du service des phares et balises;

Sur la proposition du directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 10 mai 1927 est complété comme suit:

. . . . . .

« Changement de résidence, d'un département à l'autre, des fonctionnaires et agents du service des phares et balises, hormis le cas où une telle mesure intervient pour motif disciplinaire.

« Attribution à ces mêmes fonctionnaires de congés d'une durée totale inférieure à trois mois au cours d'une même année.

« Nomination, changement de résidence et licenciement des gardiens de phare auxiliaires.

« Approbation des états supplémentaires prévus à l'article 10 de l'arrêté du 4 janvier 1940, lorsqu'ils n'introduisent aucun relèvement de rémunération accessoire qui ne soit prévu par les décrets, arrêtés ou circulaires ministérielles.

« Les mesures concernant le personnel seront immédiatement portées à la connaissance du ministre (direction du personnel, 3e bureau) par le directeur du service des phares et balises; d'autre part, un état récapitulatif des décisions prises devra être adressé au ministre sous le même timbre tous les trois mois ».

Art. 2. — L'avant-dernier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 10 mai 1927 est modifié comme suit:

. . . . . .

« Les décisions intéressant le personnel des phares et balises, autres que celles qui sont énumérées à l'article 1er ».

Fait à Paris, le 13 mars 1947.

JULES MOCH.

Indemnité exigible des voyageurs en situation irrégulière sur les chemins de fer.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des finances et le ministre de l'économie nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-918 du 5 mai 1945 (art. 2) relative aux infractions à la police des services de transports publics de voyageurs,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant de l'indemnité exigible, sur les chemins de fer, des voyageurs en situation irrégulière, aux termes de l'article 1er (§ *a*) de l'ordonnance n° 45-918 du 5 mai 1945, est égal à la moitié de l'insuffisance de perception régulièrement due en vertu des tarifs et des règlements en vigueur sans pouvoir toutefois, pour chaque contrevenant

Etre inférieure à 10 F;
Excéder 400 F.

Par exception, aux dispositions qui précèdent, dans les relations sur lesquelles les tarifs de la banlieue de Paris sont applicables, le montant de l'indemnité est fixé comme suit:

10 F pour les insuffisances de perception inférieures à 10 F;
15 F pour les insuffisances de perception de 10 à 20 F;
20 F pour les insuffisances de perception supérieures à 20 F.

Art. 2. — Les présentes dispositions annulent celles de l'arrêté du 2 août 1945.

Art. 3. — Le directeur général des chemins de fer et des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1947.

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAURE.

Péages perçus au port de Cherbourg au profit de la chambre de commerce.

Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu les décrets des 21 avril 1914 et 18 novembre 1937 qui ont institué des péages au port de Cherbourg, au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu les textes qui ont modifié le taux de ces péages, réalisé leur fusion ou prorogé leur durée de perception et, notamment, l'arrêté interministériel du 22 janvier 1946;

Vu les actes provisoirement applicables de la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes et décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cet acte;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Cherbourg du 21 septembre 1946 tendant à majorer le taux des péages perçus au profit de cette compagnie au port de cette ville de 50 p. 100 en ce qui concerne les taxes frappant le tonnage de jauge nette des navires et de 100 p. 100 en ce qui concerne les taxes frappant les marchandises;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur cette demande et notamment l'avis de la commission permanente d'enquête du port de Cherbourg du 9 novembre 1946;

Vu l'avis du ministre de l'économie nationale du 21 janvier 1947.

Arrêtent:

Art. 1er — A l'expiration d'un délai de trente jours à dater de la publication au *Journal officiel* du présent arrêté, le tarif des péages actuellement perçus au port de Cherbourg, au profit de la chambre de commerce de cette ville, sera remplacé par le tarif ci-après:

NUMÉRO d'ordre des tarifs	DÉSIGNATION DES DROITS et conditions d'application.	NOUVEAUX tarifs.
		francs.
	A. — *Péages ayant pour base d'application le tonneau de jauge nette légale* (par tonneau de jauge nette).	
1	Navires de tous pavillons autres que ceux désignés sous le tarif n° 2. — Si le nombre total des tonnes métriques de marchandises embarquées ou débarquées:	
	a) Est supérieur à la moitié de la jauge nette du navire	6 75
	b) Est égal ou inférieur au quart de la jauge nette et supérieur au quart de cette jauge	4 50
	c) Est égal ou inférieur au quart de la jauge nette et supérieur au dixième de cette jauge	3 375
	d) Est égal ou inférieur au dixième de la jauge nette et supérieur au vingtième de cette jauge	2 25
	e) Est égal ou inférieur au vingtième de la jauge nette et supérieur au trentième de cette jauge	1 125
	f) Est égal ou inférieur au trentième de la jauge nette et supérieur au quarantième de cette jauge	0 60
	g) Est égal ou inférieur au quarantième de la jauge nette	0 375
	Le maximum de perception est fixé à 22,50 F par tonne de marchandises embarquées ou débarquées.	
2	Navires dont le voyage a pour origine ou pour destination un port français de la métropole ou de l'Algérie:	
	Navires au-dessus de 100 tonneaux de jauge nette. — Si le nombre total des tonnes métriques de marchandises embarquées et débarquées:	
	a) Est supérieur à la jauge nette du navire	1 35
	b) Est égal ou inférieur à la jauge nette du navire	0 675
	Navires de 100 tonneaux de jauge nette et au-dessous. — Si le nombre total de tonnes métriques de marchandises embarquées et débarquées:	
	c) Est supérieur à la jauge nette du navire	0 90
	d) Est égal ou inférieur à la jauge nette du navire	0 45
	Le maximum de perception est fixé à 22,50 F par tonne de marchandises embarquées ou débarquées.	
	Sont exemptés des péages 1 et 2, les navires de guerre appartenant à l'Etat et les bâtiments de service des administrations de l'Etat; les bateaux affectés au pilotage, au remorquage, au bornage; ceux armés à la pêche en Manche et à la pêche côtière; les navires faisant exclusivement le transport des voyageurs, les yachts ou bateaux de plaisance; les navires entrant en relâche, à moins qu'ils ne se livrent à quelque opération de commerce.	
	B. — *Taxe de séjour sur les navires.*	
3	Taxe de séjour applicable à tout navire français ou étranger qui aura séjourné dans le port plus de deux mois:	
	Par tonneau de jauge nette légale et par semaine ou par fraction de semaine de séjour en plus de deux mois	0 45
	Sont exemptés de cette taxe: les navires de guerre appartenant à l'Etat, les navires affectés au pilotage, au remorquage et au transbordement des passagers; les pontons-grues, les chalands, les dragues, les bâtiments naviguant au bornage ou à la pêche (toutes ces catégories de navires, depuis le pilotage jusqu'à la pêche ne sont exemptés que si les navires sont armés et font un service effectif); les navires pour lesquels il aura été fait une déclaration de démolition, échoués dans les chantiers soit publics, soit concédés (pour les navires qui seraient exceptionnellement autorisés à être démolis à flot, la taxe serait due aussitôt leur mise en place pour la démolition).	
	C. — *Péages ayant pour base le nombre des passagers* (par passager).	
4	Passagers en provenance ou à destination d'un port d'Europe:	
	a) 1re classe, embarqués ou débarqués	360 »
	b) Cabine, embarqués ou débarqués	
5	Passagers en provenance ou à destination d'un port hors d'Europe:	
	2e classe, embarqués ou débarqués	300 »
6	*a*) Touristes en provenance ou à destination d'un port hors d'Europe, embarqués ou débarqués	150 »
	b) Passagers de 3e classe en provenance ou à destination d'un port hors d'Europe, embarqués ou débarqués	90 »
7	Passagers excursionnistes en transit à bord d'un transatlantique descendant à terre pour un séjour de quelques heures et remontant sur le même navire	45 »
8	Emigrants en provenance ou à destination d'un port d'Europe, embarqués ou débarqués	45 »
9	*a*) Passagers en provenance ou à destination d'un port d'Europe, embarqués ou débarqués (ports français, de Madère, de Porto-Santo, des Açores, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de Malte, embarqués ou débarqués	30 »
	b) Passagers des îles anglo-normandes à l'entrée et à la sortie	15 »
10	Passagers excursionnistes européens	15 » (7,50 à l'entrée, 7,50 à la sortie).
	Sont exemptés des péages 4 *a*, 4 *b*, 5, 6 *a*, 6 *b*, 7, 8, 9 *a*, 9 *b* et 10, les enfants de moins de trois ans.	
	Les tarifs 4 *a*, 4 *b*, 5, 6 *a*, 7, 8, 9 *a* et 9 *b*, sont réduits de moitié pour les enfants de trois à sept ans.	
	En cas de transbordement d'un navire sur un autre, dans les limites du port, soit directement, soit après un séjour ne dépassant pas huit jours, de passagers de croisière ou excursionnistes transatlantiques, de 1re classe, de cabine, de 2e classe, de touristes ou de 3e classe, les taxes principales de 360 F, 300 F, 150 F, 90 F seront perçues une seule fois, soit à l'entrée, soit à la sortie, l'autre perception sera celle des passagers d'Europe.	
	Une réduction de 50 p. 100 sur le total des deux taxes ci-dessus sera appliquée lorsque le transbordement des passagers se fera d'un navire sur un autre navire de la même compagnie.	
	Pour les émigrants, la taxe de 45 F sera perçue une seule fois.	
	D. — *Péages applicables aux marchandises soit débarquées, soit embarquées, soit transbordées dans le port* (payables par les destinataires, les expéditeurs ou les transitaires).	
11	Par tonne ou fraction de tonne et par article de déclaration (pour les marchandises déclarées en douane autrement qu'au poids, le nombre de tonnes est déterminé d'après les taux de conversion appliqués par l'administration des douanes):	
	a, *b*, *c*, *d*) Toutes marchandises sauf sables, graviers, pierres brutes, équarries, cassées	6 »
	a bis) Sables, graviers, pierres, brutes, équarries, cassées	3 »

Additif. — Toute fraction de tonne est comptée pour une tonne entière; toutefois, si le poids à taxer ne dépasse pas 100 kg, on ne compte qu'une demi-tonne.

Exceptions:

1° Les marchandises appartenant à l'Etat;

2° Les produits et objets d'avitaillement, de gréement ou d'armement nécessaires aux navires affectés au pilotage, au remorquage, au bornage, à la pêche et la navigation de plaisance;

3° Les poissons de pêche française apportés par les navires pratiquant la pêche côtière et par les chalutiers pratiquant la pêche en Manche;

4° Les sacs de dépêches, les colis postaux, les bagages accompagnant les passagers.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre du commerce sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1947.

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre du commerce,
JEAN LETOURNEAU.

Conseil d'administration du port autonome de Bordeaux.

Par arrêté du 17 mars 1947:

MM. Dominique Menaut, président de la chambre de commerce de Mont-de-Marsan;
Bastoul, président de la chambre de commerce d'Agen;
Boufferd, conseiller d'Etat;
Méry, contrôleur d'Etat,

ont été nommés membres du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux pour une période de six ans, à dater du 1er janvier 1947.

Conditions d'aptitude aux emplois d'auxiliaires recrutés sur contrat.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 18 juin 1946 portant fixation du statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le ministère des travaux publics et des transports pour le service des ponts et chaussées, et notamment son article 2,

Arrête:

Art. 1er. — Les emplois d'auxiliaires sur contrat sont répartis comme suit entre les première, deuxième et troisième catégories prévues à l'article 2 du décret du 30 avril 1941 visé ci-dessus:

1re catégorie. — Ingénieurs, architectes, contrôleurs techniques, collaborateurs scientifiques, collaborateurs juridiques.

2e catégorie. — Ingénieurs-adjoints, architectes-adjoints, contrôleurs techniques adjoints, dessinateurs-projeteurs, chefs comptables.

3e catégorie. — Conducteurs, surveillants de travaux, géomètres, topographes, aides-géomètres, dessinateurs, agents techniques, comptables.

Art. 2. — Ne pourront être recrutés, pour occuper un emploi de la première catégorie, que les titulaires de l'un des diplômes ci-après énumérés:

Diplôme d'ingénieur de l'école polytechnique, l'école nationale des ponts et chaussées, l'école nationale supérieure des mines de Paris, l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, l'école centrale des arts et manufactures, l'école nationale supérieure de l'aéronautique, l'école d'application du génie maritime, l'école supérieure d'électricité.

Diplôme de l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Diplôme de l'école navale.

Doctorat ès sciences.

Doctorat en droit.

Agrégation de l'Université.

Toutefois, pourront être nommés à l'un des emplois de la première catégorie, les candidats pouvant justifier, à défaut de l'un des diplômes précités, de références se rapportant à au moins cinq années de pratique professionnelle, industrielle, scientifique, commerciale ou juridique.

Dans le cas où le candidat possède un des diplômes exigés pour la nomination à un poste de la deuxième catégorie, le nombre d'années de pratique minimum visé à l'alinéa ci-dessus sera réduit à deux années.

Art. 3. — Ne pourront être recrutés, pour occuper un emploi de la deuxième catégorie, que les titulaires de l'un des diplômes ci-après énumérés:

Diplôme d'ingénieur autre que ceux indiqués à l'article 2, reconnu ou visé par l'Etat suivant la liste établie par la commission des titres d'ingénieurs et publiée au *Journal officiel* du 25 juin 1937, conformément à l'article 11 de la loi du 10 juillet 1934.

Diplôme des écoles techniques des mines de Douai ou d'Alès.

Diplôme d'une école d'architecture reconnue par l'Etat autre que l'école supérieure des beaux-arts.

Diplôme de licence.

Les officiers de l'armée de terre, de l'air et de mer et les sous-officiers titulaires d'un brevet de spécialité comptant au minimum cinq années de services valables pour la retraite.

Toutefois, pourront être nommés à l'un des emplois de la deuxième catégorie les candidats pouvant justifier, à défaut de l'un des diplômes précités, de références se rapportant à au moins trois années de pratique professionnelle, scientifique, industrielle, commerciale ou juridique.

Art. 4. — Pour l'accession à l'un des emplois de la troisième catégorie, les candidats devront justifier des conditions d'instruction générale et professionnelle habituellement exigées dans les organismes privés pour l'accession à des emplois analogues.

Art. 5. — Une décision du ministre des travaux publics et des transports déterminera, pour chaque cas, la catégorie à laquelle peuvent permettre accès les diplômes étrangers dont certains candidats, de nationalité française, seraient titulaires.

Art. 6. — Les personnels recrutés dans les troisième et deuxième catégories pourront accéder à la catégorie supérieure en vertu d'une décision du ministre des travaux publics et des transports, prise sur la proposition du chef de service intéressé, après un stage minimum de deux ans dans la catégorie où ils ont été initialement classés.

Art. 7. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mars 1947.

JULES MOCH.

Péages perçus au port de Roscoff.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mars 1947: page 2379, 2e colonne, péages applicables aux marchandises, 61e ligne, au lieu de: « Tourteaux de graines oléagineuses, sources et grignons d'olives », lire: « Tourteaux de graines oléagineuses, amurcas et grignons d'olives »; 66e ligne: au lieu de: « Pierres taillées (n° 1177) », lire: « Pierres taillées (n° 177) ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Commission chargée de l'établissement d'une liste de médicaments spécialisés.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret-loi du 28 octobre 1935 sur les assurances sociales;

Vu l'article 139 du décret du 29 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945;

Vu l'arrêté du 15 mars 1944 fixant la composition de la commission prévue à l'article 1er de l'arrêté du 1er février 1937 relatif à l'établissement d'une liste des médicaments spécialisés, pour lesquels il y a lieu de prévoir des tarifs de remboursement particuliers;

Sur le rapport du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 15 mars 1944, fixant la composition de la commission chargée de l'établissement d'une liste de médicaments spécialisés pour lesquels il y a lieu de prévoir des tarifs de remboursement particuliers, est complété comme suit:

« Un représentant de la commission prévue à l'article 2 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 portant établissement d'une liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et de divers services publics ».

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 1947.

A. CROIZAT

Commission supérieure des allocations familiales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et notamment l'article 29 réorganisant la commission supérieure des allocations familiales;

Vu les articles 113 et suivants du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 modifiés par le décret n° 46-2935 du 28 décembre 1946 déterminant les règles applicables à la désignation des membres de la commission supérieure des allocations familiales, et au fonctionnement de cette commission;

Vu l'article 5 du décret n° 46-2828 du 27 novembre 1946 ainsi conçu:

« 1° Les attributions de la commission supérieure des allocations familiales sont exercées, jusqu'à la désignation définitive de ses membres, par une commission provisoire constituée conformément aux dispositions de l'article 113, paragraphe 1er, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946, mais dans laquelle les représentants des caisses d'allocations familiales sont nommés par le ministre du travail et de la sécurité sociale »,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission provisoire chargée d'exercer les attributions de la commission supérieure des allocations familiales, prévue par l'article 29 de l'ordonnance du 4 octobre 1945:

M. Jacques Chevallier, membre de l'Assemblée nationale.

M. Le Goff, membre du conseil de la République.

M. Jacques Benoist, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Au titre de représentants des caisses d'allocations familiales.

Représentants des travailleurs salariés.

MM. Marcel Brenot, Raoul Exbrayat, Léon Grange, Gabriel Tetaert, Mathevet.

Représentant du personnel des caisses.

M. Yves Quiviger.

Représentants des travailleurs indépendants.

MM. le docteur Renaudeaux, Pierre Fredelon.

Représentants des employeurs.

MM. Monnier, André Babinet, Gormand, Pierre Thomas.

Au titre de représentants de l'union nationale des associations familiales.

MM. Roger Monnin, Gaston Meynard, F. Boverat, J. Getti, Cassette, Montcel, Louis Michaud, Cuzin, Lecoq, le docteur Quivy, Guignebourg, C. Durand.

Au titre de représentants des organisations professionnelles nationales de salariés.

Mme Marie Couette, secrétaire de la confédération générale du travail.

M. Florence, conseiller juridique de l'union des syndicats de la région parisienne, administrateur de la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne.

M. Roland Lebel, administrateur de la caisse centrale des allocations familiales de la région parisienne, directeur de l'union nationale des caisses d'allocations familiales.

M. Roger Mario, secrétaire adjoint de l'union des syndicats de la région parisienne, secrétaire de l'union nationale des caisses d'allocations familiales, trésorier du conseil d'administration de la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne.

M. Aimé Texier, secrétaire de la commission confédérale de securité sociale, secrétaire général de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale.

M. Robert Vansieleghem, secrétaire général adjoint de la confédération française des travailleurs chrétiens.

Au titre de représentants des organisations professionnelles nationales d'employeurs.

M. Meunier, président de l'union des industries métallurgiques et minières.

M. Calin, délégué général de l'union des industries textiles

M. Genevrier, président de la fédération nationale des négociants en quincaillerie, fers et métaux.

M. Escande, de la fédération nationale du bâtiment.

Au titre de représentants des organisations professionnelles nationales de travailleurs indépendants.

M. Michel, président de la chambre des métiers de la Haute-Marne.

Au titre de représentants du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le directeur général de la sécurité sociale.
Le directeur du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Au titre de représentant du ministre de l'intérieur.

M. Bourrel, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur.

Au titre de représentant du ministre des finances.

M. Fraissé, sous-directeur à la direction du budget au ministère des finances.

Au titre de représentant du ministre de l'économie nationale.

M. Gely, contrôleur d'Etat au ministère de l'économie nationale.

Au titre de représentant du ministre de l'agriculture.

M. R. Larchevêque, directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture.

Au titre de représentants du personnel des services administratifs de la sécurité sociale.

M. Lemarchand, auxiliaire à la direction régionale de la sécurité sociale à Paris.
Le directeur de la caisse nationale de sécurité sociale,

Art. 2. — Le secrétariat de la commission supérieure des allocations familiales est assuré par le secrétariat général du conseil supérieur de la sécurité sociale, dans les conditions prévues par l'arrêté du 7 octobre 1946.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ROGER LEFÈVRE.

Statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés sociaux des professions non agricoles;

Vu la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Vu le décret du 29 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'ordonnance du 19 octobre 1945, et notamment son article 20;

La section du contrôle médical du comité technique d'action sanitaire et sociale entendue,

Arrête:

Art. 1er. — Le statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale, prévu à l'article 20 du décret du 29 décembre 1945 susvisé, est fixé par la convention annexée au présent arrêté, en ce qui concerne les conditions de recrutement, de congé, de perfectionnement ainsi que les mesures disciplinaires dont ils pourraient, le cas échéant, être l'objet.

Art. 2. — Il est créé deux classes de médecins conseils:

Classe A. — Coefficient de base: 600.
Classe B. — Coefficient de base: 700.

Les médecins conseils, après six mois de stage, pendant lesquels leur traitement est diminué de 10 p. 100, sont affectés à l'une de ces deux classes, après décision des conseils d'administration de la caisse régionale, sur proposition du médecin conseil régional et approbation de la section du contrôle médical du comité technique d'action sanitaire et sociale.

Les médecins conseils de classe A pourront, après deux ans de fonction, accéder au choix de la classe B, par décision du conseil d'administration de la caisse régionale, sur proposition du médecin conseil régional et après approbation de la section du contrôle médical du comité technique d'action sanitaire et sociale.

Art. 3. — Il est créé quatre échelons au choix de 10 p. 100 du salaire de base pour chacune des classes A et B.

Le passage à l'échelon supérieur est accordé par décision du conseil d'administration de la caisse régionale, sur proposition du médecin conseil régional.

Art. 4. — Sur proposition du médecin conseil régional, le conseil d'administration de la caisse régionale pourra accorder aux médecins chefs de service, une indemnité de fonction annuelle de 12.000 F à 40.000 F.

Art. 5. — Le traitement des chirurgiens dentistes conseils est calculé sur un coefficient de base inférieur de 50 points au traitement de base du médecin conseil de la classe correspondante.

Leur mode d'avancement est le même que celui des médecins conseils.

Art. 6. — Les médecins conseils régionaux sont répartis en trois classes:

Pour les caisses régionales de moins de 800.000 adhérents, coefficient de base: 725.

Pour les caisses régionales de plus de 800.000 adhérents, coefficient de base: 750.

Pour la caisse régionale de Paris, coefficient de base: 800.

Art. 7. — L'avancement des médecins conseils régionaux a lieu au choix. Il est décidé par le conseil d'administration de la caisse régionale et soumis à l'approbation de la section du contrôle médical du comité technique d'action sanitaire et sociale. Il se fait, comme pour les médecins conseils, en quatre échelons de 10 p. 100 du salaire de base.

Art. 8. — Le conseil d'administration de la caisse régionale pourra accorder aux médecins conseils régionaux une indemnité de fonctions annuelle de 12.000 F à 40.000 F, après avis de la section du contrôle médical du comité technique d'action sanitaire et sociale.

Art. 9. — Les conditions de rémunération des médecins ou chirurgiens dentistes consultants sont fixés par contrats passés entre ces derniers et le conseil d'administration de la caisse régionale. Les tarifs seront établis en tenant compte, notamment, du fait que les examens sont pratiqués au domicile du consultant et avec son matériel personnel ou dans un local et avec un matériel mis à sa disposition par la caisse.

Art. 10. — L'arrêté ministériel du 15 février 1946 portant statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale est abrogé.

Art. 11. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
A. CROIZAT.

Mutualité.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 mars 1947, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Société mutualiste d'entr'aide sociale des abattoirs de Villefranche-d'Allier, n° 3-249, à Villefranche-d'Allier (Allier).

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 mars 1947, ont été approuvés les statuts des sociétés ci-après:

ALPES-MARITIMES

La Prévoyance de la chambre de commerce de Nice et des Alpes-Maritimes n° 6-403, à Nice (Alpes-Maritimes).

ISÈRE

Société mutualiste du personnel de la société nouvelle des forges et laminoirs de Vizille n° 38-1231, à Vizille (Isère).

SEINE

Mutuelle des anciens établissements Bidault-Elion et Cie n° 75-1410, à Vitry-sur-Seine, 19, rue Jules-Guesde.

Attributions et titres du personnel médical de l'inspection médicale générale du travail et de la main-d'œuvre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mars 1947: page 2595, 3e colonne, article 2, 2e alinéa, au lieu de: « Quatorze médecins divisionnaires; vingt et un médecins divisionnaires adjoints », lire: « Quatorze médecins inspecteurs divisionnaires; vingt et un médecins inspecteurs divisionnaires adjoints ».

Administration centrale.

Par arrêté du 14 février 1947, pris en application de l'ordonnance du 29 novembre 1944 et après avis de la commission de revision des nominations et de reclassement du ministère du travail et de la sécurité sociale, M. Bussot, rédacteur à l'administration centrale, a été nommé sous-chef de bureau de 3e classe à l'administration centrale, à compter du 29 juin 1943.

Par arrêté du 24 février 1947, ont été nommés commis d'ordre et de comptabilité stagiaires à l'administration centrale, à compter du 1er mars 1947:

Mlles Ducrocq, Doge, M. Mosbach, Mlle Berger, M. Larose, Mlles Duniach, Lallemant, MM. Chadefaux, Guilleret, Joulia.

Mlle Arnaud, dame sténodactylographe de 5e classe, a été nommée commis d'ordre et de comptabilité de 2e classe à l'administration centrale, à compter du 1er mars 1947.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté du 19 mars 1947, M. Gaebele, contrôleur stagiaire de la sécurité sociale, a été titularisé dans son emploi et nommé contrôleur de 3e classe de la sécurité sociale, à compter du 15 septembre 1946.

Par le même arrêté, les contrôleurs adjoints stagiaires de la sécurité sociale ci-après désignés ont été titularisés dans leur emploi et nommés contrôleurs adjoints de la sécurité sociale, à compter du 15 décembre 1946, à la classe figurant en regard de leur nom:

MM. Allex, 2e classe.
Aurel, 3e classe.
Benard, 3e classe.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 février 1947:

Page 1272, 2e colonne, 50e ligne, supprimer: « Mlle Delvigne »; après la 56e ligne, ajouter: « (à compter du 1er avril 1946), à la 1re classe, Mlle Delvigne »; dernière ligne, après: « M. Levesque », supprimer: « M. Lobbens » et ajouter: « 3e classe, M. Lobbens ».

Page 1273, 1re colonne, 4e ligne, au lieu de: « à compter du 14 mai 1946 », lire: « à compter du 15 mais 1946 »; 10e ligne, supprimer: « Mme Beltra »; 12e ligne, après: « Mlle Pic », supprimer: « Mme Pompidor » et ajouter: « (à compter du 1er avril 1946), à la 3e classe, Mme Pompidor ».

Inspection du travail.

Par arrêté en date du 12 mars 1947, Mlle Carru, Mme Langlois, Mlles Dume et Gouy ont été nommées inspectrices stagiaires du travail et affectées, en cette qualité, aux résidences respectives de Caen, Paris, Paris et Rouen.

Salaires des employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise dans les industries de la métallurgie et du travail des métaux (région de Bordeaux).

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 4 septembre 1945, relatif aux salaires des employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise dans les industries de la métallurgie et du travail des métaux, et notamment l'article 6;

Vu la décision de classification du 9 janvier 1946 relative aux salaires des employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise dans les industries de la métallurgie et du travail des métaux de la région de Bordeaux;

Vu l'avis des organisations patronales et ouvrières intéressées,

Décide:

Art. 1er. — L'annexe à la décision du 2 janvier 1946 relative aux salaires des employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise dans les industries de la métallurgie et du travail des métaux des départements suivants: Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, est complétée et modifiée conformément au tableau annexé à la présente décision.

Art. 2. — Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1947.

A. CROIZAT.

ANNEXE

A. — **Industries des métaux.**

Employés.

Aide-comptable: employé aux écritures pouvant tenir les livres suivant directives du comptable industriel ou commercial ou patron, à l'exclusion de toutes autres opérations comptables dans un bureau de comptabilité. Employé au dépouillement des prix de revient et chargé du dépouillement pour le collationnement de bons matière et main-d'œuvre, d'une commande client, d'une commande matières ou fabrications nouvelles ou d'un prix de revient.....	160
Aide-comptable de bureau de paye..	160

Techniciens.

Préparateur de fabrication premier échelon: agent possédant des connaissances professionnelles, appelé dans sa spécialité, à déterminer des temps d'exécution ou à les estimer par analogie avec des temps déjà établis ou des tarifs et barèmes existants; par ailleurs, il doit pouvoir, pour sa spécialité, établir un prix de revient estimatif, proposer des outillages et des améliorations dans les moyens de fabrication usités en vue d'augmenter le rendement.....	221

Agents de maîtrise.

Chef de section de comptabilité commerciale, industrielle (approvisionnement, personnel magasin):	
Employé ayant à diriger le travail d'autres employés de leur profession:	
a) Ayant moins de cinq employés sous leurs ordres.....	230
b) Ayant plus de cinq employés sous leurs ordres.....	250

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 19 mars 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 janvier 1947 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Archambault (Paul-Eugène-Léon), à Neuilly-sur-Seine; 48 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Caillaud (Maurice,) ophtalmologiste honoraire de l'Hôtel-Dieu à Orléans; 53 ans de services civils et militaires.

M. Cholet (Christian), avocat, vice-président du conseil supérieur de l'assistance publique de France à Nantes; 48 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Paraf (Jean), médecin des hôpitaux de Paris; 43 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Touraine (Albert), médecin des hôpitaux de Paris; 50 ans de services civils et militaires.

Au grade de chevalier.

M. le docteur Aron (Emile), professeur à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Tours; 21 ans de services civils et militaires.

M. Barus (Pierre), inspecteur de la population à Tulle (Corrèze); 47 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Delecourt (Mathieu), chef de bureau à l'administration centrale; 28 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Derouet (Fernand), chirurgien chef de l'hôpital d'Orléans; 48 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Filachet (René), professeur à l'école de médecine d'Amiens; 32 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Klotz (André), médecin oto-rhino-laryngologiste à la fondation Curie à Paris; 29 ans 5 mois de services civils et militaires.

M. Leroy (René), chef de division honoraire à la préfecture du Loiret à Orléans; 51 ans de services civils et militaires.

M. Michot (Albert-Philippe), chef de service à l'institut national d'études démographiques à Paris; 22 ans 10 mois de services civils et militaires.

M. le docteur Rousse (Maurice), docteur en médecine à Beaune-la-Rolande (Loiret); 49 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Roussel (Yvan), médecin directeur départemental de la santé, inspecteur divisionnaire à Clermont-Ferrand; 24 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Salmon (Robert), docteur en médecine à Châteaurenard (Loiret); 27 ans de services civils et militaires.

Mme Schiff-Wertheimer (Suzanne), médecin chef de la clinique nationale des Quinze-Vingts à Paris; 30 ans d'activité médicale.

M. le docteur Tixier (Louis), docteur en médecine à Nevers; 49 ans de services civils et militaires.

Mlle Vernières (Marie), chef de bureau à l'administration centrale; 20 ans d'activité sociale.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de la santé publique et de la population,

GEORGES MARRANE.

Assistance médicale gratuite.

Par arrêté en date du 18 mars 1947, la ville de Caen (Calvados) est autorisée à renoncer à l'organisation spéciale en matière d'assistance médicale gratuite qui lui avait été accordée par arrêté du 11 septembre 1897.

Désinsectisation ou dératisation des locaux d'habitation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mars 1947: page 2596, 1re colonne, 34e et 35e ligne, au lieu de: « l'aération prolongée des locaux sans fenêtres », lire: « l'aération prolongée des locaux sans fenêtre »; 3e colonne, 3e et 4e ligne, au lieu de: « être susceptible de réaliser le « vase clos intégral » et être séparé des maisons habitées », lire: « être susceptibles de réaliser le « vase clos intégral » et être séparés des maisons habitées ».

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 18 mars 1947, M. le docteur Jacques, médecin inspecteur de la santé de la Gironde, est affecté en la même qualité dans le département de la Dordogne et chargé des fonctions de directeur départemental de la santé.

Directions départementales de la population.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 janvier 1947: page 952, 3e colonne, 29e ligne, au lieu de: « sont nommés à la hors-classe du grade de commis au traitement annuel de 60.000 F », lire: « sont nommés à la hors-classe du grade de commis principal au traitement annuel de 60.000 F: Aube, M. Houdot (Georges); Indre, M. Bonac (Marc) ».

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 13 février 1947, l'arrêté du 14 décembre 1946 portant nomination de Mlle Maliverne, en qualité de commis stagiaire de 3e classe à la direction départementale de la santé du Puy-de-Dôme, est rapporté.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Thuan, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium de Petit-Artois (Bouches-du-Rhône).

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Ernewein, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium de Saint-François, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Martin-Lalande, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium départemental du Rhône à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère).

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Joneaux, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium de la Seine à Hauteville (Ain).

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Jacotot, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium de Oissel (Seine-Inférieure), en remplacement de M. le docteur Nicolai, mis en disponibilité sur sa demande.

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Maleval, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium de Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise), en remplacement de M. le docteur Tisca, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Mercier, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium de la Gresse-Saint-Bernard, par Baignes (Charente), en remplacement de M. le docteur Brenugat, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, Mlle le docteur Butor, reçue au concours du 11 décembre 1946, a été nommée médecin adjoint au sanatorium d'Aincourt (Seine-et-Oise).

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Rocher, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium départemental du Rhône, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère).

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, M. le docteur Vivatte, reçu au concours du 11 décembre 1946, a été nommé médecin adjoint au sanatorium de Roquefraiche (Vaucluse) (poste vacant).

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, Mlle le docteur Lavier, reçue au concours du 11 décembre 1946, a été nommée médecin adjoint au sanatorium de Dreux (Eure-et-Loir).

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, Mlle le docteur Weinstein, reçue au concours du 11 décembre 1946, a été nommée médecin adjoint au sanatorium départemental du Rhône, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère).

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 18 mars 1947, est rapportée la décision prise aux termes de l'article 1er de l'arrêté du 14 juin 1946 portant inscription de M. Marquant sur la première liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics en qualité de directeur de l'hôpital-hospice d'Epinal.

L'intéressé est inscrit sur la première liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'hôpitaux et hospices publics, en qualité de directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Dié (Vosges).

Ministère de la justice

Suspension de fonctions

D'un arrêt rendu par la cour d'appel d'Aix, 1re chambre civile, le 4 mars 1947, statuant sur appel d'un jugement du tribunal civil de Grasse siégeant disciplinairement, le 19 novembre 1946, il appert que M. Alphonse Perino, huissier à Grasse, 4, place du Cours, a été condamné à la peine de la suspension pendant un mois.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 25 mars 1947.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination, par suite de vacances, de membres appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute-Cour de justice instituée par la loi du 27 décembre 1945.

3. — Fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Bétolaud sur l'opportunité de procéder à l'expropriation de vastes terrains, à proximité de Paris, en vue de l'installation de laboratoires ou de centres de recherches scientifiques.

4. — Discussion du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le deuxième trimestre de 1947 (Nos 966-1012. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Séance du mardi 25 mars 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Michaut, jusques et y compris M. Mont.

Tribunes. — Depuis M. Montagner, jusques et y compris M. Mouton.

Commission des territoires d'outre-mer

Séance du samedi 22 mars 1947.

Présents. — MM. Aku, Aujoulat, Boganda, Caillavet, Castellani, Césaire, Defferre, Diallo (Yacine), Douala, Dumas (Joseph), Marc Dupuy (Gironde), Duveau, Félix-Tchicaya, Frédéric-Dupont, Gosnat, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Houphouet-Boigny, Juglas, Lisette, Lozeray, Malbrant, Mamadou Konate, Mazel, Monjaret, Ninine, Rabier, Ramarony, Reille-Soult, Tony Révillon, Senghor, Silvandre, Temple, Theetten.

Excusés. — M. Thomas.

Suppléants. — MM. Hamani Diori (de M. Martine), Valentino (de M. Lamine-Gueye), Raseta (de M. Ravoahangy), Apithy (de M. Mamba Sano), Sissoko (de M. Thomas), Aumeran (de M. Sourbet), Noël (de M. Boisdon), Gabelle (de M. Laurelli).

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du samedi 22 mars 1947.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Beauquier, Binot, Boisdon, Clemenceau (Michel), Coffin, Edgar Faure, Godin, Gossel, Grimaud, Guesdon, Halbout, Hutin-Desgrées, Jaquet, Laniel (Joseph), Louvel, Marin (Louis), Mazuez, Mutter (André), Palewski, Pierre-Groués, Pinay, Scherer, Serre, Violette (Maurice).

Excusés. — MM. Lamine-Gueye, Métayer.

Convocation de commission.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mardi 25 mars 1947, à seize heures (local de la commission n° 254):

Compte rendu de l'entretien que les délégués de la commission ont eu avec le ministre de la France d'outre-mer au sujet des dispositions budgétaires visant la direction du plan et le service de l'information.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 25 mars 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs (*suite*).

2e bureau. — Etablissements français de l'Inde (élection de M. Paquirissamypoulle) (M. Trémintin, rapporteur).

2. — Nomination d'un membre d'une commission générale.

3. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

4. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

5. — Discussion des conclusions du rapport du 4e bureau relatif à la validation des conseillers de la République, élus par l'Assemblée nationale, au titre de la représentation des Français résidant à l'étranger (M. Paget, rapporteur).

6. — Discussion des conclusions du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du territoire d'Oubangui-Chari (2e collège) (M. Giauque, rapporteur).

7. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 69 du livre IV du code du travail, concernant la procédure devant les conseils de prud'hommes (nos 53 et 98), année 1947. — M. Caspary, rapporteur; et n° 134, année 1947. Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale (M. Georges Maire, rapporteur).

8. — Discussion des conclusions des rapports faits au nom de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, tendant à fixer, d'une part, les articles 40 à 61, et 80 à 82, d'autre part, les articles 39, 62, 63, et 65 à 79 du règlement du Conseil de la République. (Nos 113 et 120, année 1947. — M. Salomon Grumbach, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de résolution de M. Jules Boyer et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder dans le plus bref délai à des distributions de scories aux producteurs laitiers. (Nos 79 (rectifié) et 116, année 1947. — M. René Simard, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Marius Moutet, jusques et y compris M. Georges Pernot.

Tribunes. — Depuis M. Peschaud, jusques et y compris M. Sarrien.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 26 mars 1947, à quatorze heures trente (local n° 201):

I. — Suite de l'examen de la situation dans la zone française d'occupation en Allemagne.

II. — Exposé de M. le président Grumbach sur la situation internationale.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 26 mars 1947, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Rapport de M. Ott sur la proposition de résolution (n° 60) tendant à inviter le Gouvernement à supprimer les règles de reclassement interne pour certains personnels de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

II. — Examen officieux d'un projet de réorganisation de l'administration centrale de l'éducation nationale.

III. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 26 mars 1947, à neuf heures trente (local n° 207):

I. — Désignations de rapporteurs pour les propositions de résolution:

(N° 145) de M. Leuret relative aux moyens de transport du corps médical;

(N° 146) de M. Teyssandier relative au régime alimentaire n° 4.

II. — Suite de la discussion du rapport de M. Pernot sur la proposition de résolution de M. Landry (n° 38) relative aux femmes seules chargées d'enfants et, éventuellement, audition de M. Landry.

III. — Rapport de M. Lafay sur la proposition de résolution (n° 34) relative à la rééducation des enfants déficients.

IV. — Rapport de M. Teyssandier sur la proposition de résolution (n° 121) relative au régime alimentaire n° 2, dit « lacto-végétarien ».

V. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des finances, le mardi 25 mars 1947, à neuf heures trente (local de la commission:

II. — Etude du projet n° 604 A. N. (rapport n° 826) portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 26 mars 1947, à neuf heures (local n° 215):

I. — Audition d'une délégation de la fédération nationale des inscrits maritimes sur le projet de statut de la marine marchande.

II. — Questions diverses.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement d'agent des cadres principaux extérieurs de la direction des finances du Maroc.

Un concours pour quinze emplois au minimum d'agent des cadres principaux extérieurs de la direction des finances du Maroc aura lieu à Paris, Alger et Rabat les 9 et 10 juin 1947.

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur ou d'un diplôme équivalent.

Ce concours, qui ne comporte que des épreuves écrites, donne accès aux emplois de début du cadre principal des régies financières (contrôleur des douanes, des impôts, percepteur, surnuméraire de l'enregistrement, du timbre et des domaines).

Les candidats reçus font deux ans de stage et bénéficient d'un traitement mensuel net de 8.877 F auquel s'ajoutent les indemnités familiales pour les agents mariés.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction des finances (bureau du personnel), à Rabat, où la liste des inscriptions ouverte dès maintenant sera close le 28 avril 1947.

Ministère des finances.

Sociétés étrangères.

The Rio Tinto Company Limited, société ayant son siège à Londres, est, à partir du 1er juillet 1942, désabonnée au timbre pour 325.000 actions de préférence d'une valeur nominale de 5 £ chacune, nos 1 à 325000, et pour 425.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 £ chacune, nos 325000 à 750000.

Toutes ces actions pourront, sans distinction, être timbrées gratuitement, à condition que la formalité soit requise dans un délai d'un an à compter de la publication du présent avis.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin des dispensaires antituberculeux de la Haute-Marne.

Un concours sur titres pour le recrutement d'un médecin fonctionnaire à temps complet des dispensaires antituberculeux de la Haute-Marne sera organisé à la direction départementale de la santé et de l'assistance de la Haute-Marne, à Chaumont, au cours de la deuxième quinzaine d'avril 1947.

Clôture des inscriptions le 31 mars 1947.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur départemental de la santé de la Haute-Marne, 17, rue Toupot-de-Béveaux, à Chaumont.

Avis de concours pour l'emploi de chef de laboratoire à la clinique nationale ophtalmologique de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Il est ouvert un concours, le 23 juin 1947, pour un emploi de chef de laboratoire à la clinique nationale ophtalmologique de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de l'établissement, 28, rue de Charenton, jusqu'au samedi 14 juin 1947.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1898

Liste des 2.667 numéros sortis au 194e tirage effectué le 5 mars 1947 et dont les 50 premiers ont droit aux lots ci-après :

N° 493.494 : **100.000** F.

N° 15.462 : **50.000** F.

Nos 277.651, 389.734, 461.638, 523.401 : **10.000** francs.

Nos 868, 317.411, 391.149, 652.946 : **5.000** francs.

40 obligations remboursées chacune par **1.000** F.

6.026	15.259	47.927	61.592	63.258
85.209	94.776	116.117	126.561	131.250
158.193	175.239	187.296	203.226	243.491
258.586	270.187	279.100	286.617	287.253
298.524	316.296	354.023	357.889	359.330
369.396	389.157	389.808	391.593	458.247
483.938	498.670	499.922	500.627	513.230
527.149	533.878	609.056	623.141	624.907

105, 131, 747, *863—1.680, 782, 835, 905—2.207, 367, 437, 483, 741—3.192, 788—4.205, 480, 737—5.321, 379, 680, 911—*6.026, 29, 55, 61, 146, 560—7.039, 226, 444, 467, 622—8.282, 325, 623, 649, 966—9.062, 137, 421, 635—10.072, 741—11.239, 301, 592—12.006, 51, 113, 504, 629—13.215, 311, 375, 533, 972—14.208, 315, 688, 695, 756—15.097, 150, *259, *462—16.152, 701—17.201, 281, 325, 685, 811—18.193, 252, 413, 737, 76.—19.170, 682, 699, 708, 959—20.825, 963—21.237, 444, 599, 585, 645, 852—22.179, 719, 771, 965—23.385, 958—24.011, 766, 808—25.163, 307, 400, 710—26.072, 218, 505, 836—27.098, 208, 406, 584—28.217, 333, 562, 660—29.022, 190, 258, 429, 836, 967—30.250, 288, 361, 432—31.407, 416, 475—32.517—33.360, 452, 530—34.159, 401, 633, 879, 900—35.034, 274, 794, 889—36.119, 417, 490, 716, 761—37.345—38.053, 223, 335, 480, 900—39.189, 602, 782, 878, 973—40.134—41.340—42.156, 384, 508, 783, 836, 965—43.013, 56, 379, 993—44.022, 48, 355, 566, 704, 888, 903, 907—45.513, 631, 775, 901—46.183, 921, 955—47.003, *927—48.092, 220, 664—49.118—50.005, 269—51.130, 525, 800—52.127, 231, 936—53.389, 481, 586, 605, 898—54.071, 113, 280, 408, 726—55.332, 467, 653, 706, 871—56.992—57.024, 121, 616, 891—58.233, 292, 368, 382, 574, 955—59.337, 527—60.030, 250, 392, 469, 557, 860—61.242, 251, 527, *592, 964, 984—62.525, 702, 705—63.118, *258, 555—64.616—65.064, 90, 517, 623, 841, 937—66.096, 271, 373, 392, 478, 494—67.069, 876— 68.410, 565, 616, 650, 730, 794—69.202, 571, 597, 738, 848, 906—70.186, 382, 509, 597—71.097, 113, 451, 982—72.174, 677, 822, 986— 73.063, 234, 583, 809—74.672, 819—75.113, 488, 513, 525, 855—76.270, 461—77.276, 368—78.610, 801—79.116, 825.

(*) Voir le tableau des lots.

80.618, 718, 857—81.161, 460, 603, 712, 820—82.355, 966—83.070, 296, 306, 515, 958—84.203—85.098, 103, *209, 431, 493, 953—86.517—87.157, 193, 522, 984—88.081, 253, 334, 831—89.101—90.019, 191, 416, 917, 992, 993—91.079, 578, 655, 700, 950—92.295, 429, 594, 645, 687, 828, 928—93.102, 223, 283, 817—*94.776, 925—95.869, 878, 968—96.252, 474, 576—97.003, 578, 609—98.004, 11—99.120, 252, 931—101.167, 247, 300, 490, 888—102.013, 562, 875—103.388, 395, 541, 801, 889—104.121, 484, 560, 685, 910, 946—105.019, 701, 817, 921—106.996—107.237, 287, 509, 999—108.183, 281, 956—109.196, 297, 444, 728, 950—110.153, 367—111.063, 708, 768, 873—112.265, 332—113.047, 183, 347, 717, 862, 948—114.490, 507, 689, 836, 979—115.104, 493, 510, 676—*116.117, 417, 567—117.038, 92, 310, 311, 417, 555, 821, 853—118.152, 464, 719—119.361, 516, 791—120.041, 83, 98, 297, 560—121.017, 520, 855—122.630, 726—123.247, 355, 425, 505, 569, 634—124.236—125.909—126.409, *561, 971—127.003, 769, 905, 990—128.216, 315, 789—129.966—130.092, 269—131.167, 228, *250, 336, 398—132.067, 201, 291, 457, 473, 667, 675, 975—133.352, 622—134.100, 646, 651, 668—135.131, 210, 264, 586, 961—136.671, 702, 912—137.022, 141, 239, 506, 622, 825—138.195, 231, 631, 997—139.221, 369, 598—140.218, 294, 460, 462, 618, 786, 849, 976—141.196, 382, 663, 832—142.049, 261, 606, 822, 861, 864—143.101, 129, 169, 183, 251, 435, 715, 729—144.009, 217, 395, 857—145.167—146.629, 687, 803, 861, 957—147.201, 908, 925—148.219, 702—149.070, 188, 239, 302, 902—150.798—151.123, 619, 690, 711, 957—152.119, 138, 235, 443, 445, 530, 541, 666, 886, 943—153.087—154.136, 527, 624, 902, 985—155.171, 281, 450, 813, 889, 955—156.485—157.155, 592, 743, 756—158.061, 82, *193, 271, 749, 796, 876—159.353, 495, 509, 784.

160.377—162.278, 283, 436, 804—163.050, 335, 449, 556, 796, 851, 900, 961—164.328, 506, 741—165.117, 288, 289, 405, 996—166.282, 324, 390, 664, 704, 913—167.168, 249, 252, 770, 822—168.207, 622, 921—169.096, 223, 718, 902, 942, 956—170.094, 214, 671, 754—171.184, 223, 692, 724, 786.172.245, 284, 427, 516, 743, 753—173.151, 388, 563, 578, 649, 793, 923, 968—174.141, 517, 736, 849—*175.229, 872—176.050, 584, 634—177.100, 158, 850—178.052, 151, 503, 544—179.714, 788, 844, 923—181.237, 244, 543, 575, 805—182.766—183.155, 241, 491, 987—184.574, 720, 795, 837, 887, 969—185.500, 692, 719, 761—186.848, 984—187.157, *296, 424, 427, 675, 876, 896, 917—188.192, 203, 266—189.100, 779—191.519, 753, 789—192.098, 149, 297, 311, 627, 915—193.404, 569, 924—194.217—195.123, 309, 515, 519, 830, 973—196.052, 315, 484, 612, 736, 876—197.021, 390, 519, 792, 847—198.054, 253, 658, 693, 716, 795, 896—199.254, 296, 852, 879, 982—200.427, 785, 997—201.219, 399, 506, 941 202.176, 397, 474, 714, 722, 757, 761, 810—203 624, 197, *226, 308, 429, 482, 638, 711, 855, 921—204.138, 790—205.114, 337, 371, 478, 506, 824, 930—206.131, 510, 725, 738, 885, 990—207.034, 304, 412, 495, 524, 813, 940—208.155, 567, 707, 872—209.046, 113, 207, 310, 460, 683, 937—210.217, 321, 916—211.302—212.128, 460, 688, 903—213.008, 170, 591—214.906—215.078, 618—216.157, 515, 545, 548, 801, 871—217.217, 706—218.278 384, 901—219.072, 169, 219, 272—220.266, 651, 727, 960—221.030, 305, 555, 665, 977—222.428, 672—223.654, 655—224.147, 752—225.098, 116, 199, 858, 917—226.444, 807, 906—227.030, 530, 745, 941—228.575—229.529, 897—230.299, 438, 760, 833—231.600, 652—232.163, 338, 421—233.251, 469, 572, 871—234.168, 183—235.005, 113, 500, 518, 725, 775, 976—236.808—237.210, 275, 727—238.279, 314, 464, 724, 853—239.162, 163, 970.

240.306, 531, 918, 980, 996—241.613, 688, 417, 459, 538—*243.491, 583, 627, 819—244.180, 380, 402, 413, 598, 638, 847, 991—245.071, 157, 466—246.189, 649—247.601, 112, 124, 363, 522—248.063, 212, 225, 342, 438, 800—249.047, 687—250.050, 878—251.011, 136, 561, 691, 699, 969—252.045, 825—253.165, 216, 266, 345, 394, 650, 755—254.044, 105, 114, 412, 450—255.109, 378, 550, 565, 783, 931—2 6.038, 762—257.325, 345, 471, 606, 677, 892—*258.286, 405—259.101, 790, 903—260.087, 170, 508, 830—261.288, 432, 581, 760, 795, 870, 915—262.077, 608, 722—263.016, 042, 390, 739, 841, 859—264.196, 627, 713, 714—265.168, 314, 947—266.245, 372, 377, 981—267.177, 350, 363, 392, 419, 620—26 .146, 217, 241, 759—*270.187, 291, 642—271.332, 402, 427, 655, 748, 766, 913—272.301, 636, 894—273.165, 284, 309, 353, 425, 882, 973—274.176, 626, 805, 826, 870—275.320, 913—276.293, 520, 570, 711—277.020, 458, 471, 262, *651, 905, 986, 990—278.384, 900—*279.100, 103, 404, 461, 655, 661, 813, 837, 844—280.023, 296, 514, 836, 970—281.044, 066, 251, 273, 358, 415, 889—282.658, 121, 173, 217—283.017, 244, 229, 967—284.037, 141, 479, 481, 568, 586, 587—285.453, 515—286.107, 217, 270, 530, 540, *617, 681, *253, 316—288.1 8, 209, 450, 489, 678, 693, 680, 685, 792, 890—289.103, 509, 994—290.173, 476, 485, 607—291.375, 544, 617, 620, 696, 817—292.380, 591, 714—293.130, 133, 286, 519, 658, 882—294.426, 595, 667, 821—295.131, 261, 352, 433, 576, 923, 934—296.171, 283—297.088, 211, 645—*298.721, 618, 94 —299.39 —300.211, 221, 276, 959—301.101, 628, 641, 880, 952—303.049, 071, 345, 863—305.333, 716, 793, 822—306.106, 146, 417—307.212, 291, 349, 601, 678, 785—308.147, 723, 914—309.152, 320, 806—310.012, 140, 301, 322, 526, 523, 591, 806, 940—311.309, 326, 711—312.0 5, 167, 370, 729, 961—313.345, 364, 631, 764, 884—315.372, 874—316.072, 093, *296—317.046, 379, *414, 571, 881—318.198, 257, 573, 795, 818, 912, 940—319.333, 371.

320.364, 647—321.061, 406, 579, 647, 669—322.452, 603, 853—323.066, 75—324.110, 133, 555—325.086, 225, 782—326.439, 879—327. 78, 339, 409, 540, 553, 686—328.004, 404, 509, 789, 999—329.125, 565, 698, 966—33 .586, 316, 472, 516, 853, 858—331.100, 711, 862, 971—332.280, 312, 836—333.003, 166, 359—334.146, 586—335.600, 722, 800, 921—336183, 361, 484, 597, 851—337.889, 926—338.011, 44, 84, 357, 6 0, 949—339.003, 465—340.182, 437, 652, 676, 772, 879, 900—34 .221, 275, 963—342. 58, 159, 184, 729, 980—343.069, 585, 669, 8 9, 880, 923—344.097, 490, 578, 674—345.101, 418—346.201, 773—348.065, 784, 922, 931—34 .342, 353, 451, 491—350.397, 899—351.287, 336, 518, 708, 984—352.193—353.145, 151, 165, 169, 518, 981—*354.023, 532, 596—356.190, 359, 999—357.063, 333, 515, 781, 824, *889—358.263, 429, 710, 991, 999—359.102, 187, *330, 544, 756, 818, 842—360.014, 428, 605, 607—362.322, 430—363.826, 827, 890—364.143, 519, 568, 949—365.119, 243, 273, 688, 813, 892—366.090, 609, 681, 694, 816—367.031, 403, 653, 722, 773—368.416, 417, 523, 873—369.048, 369, 333, *396, 531, 791—370.495—371.246, 277, 310, 636, 720—372.132, 648, 943, 989—373.094, 172, 287, 362, 447, 523, 608, 759, 798 949—374.017, 50, 838—375.240—376.286, 363, 452, 534, 548, 617, 672, 730—377.217, 855—378.026, 98, 123, 175, 376, 874, 918—379.017, 101, 576, 667, 675—380.110, 805, 889—381.117, 731, 850, 897—382.416, 652, 698, 801—383.134, 679, 943, 959, 969, 982—384.232, 580, 684—385.090, 264, 423, 899—386.083, 255—387.392, 596, 606—388.896— 389.131, *457, 244, 313, 354, *734, 738, 752, *808—390.058, 180, 560, 802, 836—*391.149, 307, *593, 841, 942—392.047, 179,

378, 386, 465, 675, 824—393.027, 658, 749—394.032, 87—396.542—396.561, 437, 579, 824—397.218, 353, 597, 647, 770—398.025, 122, 231, 581—399.121, 439, 826, 993.

400.050, 803—401.402, 802—402 378—403.017, 475, 600—404.547, 791, 879—405.087, 187, 513, 710—406.195, 611, 954—407.474, 472, 492, 653, 672, 955, 982—408.051, 206, 389, 511, 609—409.005, 735, 911, 943, 981—410.065—411.084, 187, 413, 887—412.175, 575, 736— 413.773—414.561—415.135, 197, 760, 953—416.122, 251, 293, 901— 417.261, 487, 503, 741—418.012, 251, 652, 892— 419.210, 337, 316, 665, 842, 968—420.109, 244, 488, 86?— 421.092, 992—422.235, 420—423.562, 901—424.402, 435, 532, 579, 616, 877—425.076, 241, 223, 338, 394, 605, 775, 910, 951—426.652, 693—427.494, 874—428.327, 385, 628, 727, 792, 896, 923—429.099, 105, 693, 705—430.475, 858—431.087, 243, 466, 410, 540, 598, 825, 648, 919—432.058, 484, 547—433.459, 638, 690—434.454, 462, 836—435.135, 426, 755—436.234, 880—437.264, 826—438.127, 436, 614, 873, 956—439.318, 852—440.411, 549, 884—441.017, 109, 233, 508, 818, 922—442.310, 553,—443.120, 275, 606, 737—444.329—445.221, 297, 341, 563, 930—446.063, 239, 277, 517, 545—447.037, 277, 313, 550, 800—448.054, 088, 391, 728, 748—449.113, 306, 719, 798—450.269, 445, 617—451.096, 553, 601, 692, 926—452.384, 594, 635, 911—453.196, 352, 359, 400, 716, 848—454.656, 972—455.267, 412, 718, 789—456.809, 970—457.261, 314, 809—458.011, 075, 083, *247, 299, 484, 485—459.026, 115, 210, 751, 863—460.454, 608—461.233, 388, 468, *638, 748—462.303, 321, 647, 743—463.229, 236, 327, 969—464.045, 051, 377, 429, 445, 600, 921, 943—465.432, 522, 973—466.080, 400, 438, 446, 497, 518, 614—467.260, 390, 455, 498, 527, 575, 849, 869, 882—468.471, 605, 978—469.112—470.179, 844—471.089, 156, 763—472.117—473.039, 627, 803, 849—474.162, 647, 741.

476.122, 123, 491, 529, 594—477.476, 674, 877—478.350, 574, 895—479.020, 106, 550, 851, 887—480.326, 981—481.305, 571, 578, 726—482.712, 959—483.068, 152, 480, 725, *908—484.611, 819, 931—485.199, 489, 636—486.102, 191, 632, 893—487.054, 648, 717, 754, 855, 898—488.044—489.013, 149—490.044, 149, 650, 678, 918—491.213—492.305, 371, 498, 944—493.331, *494—494.060, 701, 839, 854, 939, 945, 998—495.347, 701, 810, 850—496.583—497.001, 5, 18, 25, 372—498.241, *670, 840, 844—499.474, 676, 834, *922—500.240, 258, *627, 741, 861—501.166, 771—502.652, 704, 717, 773, 822, 853, 856—503 054, 164, 588—504.254, 931, 950, 979—505.270, 285, 464, 483—506.176, 740, 890—507.229, 279, 568—508.322, 380, 538—509.209, 290, 316, 454, 647, 901, 988—510.026, 238, 313, 356, 438, 904—511.959—512.116, 265, 400, 434, 824, 946—*513.230, 869—514.071, 278, 343—515.916, 374, 637, 766—516.085, 326, 797—517.020, 43, 118, 697—518.154, 613, 622, 755—519.016, 832, 979—520.123, 236, 265, 420, 573, 901—521.157, 417, 572, 749, 815, 823—522.301, 407, 464—523.297, *401, 557, 652—525.505—526.138, 515, 716, 838, 906—527.080, 97, *119, 257, 356, 831, 870, 986—528.063, 99, 135, 695—529.112—530.516, 674—531.115, 251, 338, 376—532.301, 372, 515, 777—533.025, 53, 191, 801, 817, 863, *878—534.009, 275, 330, 395, 825—535.991—536.068, 957—537.307, 336, 430, 611, 787—538.501, 651, 825, 900, 917—539.069, 312, 417, 901, 990—540.316, 349—541.134, 258, 268, 304, 706, 980—542.070, 461, 743—543.230 232, 546, 831, 948, 992—544.086, 142, 155—545.073, 725, 995—546.017, 230—547.671, 914—548.036, 361, 448, 579, 758—549.337, 463, 940—550.062, 186, 614—551.609, 529, 821, 991—552.305, 419, 750, 900—553.000, 379—554.085, 208, 233, 428, 673, 915, 918—555.077, 123, 753—556.435, 417, 570, 756, 992—557.698, 888—558.137, 155, 676—559.220, 348, 574, 855, 954—560.209, 567, 793—561.017, 065, 202, 557, 713, 881—562.316, 487, 601, 734, 992—563.060, 089, 550, 743, 783, 937—564.497, 541—565.665, 776—566.020, 547, 810, 816—567.109, 426, 467—568.641, 711, 779—569.682—570.828, 922—571.489, 580, 682, 938—572.143, 992—573.207, 396, 595, 726—574.153, 206, 307, 576, 696—575.231, 313, 472, 577—576.206, 800, 927—577.625, 672, 742—578.461, 748—579.177, 313—580.032, 255, 587, 812—581.310, 338—582.142, 437, 656, 855, 901—583.576, 844, 875—584.037, 224, 677, 770, 968—585.680, 704, 737—586.283, 964—587.015, 125, 448—588.027, 518, 779, 977—589.220, 406, 487, 592, 967—590.087, 485, 558, 766, 842—591.038, 268, 278, 438, 954—592.032, 402, 587, 946—593.225, 233, 333, 484, 599, 739—594.434, 589, 901—595.091, 106, 481—596.628, 960, 998—597.151, 244, 432, 762, 887—598.606, 990—599.438—600.250, 828, 916—601.240, 360, 443, 513—602.023, 093, 124, 419, 952—603.095, 254, 397, 527—604.059, 479, 729, 858, 912—605.028, 838—606.024, 278, 290, 447, 458, 885—607.119, 309, 416—608.016, 102, 433, 583, 822—*609.656, 508—610.467, 583—611.069, 101, 614—612.072, 213, 575, 659, 683, 732—613.403, 587, 964—614.240, 295, 296, 474, 560, 912—615.291, 436—616.109, 416, 674, 708, 870, 943—617.184, 519, 855, 967—618.148, 768, 819—619.126, 270, 674—620.300, 455, 627, 644, 666, 809—621.064, 119, 387— 622.220, 492, 750—623.063, *111, 275, 674, 806—624.350, 636, 795, *907, 953—625.204, 325, 635, 680, 728, 740—626.220, 332, 554, 565—627.405, 592—628.380, 693, 913—629.508, 548.

630.482, 787, 853—631.159, 206—632.533, 640, 698, 787, 841—633.849, 860—634.478, 500, 940—635.255—636.196, 203, 416, 515, 542, 735—637.199, 250, 387, 562, 799—638.042, 226, 300, 783, 933—639.493, 830—640.110, 866—641.064, 169, 418, 508, 764, 766, 964—642.476, 754, 855—643.041, 257, 844, 868—644.055, 125, 175, 238—645.054, 136, 365, 422—646.219, 295, 391, 471, 646, 941—647.042, 284, 363, 367, 466, 548, 822, 824, 292—648.010, 112—649.197, 241, 297, 618, 811, 915—650.292, 522, 714—651.024, 273, 585, 627, 777, 830, 869—652.013, 062, 223, 246, 463, 665, 826, *946—654.128, 152, 649—655.251, 286, 425, 601, 804—656.371, 764, 800—657.794, 850—658.269, 290, 950, 979—659.114, 152—660.458, 525, 748, 850—661.153, 225, 509, 753, 872, 889—662.397—663.738, 825, 957—664.056, 141, 542, 761—665.082, 184, 500, 565, 916—666.685—667.286, 879—668.009, 034, 449, 702—669.014, 285, 395, 797, 913—670.628, 918—671.384, 978—672.002, 610, 957, 980—673.088, 204, 256, 320, 404, 827, 915, 978—674.026, 419, 420, 663, 928—675.052, 076, 707—676.191, 203, 777—677.226, 545, 616, 711—678.140, 308, 491, 623—679.091, 228, 435, 610, 638— 680.400, 879, 949, 997—681.187, 425, 604, 715—682.007—683.010 080 358, 558—684.215, 712, 794, 851—685.315,, 415, 681, 765, 936—686.120, 224, 298, 458, 680, 729—687.041, 116, 181, 607, 620, 844, 926—688.141, 256, 537, 552, 676, 730, 777, 932—689.312—690.577, 814—692.025, 034, 331, 552, 631, 655, 933—693.076, 223, 621.

Le remboursement, soit au pair, soit par lot, des obligations énumérées ci-dessus aura lieu à la recette perception municipale, à l'hôtel de ville, à partir du 25 mars 1947. Conformément à l'article 5 du cahier des charges le payement des lots comprendra le remboursement des obligations.

Les titres amortis au pair seront remboursés après déduction de l'impôt à la somme nette de 479,40 F (unités) et de 119,90 F (quarts).

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 15 mars 1947.

Gouvernement Général de l'Indochine

EMPRUNT DE 53 MILLIONS DE FRANCS

(Autorisé par la loi du 14 mars 1909.)

Emission de 119.638 obligations 3 0/0 de 500 F.

Liste des obligations sorties au soixante-quinzième tirage du 3 mars 1947, remboursables à partir du 1er avril 1947.

1.021 à 1.030 — 1.301 à 1.310 — 2.071 à 2.080 — 2.551 à 2.560 — 3.151 à 3.160 — 9.851 à 9.800 — 14.401 à 14.410 — 15.821 à 15.830 — 19.141 à 19.150 — 20.841 à 20.850 — 23.051 à 23.060 — 25.461 à 25.470 — 25.801 à 25.810 — 30.391 à 30.400 — 32.191 à 32.200 — 32.491 à 32.500 — 35.221 à 35.230 — 38.991 à 39.000 — 39.561 à 39.570 — 40.041 à 40.050 — 40.901 à 40.910 — 40.991 à 41.000 — 42.141 à 42.150 — 44.281 à 44.290 — 45.031 à 45.040 — 45.781 à 45.790 — 49.211 à 49.220 — 49.301 à 49.310 — 50.151 à 50.160 — 53.001 à 53.010 — 57.661 à 57.670 — 58.701 à 58.710 — 59.801 à 59.810 — 59.901 à 59.910 — 60.341 à 60.350 — 63.801 à 63.810 — 64.081 à 64.090 — 64.331 à 64.340 — 64.351 à 64.360 — 64.911 à 64.920 — 68.701 à 68.710 — 68.741 à 68.750 — 74.321 à 74.330 — 76.251 à 76.260 — 77.371 à 77.380 — 80.821 à 80.830 — 81.951 à 81.960 — 82.151 à 82.160 — 82.911 à 82.920 — 84.221 à 84.230 — 91.261 à 91.270 — 91.981 à 91.990 — 93.671 à 93.680 — 95.381 à 95.390 — 98.951 à 98.960 — 99.811 à 99.820 — 103.611 à 103.620 — 104.741 à 104.750 — 104.881 à 104.890 — 104.951 à 104.960 — 107.321 à 107.330 — 108.011 à 108.020 — 109.961 à 109.970 — 113.641 à 113.650 — 118.051 à 118.060

La liste des obligations amorties et non remboursées a été publiée au *Journal officiel* du 2 octobre 1946.

Société Saint-Quentinoise d'Eclairage et de Chauffag

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

SIÈGE SOCIAL:

5, RUE D'ISLE, A SAINT-QUENTIN (AISNE)

R. C.: Saint-Quentin n° 3190.

Obligations de 5.000 F 3 3/4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 95 obligations 3 3/4 0/0 1945 formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 1er avril 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 8 mai 1945.*)

Liste des obligations sorties au premier tirage et non encore présentées au remboursement.

466 à 470 — 721 à 725 — 956 à 960 — 1.411 à 1.415 — 1.531 à 1.533 — 1.756 à 1.760 — 1.786 à 1.788 — 2.371 à 2.375 — 2.506 à 2.510 — 2.767 à 2.770 — 3.126 à 3.130 — 3.511 à 3.515 — 4.016 à 4.020 — 4.536 à 4.540.

MAISON BREGUET

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DIDOT, A PARIS

Registre du Commerce: Seine N° 108076

Obligations de 2.000 F 4 0/0 1943-1945.

Premier amortissement du 1er juillet 1945

MM. les obligataires sont informés que la maison Bréguet, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations de 2.000 F 4 0/0 1943-1945, a racheté sur le marché la quantité de titres nécessaire à son amortissement du 1er juillet 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 2 mai 1945.*)

Lambert Frères et Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

AU CAPITAL DE 165.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: ROUTE D'ARGENTEUIL, A CORMEILLES-EN-PARISIS (SEINE-ET-OISE)

Registre du commerce: Versailles n° 6755

Obligations 4 0/0 1946.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Lambert frères et Cie a procédé au rachat en Bourse des 178 obligations dont l'amortissement était prévu pour cette année.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 5 décembre 1946.*)

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES TITRES
22, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)
R. C.: Seine n° 276448 B.

Etat 3 0/0 1921.

Liste des 1.600 titres sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mai 1947, au prix de 436,1 F.

6.201 à 400	94.001 à 100	189.701 à 800
13.301 à 400	126.901 à 999	198.601 à 700
57.801 à 900	127.000	221.301 à 400
73.201 à 300	142.401 à 500	236.301 à 400
83.901 à 999	179.301 à 400	239.501 à 600
84.000	185.601 à 700	242.801 à 900

Lyon 2 1/2 0/0.

Liste des 7.577 titres sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursable à partir du 1er mai 1947, au prix de 467,2 F.

2.501 à 600	231.601 à 700	425.301 à 400
2.901 à 999	238.601 à 700	427.501 à 600
3.000	245.401 à 500	430.401 à 500
10.901 à 999	246.501 à 600	434.101 à 200
11.000	256.601 à 700	461.001 à 100
16.201 à 300	258.601 à 700	471.201 à 300
17.101 à 200	266.301 à 400	478.501 à 562
21.501 à 600	275.101 à 200	486.301 à 400
33.301 à 400	292.901 à 999	486.601 à 700
33.801 à 900	293.000	488.901 à 999
48.501 à 600	311.101 à 200	489.000
50.301 à 400	322.601 à 700	499.601 à 700
78.301 à 400	329.701 à 800	522.601 à 700
105.031 à 092	334.001 à 100	523.201 à 300
106.601 à 700	335.101 à 200	529.401 à 500
108.701 à 800	336.701 à 800	538.401 à 500
116.101 à 200	339.301 à 400	541.201 à 300
116.701 à 400	340.283 à 295	553.801 à 900
121.201 à 300	343.701 à 800	554.701 à 800
152.201 à 300	345.901 à 999	564.801 à 900
165.501 à 600	346.000	568.601 à 700
179.601 à 700	346.701 à 800	575.701 à 800
179.701 à 800	379.401 à 500	581.301 à 400
188.701 à 800	386.001 à 100	586.301 à 400
192.101 à 200	388.301 à 400	586.801 à 900
192.301 à 400	401.601 à 700	588.401 à 500
209.501 à 600	411.801 à 900	590.401 à 500
215.401 à 500	421.726 à 765	

Lyon 4 0/0.

Liste des 6.500 titre sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mai 1947, au prix de 460,8 F.

5.001 à 100	157.401 à 500	289.301 à 400
10.301 à 400	158.401 à 500	291.501 à 600
11.001 à 100	162.901 à 999	300.701 à 800
11.501 à 600	163.000	302.601 à 700
19.701 à 800	168.401 à 500	310.301 à 400
27.201 à 300	196.601 à 700	311.201 à 300
42.101 à 200	206.701 à 800	345.301 à 400
43.101 à 200	209.101 à 200	349.401 à 500
54.801 à 900	217.701 à 800	350.701 à 800
70.201 à 300	218.101 à 200	360.201 à 300
70.401 à 500	225.301 à 400	361.301 à 400
87.801 à 900	233.501 à 600	361.701 à 800
89.101 à 200	234.301 à 400	361.801 à 900
93.701 à 800	236.701 à 800	375.501 à 600
99.801 à 900	240.001 à 100	385.701 à 800
112.301 à 400	248.101 à 200	385.801 à 900
114.601 à 700	251.401 à 500	386.901 à 999
121.001 à 100	272.401 à 500	387.000
122.201 à 400	263.901 à 999	395.501 à 600
129.101 à 200	264.000	398.801 à 900
132.501 à 600	268.301 à 400	402.201 à 300
139.601 à 700	275.201 à 300	468.601 à 700
140.101 à 200	279.401 à 500	

Midi 2 1/2 0/0.

Liste des 3.796 titres sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mai 1947, au prix de 471,8 F.

6.580 à 598	18.301 à 400	87.501 à 600
9.501 à 600	21.201 à 300	90.401 à 500
12.401 à 500	36.501 à 600	93.401 à 500
13.301 à 400	42.101 à 200	107.901 à 999
13.701 à 800	68.801 à 900	108.000
114.401 à 500	189.470 à 500	242.401 à 500
120.201 à 300	190.094 à 100	249.801 à 900
129.701 à 800	190.901 à 999	252.701 à 800
127.676 à 700	191.000	263.501 à 800
150.501 à 600	197.301 à 400	280.601 à 700
159.601 à 700	208.301 à 400	296.101 à 200
170.301 à 400	222.432 à 481	292.901 à 999
181.301 à 400	224.301 à 400	293.000
182.051 à 094	226.501 à 600	294.301 à 400
186.401 à 500	227.203 à 300	
189.372 à 400	241.401 à 500	

Midi 3 0/0 1921.

Liste des 7.600 titres sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mai 1947, au prix de 429,9 F.

16.501 à 600	429.201 à 300	823.701 à 800
89.501 à 600	449.201 à 300	829.101 à 200
90.901 à 999	462.401 à 500	830.601 à 700
91.000	511.601 à 700	833.801 à 900
98.901 à 999	544.901 à 999	857.201 à 300
99.000	545.000	866.901 à 999
102.201 à 300	725.101 à 200	867.000
111.401 à 500	537.201 à 300	912.301 à 400
135.201 à 300	582.801 à 900	941.601 à 100
138.101 à 200	588.001 à 100	957.401 à 500
159.601 à 700	591.901 à 999	1.037.701 à 800
186.201 à 300	592.000	1.041.501 à 600
193.601 à 700	614.901 à 999	1.053.301 à 400
218.901 à 999	615.000	1.055.501 à 600
219.000	628.401 à 500	1.117.101 à 200
234.301 à 400	651.501 à 600	1.130.801 à 900
251.501 à 600	653.001 à 100	1.135.501 à 600
259.201 à 300	658.701 à 800	1.142.901 à 999
266.201 à 300	659.901 à 999	1.143.000
304.301 à 400	660.000	1.146.701 à 800
317.401 à 500	661.301 à 400	1.151.301 à 400
339.901 à 999	680.701 à 800	1.159.101 à 200
340.000	690.101 à 200	1.185.901 à 999
352.301 à 400	705.101 à 200	1.186.000
364.701 à 800	708.601 à 700	1.191.801 à 900
381.501 à 600	712.401 à 500	1.429.801 à 900
391.001 à 100	767.901 à 999	1.434.801 à 900
400.201 à 300	768.000	1.438.101 à 200
401.801 à 900	816.201 à 300	
445.201 à 300	817.201 à 300	

Orléans 4 0/0 1921 (1.000 F).

Liste des 7.800 titres sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mai 1947, au prix de 936,7 F.

16.701 à 800	521.901 à 999	838.401 à 500
108.201 à 300	522.000	853.501 à 600
166.001 à 100	526.101 à 200	871.601 à 700
173.001 à 100	573.701 à 800	872.501 à 600
248.201 à 400	581.101 à 200	875.401 à 500
223.701 à 800	589.801 à 900	888.301 à 400
244.201 à 300	590.401 à 500	911.301 à 400
248.001 à 100	593.801 à 900	923.301 à 400
255.001 à 100	614.801 à 900	961.801 à 900
258.101 à 200	635.101 à 200	930.501 à 600
286.601 à 700	638.401 à 500	1.005.201 à 300
293.601 à 700	649.801 à 900	1.023.001 à 100
305.001 à 100	663.101 à 200	1.045.701 à 800
305.801 à 900	671.301 à 400	1.048.601 à 700
326.801 à 900	684.401 à 500	1.059.401 à 500
344.001 à 100	701.301 à 400	1.059.901 à 999
356.501 à 600	704.701 à 800	1.060.000
390.901 à 999	716.901 à 999	1.133.101 à 200
400.000	717.000	1.148.101 à 200
408.101 à 200	722.501 à 600	1.152.801 à 900
418.601 à 700	740.701 à 800	1.167.401 à 500
425.201 à 300	746.801 à 900	1.187.801 à 900
470.301 à 400	759.201 à 300	1.217.601 à 700
471.001 à 100	765.301 à 400	1.220.101 à 200
482.901 à 999	773.401 à 500	1.242.101 à 200
483.000	792.501 à 600	1.277.001 à 100
504.101 à 200	801.801 à 900	1.279.201 à 300
531.401 à 500	803.201 à 300	

Orléans 4 0/0 1921 (5.000 F).

Liste des 640 titres sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mai 1947, au prix de 4.748,7 F.

2.761 à 780	53.441 à 460	122.421 à 440
4.821 à 840	54.681 à 700	126.521 à 540
9.241 à 260	57.941 à 960	129.201 à 250
11.041 à 060	100.221 à 240	133.301 à 320
13.581 à 600	101.081 à 100	135.421 à 440
13.941 à 960	103.561 à 580	135.741 à 760
15.421 à 440	104.121 à 140	138.601 à 620
18.661 à 680	109.961 à 980	140.641 à 660
30.841 à 860	111.061 à 080	145.801 à 820
38.681 à 700	112.361 à 380	146.761 à 780
51.241 à 260	115.221 à 240	

Orléans 5 0/0.

Liste des 6.900 titres sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mai 1947, au prix de 456,1 F.

2.001 à 100	113.101 à 200	250.601 à 700
13.401 à 500	145.601 à 700	267.101 à 200
24.201 à 300	152.401 à 500	273.301 à 400
28.801 à 900	161.401 à 500	285.701 à 800
32.801 à 900	162.701 à 800	287.701 à 800
33.401 à 500	166.201 à 300	293.601 à 700
40.901 à 999	167.701 à 800	296.101 à 200
41.000	174.001 à 100	303.101 à 200
45.301 à 400	179.901 à 999	309.901 à 999
56.201 à 400	180.000	310.000
65.501 à 600	182.401 à 500	314.201 à 300
74.401 à 500	185.201 à 300	317.801 à 900
77.601 à 700	189.201 à 300	328.001 à 100
80.501 à 600	190.601 à 700	338.301 à 400
84.501 à 600	194.101 à 200	340.101 à 500
86.801 à 900	195.301 à 400	342.801 à 200
87.301 à 400	204.301 à 400	360.101 à 200
97.101 à 500	207.201 à 300	363.401 à 500
98.601 à 700	208.501 à 600	364.501 à 600
104.901 à 999	220.501 à 600	365.101 à 500
105.000	240.601 à 700	368.301 à 400
110.601 à 700	241.201 à 300	370.501 à 600
111.601 à 100	243.201 à 300	371.501 à 600
115.201 à 300	248.901 à 999	373.201 à 900
134.501 à 600	249.000	

Meridionale 3 0/0.

Liste des 34 titres sortis au tirage du 17 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mai 1947, au prix de 440 F.

184	215	218	460	543	589	591	611
617	623	687	691	715	804	976	940
1.013	1.155	1.272	1.428	1.466	1.517	1.624	1.684
1.745	1.762	1.770	1.772	1.980	2.002	2.024	2.202
2.212	2.246						

Liste récapitulative des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Meridionale 3 0/0.

54	81	96	114	155	229	281	293
378	384	389	540	645	710	798	827
843	952	1.037	1.070	1.092	1.113	1.151	1.156
1.457	1.244	1.452	1.719	1.951	2.034	2.035	2.142
2.160	2.225	2.314					

Usines Chimiques des Laboratoires Français
(U. C. L. A. F.)
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 89, RUE DU CHERCHE-MIDI, A PARIS
R. C.: Seine n° 235442 B.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 252 obligations 4 1/4 0/0 1944 formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 15 avril 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 25 avril 1944.)

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Tirage 1945.

50	235	240	257	607	715	883	890
894	1.001	1.005	1.021	1.023	1.057	1.144	1.147
1.237	1.265	1.298	1.330	1.395	1.574	1.739	1.741
1.824	1.874	2.025	2.073	2.116	2.198	2.309	2.347
2.400	2.413	2.434	2.458	2.766	3.111	3.112	3.135
3.146	3.160	3.211	3.580	3.638	3.767	3.774	3.846
4.368	4.411	4.560	4.717	4.813	4.862	4.899	4.916
5.006	5.009	5.102	5.116	5.117	5.205	5.429	5.500
5.542	5.546	5.900	5.905	6.086	6.249	6.376	6.404
6.453	6.617	6.640	6.814	6.815	6.921	6.950	7.080
7.189	7.229	7.755	7.819	7.822	7.895	8.189	8.673
8.988	8.991						

L'amortissement de l'année 1946 a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Société de Distributions Régionales d'Energie

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DE LA BAUME, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 74129.

Liste des 1.430 obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F amorties au douzième tirage du 7 février 1947 et remboursables à partir du 15 avril 1947 à 1.000 F.

191 à 200 — 571 à 580 — 701 à 710 — 1.031 à 040 — 1.041 à 050 — 1.321 à 330 — 1.981 à 990 — 2.111 à 120 — 2.271 à 280 — 2.921 à 930 — 3.561 à 570 — 3.791 à 800 — 3.981 à 990 — 4.141 à 150 — 4.711 à 720 — 5.121 à 130 — 5.261 à 270 — 5.291 à 300 — 5.451 à 460 — 5.511 à 520 — 6.081 à 090 — 6.171 à 180 — 6.181 à 190 — 6.391 à 400 — 6.641 à 650 — 7.451 à 460 — 7.481 à 490 — 8.771 à 780 — 9.111 à 120 — 9.231 à 240 — 9.531 à 540 — 9.681 à 690 — 10.091 à 100 — 11.051 à 060 — 11.201 à 210 — 11.491 à 500 — 12.051 à 060 — 12.121 à 130 — 12.351 à 360 — 12.431 à 440 — 12.511 à 550 — 13.001 à 010 — 13.221 à 230 — 13.251 à 260 — 13.351 à 360 — 14.031 à 040 — 14.151 à 160 — 14.611 à 620 — 15.121 à 130 — 15.531 à 540 — 16.051 à 060 — 16.351 à 360 — 16.741 à 750 — 17.101 à 110 — 17.481 à 490 — 17.531 à 540 — 17.711 à 720 — 17.751 à 760 — 17.831 à 840 — 18.031 à 080 — 18.351 à 360 — 18.641 à 650 — 18.811 à 820 — 19.031 à 040 — 19.061 à 070 — 19.601 à 610 — 19.721 à 730 — 19.741 à 750 — 19.751 à 760 — 20.071 à 080 — 20.151 à 160 — 20.201 à 210 — 20.571 à 580 — 20.601 à 610 — 21.801 à 810 — 22.011 à 020 — 22.021 à 030 — 22.531 à 540 — 22.801 à 810 — 23.081 à 090 — 23.751 à 760 — 24.101 à 110 — 24.141 à 150 — 24.161 à 170 — 24.641 à 650 — 25.041 à 050 — 25.261 à 270 — 25.321 à 330 — 25.471 à 480 — 25.621 à 630 — 25.841 à 850 — 26.101 à 110 — 26.181 à 190 — 26.451 à 460 — 26.551 à 560 — 26.621 à 630 — 26.631 à 640 — 26.711 à 750 — 26.871 à 880 — 27.291 à 300 — 27.561 à 570 — 27.701 à 710 — 28.361 à 370 — 28.541 à 550 — 28.601 à 610 — 29.601 à 610 — 29.611 à 620 — 29.691 à 700 — 30.041 à 050 — 31.311 à 350 — 31.391 à 400 — 31.971 à 980 — 32.101 à 110 — 32.271 à 280 — 32.751 à 760 — 33.091 à 100 — 33.251 à 260 — 33.331 à 340 — 33.481 à 490 — 33.541 à 520 — 34 021 à 030 — 34.571 à 580 — 34.881 à 890 — 34.971 à 980 — 35.061 à 070 — 35.181 à 190 — 35.231 à 240 — 35.321 à 330 — 35.761 à 770 — 35.861 à 870 — 35.901 à 910 — 36.171 à 180 — 36.371 à 380 — 36.871 à 880 — 37.031 à 040 — 37.041 à 050 — 37.161 à 170 — 37.371 à 380 — 37.751 à 760 — 38.051 à 060 — 38.431 à 440 — 39.181 à 190 — 39.361 à 370.

Liste numérique des obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F sorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1946.

221 à 230 — 252 à 260 — 531 à 540 — 1.151 à 159 — 1.241 à 250 — 1.281 à 290 — 1.591 à 600 — 2.001 et 002 — 2.451 à 460 — 2.815 à 820 — 3.031 à 040 — 3.620 — 3.926 à 930 — 4.641 à 650 — 5.001 à 005 — 6.193 à 200 — 6.521 à 526 — 6.529 et 530 — 6.851 à 860 — 7.011 à 020 — 7.711 à 720 — 8.101 à 109 — 8.372 à 380 — 8.703 à 710 — 8.991 à 994 — 8.996 à 9.000 — 9.711 — 9.771 — 10.121 à 128 — 11.271 à 280 — 11.571 à 580 — 11.861 à 865 — 11.868 à 870 — 12.216 et 217 — 12.341 à 350 — 12.911 à 920 — 13.731 — 13.734 à 740 — 14.071 à 080 — 14.161 à 170 — 14.331 à 340 — 14.378 — 14.383 à 385 — 14.521 à 523 — 14.551 à 557 — 14.791 à 800 — 15.001 à 003 — 15.005 à 010 — 15.501 et 502 — 15.505 à 508 — 16.161 à 165 — 16.167 à 170 — 16.211 à 220 — 16.241 à 247 — 16.250 — 16.431 à 440 — 16.691 à 700 — 17.021 à 028 — 17.030 — 17.051 à 060 — 17.581 à 583 — 17.586 à 590 — 17.641 à 648 — 17.831 à 833 — 17.836 à 840 — 18.171 et 172 — 18.471 — 18.476 à 480 — 18.741 à 750 — 18.971 à 980 — 19.021 à 028 — 19.030 — 19.381 à 383 — 19.389 et 390 — 19.561 à 563 — 19.567 et 568 — 19.581 à 590 — 19.991 à 20.000 — 20.931 à 940 — 21.161 à 170 — 21.341 à 350 — 21.955 et 956 — 21.958 — 22.291 à 296 — 22.361 — 22.367 — 22.891 à 900 — 23.061 à 070 — 24.061 à 070 — 24.131 et 132 — 24.435 — 24.438 à 440 — 25.012 à 020 — 25.101 à 109 — 25.132 et 133 — 25.135 à 140 — 25.151 à 160 — 25.351 à 360 — 25.491 — 26.211 à 214 — 26.315 et 316 — 26.318 — 26.320 — 26.692 et 693 — 26.695 et 696 — 26 698 à 700 — 26.801 — 26.803 à 807 — 26.931 à 936 — 26.938 à 940 — 26.941 à 950 — 27 113 à 116 — 27 158 à 160 — 28.081 à 083 — 28.085 à 090 — 28.201 à 210 — 29.071 à 080 — 29.356 à 360 — 29.122 à 127 — 29.130 — 29.883 à 890 — 30.221 à 230 — 30.851 à 860 — 30.903 à 910 — 31.541 — 31.544 à 550 — 32.631 à 640 — 32.710 — 32.721 à 730 — 33.001 à 010 — 33.191 et 192 — 33.321 à 330 — 34.261 à 270 — 34.411 à 418 — 34.511 à 517 — 34.519 et 520 — 34.601 à 610 — 35.280 — 35.361 à 370 — 35.551 — 35 557 à 560 — 35.919 et 920 — 35.962 à 970 — 36.131 à 136 — 36.431 et 432 — 36.434 à 440 — 36.501 à 508 — 36.510 — 36.903 à 908 — 37.051 à 060 — 37.821 à 830 — 38.152 et 153 — 38.155 — 38.166 à 170 — 38.171 à 180 — 38.271 à 274 — 38.279 et 280 — 39.161 et 162 — 39.164 à 170 — 39.555 — 39.671 à 680 — 39.869 et 870 — 39.931 à 940.

Tirage 1945.

331 à 334 — 941 — 1.404 et 405 — 1.409 et 410 — 1.543 à 550 — 2.422 — 3.326 à 330 — 3.481 à 484 — 3.488 — 3.880 — 3.881 à 890 — 3.969 et 970 — 4.661 à 663 — 4.669 et 670 — 5.743 à 745 — 5.748 et 749 — 8.521 à 529 — 8.985 à 990 — 9.161 — 9.165 à 169 — 9.521 et 522 — 9.526 à 529 — 9.657 à 659 — 10.511 à 514 — 10.841 à 850 — 10.941 à 920 — 13.044 à 050 — 13.361 et 362 — 13.366 à 370 — 13.476 — 13.478 à 480 — 15.161 — 15.361 à 367 — 15.381 à 390 — 15.601 à 610 — 16.041 — 16.122 à 130 — 16.501 à 503 — 16.505 à 510 — 16.531 à 540 — 17.091 — 17.093 et 094 — 17.111 — 17.116 à 120 — 17.277 à 280 — 17.411 et 412 — 17.491 à 500 — 17.501 à 503 — 17.507 à 510 — 18.077 à 080 — 18.611 et 612 — 18.614 et 615 — 18.652 à 660 — 18.891 — 18.897 à 900 — 19.053 à 060 — 19.151 à 160 — 20.111 à 115 — 20.415 à 420 — 20.443 — 20.484 à 486 — 20.501 — 20.561 à 570 — 20.631 — 21.001 à 010 — 21.081 à 087 — 21.671 à 680 — 21.741 à 747 — 21.962 à 965 — 21.967 à 970 — 22.121 à 125 — 22.128 à 130 — 22.171 à 180 — 22.351 à 357 — 22.632 et 633 — 22.636 et 637 — 23.681 à 684 — 24.181 à 190 — 25.761 à 763 — 24.920 — 25.003 à 008 — 25.371 à 375 — 26.403 à 410 — 26.892 et 893 — 27.531 à 538 — 28.667 à 670 — 28.731 à 740 — 28.982 à 990 — 29.341 — 29.404 à 406 — 30.121 à 130 — 30.365 et 366 — 30.368 — 30.370 — 30.981 à 990 — 31.185 à 190 — 31.701 — 31.710 — 32.011 à 013 — 32.016 — 32.019 et 020 — 32.051 et 052 — 33.301 — 33.471 à 473 — 33.475 — 33.915 — 33.949 — 35.133 à 135 — 35.137 à 140 — 35.411 à 420 — 35.478 et 479 — 35.548 à 550 — 35.712 à 716 — *35.811 et 812 — 36.856 à 860 — 37.121 à 130 — 37.171 à 176 — 37.179 — 37.181 et 182 — 37.188 à 190 — 37.271 à 280 — 37.351 à 360 — 37.441 à 450 — 38.481 et 482 — 38.488 à 490 — 39.199 et 200 — 39.645 et 646 — 39.719 et 750.

(*) 35.811 et 812 (opposition n° 3.290).

Tirage 1944.

631 à 640 — 5.777 à 780 — 6.731 — 7.111 et 112 — 7.681 à 685 — 9.056 à 058 — 10.306 à 308 — 10.397 à 399 — 10.431 — 12.887 à 890 — 12.931 — 12.941 — 15.151 et 152 — 18.280 — 18.418 et 419 — 18.439 à 440 — 19.185 et 186 — 19.668 à 670 — 20.066 à 070 — 20.370 — 21.531 à 533 — 21.982 — 21.988 à 990 — 23.941 à 946 — 23.948 et 949 — 24.286 et 287 — *25.219 — 26.013 à 017 — 27.419 et 420 — 28.341 et 342 — 28.457 à 460 — 29.103 et 104 — 29.181 — 31.641 à 643 — 31.649 — 32.231 à 239 — 33.013 et 014 — 35.351 à 354 — 36.683 et 684 — 37.973 — 38.641 — 39.202.

(*) 25.219 (opposition n° 3.290).

Tirage 1943.

3.521 — 10.071 et 075 — 23.912 et 913 — 28.066 à 068 — 29.053 à 056 — 31.278 à 280 — 33.908 — 38.931 et 932.

Tirage 1942.

92 à 97 — 4.311 à 313 — 7.221 à 228 — *15.032 — 16.546 à 550 — 28.227 et 228.

(*) 15.032 (opposition n° 3.290).

Tirage 1941.	*Tirage* 1940.
19.365 à 370.	19.371.

Tirage 1939.

13.437 — 27.726 à 730 — 28.657 et 658.

Tirage 1936.

21.971.

Compagnie électrique de la Loire et du Centre

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 230.000.000 DE FRANCS

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE D'AGUESSEAU, PARIS (8e)

R. C.: Seine 56318.

Liste numérique des 200 obligations 4 1/4 0/0 1942 de 5.000 F sorties au cinquième tirage du 4 février 1947 et remboursables à partir du 15 avril 1947 à 5.000 F.

241 à 250 — 321 — 651 à 656 — 658 à 660 — 2.491 à 500 — 2.971 à 980 — 3.151 à 160 — 3.361 à 370 — 3.601 à 610 — 3.791 à 800 — 4.351 à 360 — 5.051 à 060 — 5.091 à 100 — 5.571 à 580 — 6.521 à 530 — 6.691 à 700 — 7.791 à 800 — 8.441 à 450 — 9.141 à 150 — 9.231 à 240 — 9.481 à 490 — 9.591 à 600.

Liste numérique des obligations 4 1/4 0/0 1942 amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1946.

81 à 90 — 961 à 970 — 2.231 à 240 — 2.361 à 370 — 2.511 — 2.515 à 520 — 2.881 à 890 — 3.011 à 020 — 4.611 à 620 — 5.111 à 118 — 5.401 à 410 — 5.491 à 500 — 5.511 à 520 — 7.611 à 620 — 7.721 à 730 — 7.981 à 990 — 8.251 à 260 — 8.321 à 330 — 8.861 à 865 — 9.761 à 770 — 9.821 à 830.

Tirage 1945.

1.367 à 370 — 1.607 à 609 — 1.702 et 703 — 3.291 à 295 — 3.297 — 3.300 — 3.582 à 590 — 4.135 — 4.137 à 140 — 4.153 — 4.391 à 400 — 4.631 à 637 — 4.639 et 640 — 4.831 à 837 — 5.258 à 260 — 5.471 à 480 — *5.711 à 713 — 5.717 et 718 — 7.891 à 895 — 8.231 à 310 — 8.740 — 9.041 à 050 — 9.476 à 480.

(*) 5.711 (opposition 4709).

Tirage 1944.

512 — 2.390 — 7.993 — 8.272 — 8.276.

Tirage 1943.

4.229 — 6.010 — 6.748 et 749 — 8.496 — 8.498.

Forges et Fonderies de Saint-Nicolas

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 9.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE GALILÉE, PARIS (16e)

Registre du commerce : Seine 26457

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 116 obligations 4 0/0 1945 formant la totalité des titres dont l'amortissement a été prévu au premier mai 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement 1946 a été couvert par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 13 juin 1945.*)

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 110.000.000. DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
A PARIS, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
Registre du commerce : 55390.

Liste des 1.522 obligations 5 0/0 1930 formant la douzième annuité, sorties au septième tirage, le 18 février 1947, et remboursables à partir du 1er avril 1947, à raison de 1.000 F, aux guichets :

1° De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;

2° Du Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;

3° De la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris,

et dans tous les sièges, succursales et agences, en France, de ces établissements.

1	=	1	8401	à	8405	=	5	17071	à	17075	=	5	28418	à	28420	=	3
4	et	5	=	2	8467	à	8470	=	4	17151	à	17155	=	5	28506	à	28510	=	5
7	à	10	=	4	8526	à	8530	=	5	17221	à	17225	=	5	28636	et	28637	=	2
36	à	40	=	5	9011	à	9015	=	5	17251	à	17255	=	5	28926	à	28930	=	5
95			=	1	9416	à	9420	=	5	17321	à	17325	=	5	29041	à	29045	=	5
441	à	445	=	5	9631	à	9635	=	5	17536	à	17540	=	5	29221	à	29225	=	5
891	à	895	=	5	9696	à	9700	=	5	17686	à	17690	=	5	29456	à	29460	=	5
996	à	1000	=	5	9746	à	9750	=	5	17826	à	17830	=	5	29586	à	29590	=	5
1031	à	1035	=	5	9956	à	9958	=	3	18121	et	18125	=	2	29596	à	29600	=	5
1232	à	1235	=	4	9960			=	1	18136	à	18138	=	3	29916	à	29920	=	5
1356	et	1357	=	2	10022	à	10025	=	4	18161	à	18165	=	5	30086	à	30090	=	5
1359	et	1360	=	2	10221	à	10225	=	5	18381	à	18385	=	5	30191	à	30195	=	5
1406	à	1410	=	5	10271	à	10275	=	5	18421	à	18425	=	5	30211	à	30215	=	5
1461	à	1465	=	5	10291	à	10295	=	5	18431	à	18435	=	5	30246	à	30250	=	5
1611	à	1614	=	4	10446	à	10450	=	5	18486	à	18490	=	5	30341	à	30345	=	5
1726	à	1728	=	3	10486	à	10490	=	5	18561	à	18565	=	5	30471	à	30475	=	5
1776	à	1780	=	5	10526	à	10530	=	5	18811	à	18815	=	5	30591	à	30595	=	5
1926	à	1930	=	5	11046	à	11050	=	5	18971	à	18975	=	5	30601	à	30605	=	5
2021	et	2022	=	2	11056	à	11060	=	5	19046	à	19055	=	10	30741			=	1
2036			=	1	11065	à	11070	=	5	19111	à	19115	=	5	30786	à	30790	=	5
2086	à	2090	=	5	11101	à	11105	=	5	19136	à	19140	=	5	30871	à	30875	=	5
2136	et	2137	=	2	11156	à	11160	=	5	19156	à	19160	=	5	31041	à	31045	=	5
2176	à	2180	=	5	11306	à	11310	=	5	19171	à	19175	=	5	31051	à	31055	=	5
2196	à	2200	=	5	11366	à	11370	=	5	19206	à	19210	=	5	31116	à	31120	=	5
2461	à	2470	=	10	11426	à	11430	=	5	19416	à	19420	=	5	31376	à	31380	=	5
2476	à	2485	=	10	11626	à	11628	=	3	19451	à	19455	=	5	31391	à	31395	=	5
2531	à	2535	=	5	11886	à	11890	=	5	19571	à	19575	=	5	31477	à	31480	=	4
2716	à	2720	=	5	11912	à	11914	=	3	19854	à	19860	=	7	31571	à	31575	=	5
2866	à	2870	=	5	12106	à	12110	=	5	19971	à	19975	=	5	31611	à	31615	=	5
3101	à	3105	=	5	12271	à	12275	=	5	20058	à	20060	=	3	31761	et	31762	=	2
3126	à	3130	=	5	12336			=	1	20091	à	20095	=	5	31806	à	31810	=	5
3166	à	3170	=	5	12338	à	12340	=	3	20301	à	20305	=	5	31871	à	31874	=	4
3186	à	3190	=	5	12429	et	12430	=	2	20352	à	20355	=	4	32011	à	32013	=	3
3231	à	3234	=	4	12479	et	12480	=	2	20456	à	20460	=	5	32166	à	32170	=	5
3296	à	3300	=	5	12634	et	12635	=	2	20526	à	20530	=	5	32177	à	32180	=	4
3311	à	3315	=	5	12956	à	12960	=	5	20661	à	20665	=	5	32265			=	1
3341	à	3345	=	5	13061	à	13065	=	5	20686	à	20690	=	5	32286	à	32288	=	3
3416	à	3450	=	5	13316	à	13320	=	5	20876			=	1	32290			=	1
4001	à	4005	=	5	13366	à	13370	=	5	20879	et	20880	=	2	32421	à	32425	=	5
4182	à	4185	=	4	13391	à	13394	=	4	20891	à	20893	=	3	32521	à	32525	=	5
4211			=	1	13491	à	13495	=	5	20956	à	20960	=	5	32646	à	32650	=	5
4211	à	4215	=	3	13506	à	13510	=	5	20976	à	20980	=	5	32896	à	32900	=	5
4746	à	4750	=	5	13621	à	13625	=	5	21061	à	21065	=	5	32931	à	32935	=	5
4871	à	4875	=	5	13676	à	13680	=	5	21081	à	21085	=	5	32998	à	33000	=	3
4950			=	1	13716	à	13720	=	5	21161	à	21165	=	5	33411	à	33415	=	5
5111	à	5115	=	5	13746	à	13750	=	5	21201			=	1	33651	à	33655	=	5
5216	à	5220	=	5	13761	à	13765	=	5	21203	à	21205	=	3	33691	à	33695	=	5
5261	à	5265	=	5	14141	à	14145	=	5	21271	à	21275	=	5	33816	à	33820	=	5
5271	à	5275	=	5	14521	à	14525	=	5	21629	et	21630	=	2	33826	à	33830	=	5
5501	à	5505	=	5	14978	à	14980	=	3	21731			=	1	33871	à	33875	=	5
5516	à	5520	=	5	15107	à	15110	=	4	21816	à	21820	=	5	33941	à	33945	=	5
5571	à	5575	=	5	15146	à	15150	=	5	22056	à	22060	=	5	33957	et	33958	=	2
5906	à	5909	=	4	15226	à	15230	=	5	22161	à	22165	=	5	34596	à	34600	=	5
6046	à	6050	=	5	15291	à	15295	=	5	22186	à	22190	=	5	34606			=	1
6611	à	6615	=	5	15311	à	15315	=	5	22311			=	4	34716	à	34720	=	5
6646	à	6650	=	5	15361	à	15363	=	3	22313	à	22315	=	3	34816	à	34850	=	5
6746	à	6750	=	5	15436	à	15440	=	5	22356	à	22360	=	5	34876	à	34880	=	5
7006	à	7010	=	5	15486	à	15490	=	5	22451	à	22455	=	5	34896	à	34900	=	5
7041	à	7045	=	5	16011	à	16015	=	5	22506	à	22670	=	5	35131	à	35133	=	3
7071	à	7075	=	5	16306	à	16310	=	5	22711	à	22715	=	5	35226	à	35230	=	5
7091	à	7095	=	5	16329	à	16332	=	4	22871	à	22875	=	5	35521	à	35525	=	5
7106	à	7110	=	5	16335			=	1	23091	à	23095	=	5	35626	à	35630	=	5
7181	à	7185	=	5	16438	à	16440	=	3	23131	à	23135	=	5	35866	à	35870	=	5
7361	à	7365	=	5	16461	à	16465	=	5	23431	à	23435	=	5	35961	à	35965	=	5
7557	à	7560	=	4	16571	à	16572	=	2	23461	à	23465	=	5	35996	à	36000	=	5
7571	à	7575	=	5	16575			=	1	23598	à	23600	=	3	36141	à	36145	=	5
7636	à	7640	=	5	16586	à	16590	=	5	23696	à	23700	=	5	36216	à	36220	=	5
7666	à	7670	=	5	16596	à	16600	=	5	23881	à	23885	=	5	36311	à	36315	=	5
7766	à	7770	=	5	16696	à	16700	=	5	24001	à	24005	=	5	36511	à	36515	=	5
7996	à	7998	=	3	17001			=	1	24056	à	24060	=	5	36651	à	36655	=	5
8221	à	8225	=	5	17031	à	17035	=	5	24086	à	24090	=	5	36791	à	36795	=	5
										24141	à	24145	=	5	36836	à	36840	=	5
										24361	à	24365	=	5	37101	à	37105	=	5
										24501	à	24505	=	5	37176	à	37179	=	4
										24511	à	24515	=	5	37351	à	37355	=	5
										24546	à	24550	=	5	37376	à	37385	=	10
										24631	à	24635	=	5	37511	à	37515	=	5
										24684	et	24685	=	2	37606	à	37610	=	5
										24691	à	24695	=	5	37761	à	37765	=	5
										25001	à	25004	=	4	37896	à	37900	=	5
										25051	à	25055	=	5	37986	à	37990	=	5
										25731	à	25735	=	5	38216	à	38220	=	5
										25751	à	25755	=	5	38266	à	38270	=	5
										25771	à	25775	=	5	38301	à	38305	=	5
										25781	à	25785	=	5	38181	à	38183	=	3
										26111	à	26115	=	5	38549	à	38550	=	2
										26671	à	26675	=	5	38596	à	38600	=	5
										26696	à	26700	=	5	38836	à	38840	=	5
										26761	à	26765	=	5	38846	à	38850	=	5
										26801	à	26805	=	5	39036	à	39040	=	5
										26876	à	26880	=	5	39051	à	39055	=	5
										27071	à	27075	=	5	39186	à	39190	=	5
										27136	à	27140	=	5	39271	à	39275	=	5
										27251	à	27255	=	5	39546	à	39550	=	5
										27381	à	27385	=	5	39611	à	39615	=	5
										27466	à	27470	=	5	39656	à	39660	=	5
										28036	à	28040	=	5					
										28086	à	28088	=	3					
										28156	à	28160	=	5					

Total..... 1.522

Titres antérieurement amortis restant à rembourser.

46 à 50 — 56 à 60 — 131 à 135 — 146 à 150 — 196 et 197 — 206 à 210 — 221 à 225 — 286 à 290 — 366 à 370 — 382 à 390 — 401 à 405 — 418 à 420 — 591 à 595 — 598 et 599 — 601 à 605 — 621 — 801 à 805 — 821 — 851 à 855 — 861 à 865 — 1.056 à 1.060 — 1.076 à 1.080 — 1.111 à 1.125 — 1.136 à 1.138 — 1.151 à 1.155 — 1.191 à 1.195 — 1.211 à 1.215 — 1.536 et 1.537 — 1.750 — 1.771 à 1.775 — 2.156 à 2.160 — 2.211 à 2.215 — 2.281 à 2.285 — 2.306 et 2.307 — 2.346 à 2.350 — 2.550 — 2.556 à 2.560 — 2.585 — 2.587 à 2.590 — 2.631 — 2.642 à 2.645 — 2.660 à 2.668 — 2.751 à 2.755 — 2.766 à 2.775 — 2.851 à 2.855 — 2.876 à 2.880 — 2.906 à 2.910 — 2.991 à 2.995 — 3.001 à 3.005 — 3.121 à 3.125 — 3.136 et 3.137 — 3.161 et 3.165 — 3.211 à 3.215 — 3.301 à 3.305 — 3.316 à 3.320 — 3.366 à 3.368 — 3.372 à 3.375 — 3.386 à 3.390 — 3.486 à 3.488 — 3.600 — 3.751 à 3.755 — 3.781 à 3.785 — 3.811 à 3.815 — 3.821 à 3.825 — 3.841 et 3.845 — 3.891 à 3.893 — 3.946 — 3.950 — 3.973 à 3.975 — 4.009 et 4.010 — 4.146 — 4.156 à 4.160 — 4.191 — 4.193 et 4.194 — 4.416 à 4.420 — 4.496 à 4.499 — 4.559 et 4.560 — 4.631 à 4.635 — 4.642 à 4.645 — 4.700 — 4.761 — 4.881 à 4.885 — 4.906 à 4.920 — 5.096 — 5.121 à 5.125 — 5.147 à 5.149 — 5.151 à 5.155 — 5.161 à 5.165 — 5.167 à 5.170 — 5.241 à 5.245 — 5.366 à 5.370 — 5.426 à 5.430 — 5.451 à 5.455 — 5.481 à 5.485 — 5.491 à 5.495 — 5.551 à 5.555 — 5.561 et 5.562 — 5.566 à 5.570 — 5.651 à 5.654 — 5.712 à 5.714 — 5.731 à 5.735 — 5.751 à 5.755 — 5.856 à 5.860 — 5.871 à 5.875 — 5.901 à 5.905 — 5.931 à 5.935 — 5.941 et 5.945 — 6.011 — 6.066 à 6.070 — 6.081 à 6.085 — 6.151 — 6.154 et 6.155 — 6.163 — 6.165 — 6.171 à 6.175 — 6.266 à 6.270 — 6.490 et 6.491 — 6.642 à 6.645 — 6.756 à 6.760 — 6.776 — 6.780 — 6.784 et 6.785 — 6.791 à 6.795 — 6.827 à 6.835 — 6.878 à 6.880 — 6.883 à 6.885 — 6.911 à 6.915 — 6.996 — 6.998 à 7.000 — 7.062 à 7.065 — 7.186 à 7.190 — 7.218 et 7.219 — 7.223 et 7.224 — 7.251 à 7.253 — 7.255 — 7.351 à 7.357 — 7.407 — 7.521 à 7.525 — 7.596 à 7.600 — 7.659 et 7.660 — 7.795 — 7.821 et 7.822 — 7.892 — 8.066 à 8.070 — 8.126 à 8.130 — 8.161 à 8.165 — 8.219 et 8.220 — 8.292 à 8.295 — 8.351 à 8.354 — 8.366 à 8.370 — 8.459 — 8.494 — 8.637 à 8.640 — 8.686 à 8.690 — 8.756 à 8.759 — 8.781 à 8.785 — 8.909 et 8.910 — 8.961 à 8.965 — 8.971 à 8.975 — 8.981 à 8.985 — 9.001 à 9.005 — 9.049 — 9.065 — 9.119 — 9.151 et 9.152 — 9.171 à 9.175 — 9.201 et 9.202 — 9.352 à 9.354 — 9.371 à 9.375 — 9.401 et 9.402 — 9.404 et 9.405 — 9.431 et 9.432 — 9.436 à 9.440 — 9.476 à 9.480 — 9.487 et 9.488 — 9.555 à 9.560 — 9.566 à 9.569 — 9.584 et 9.585 — 9.881 — 9.901 à 9.905 — 9.955 — 9.986 à 9.993.

10.048 à 10.050 — 10.082 à 10.085 — 10.106 à 10.110 — 10.131 à 10.133 — 10.226 à 10.230 — 10.386 — 10.411 à 10.415 — 10.426 à 10.428 — 10.481 et 10.482 — 10.538 et 10.539 — 10.561 à 10.565 — 10.581 à 10.590 — 10.596 — 10.601 à 10.605 — 10.626 à 10.630 — 10.671 à 10.675 — 10.683 et 10.684 — 10.711 à 10.715 — 10.750 — 10.787 à 10.790 — 10.896 à 10.900 — 10.906 à 10.908 — 10.931 et 10.932 — 10.940 — 11.012 à 11.020 — 11.169 et 11.170 — 11.221 à 11.225 — 11.266 à 11.270 — 11.378 à 11.380 — 11.421 — 11.466 et 11.467 — 11.521 à 11.525 — 11.535 — 11.556 à 11.559 — 11.649 et 11.650 — 11.656 à 11.690 — 11.781 et 11.782 — 11.901 à 11.905 — 11.931 à 11.935 — 11.956 et 11.957 — 11.961 à 11.965 — 11.971 à 11.975 — 11.981 — 12.017 à 12.019 — 12.102 à 12.105 — 12.171 à 12.175 — 12.310 — 12.341 à 12.345 — 12.370 à 12.374 — 12.406 à 12.408 — 12.441 à 12.445 — 12.462 à 12.465 — 12.471 à 12.475 — 12.511 à 12.515 — 12.652 à 12.658 — 12.722 à 12.725 — 12.746 à 12.750 — 12.806 à 12.810 — 12.861 à 12.862 — 12.865 — 12.916 à 12.920 — 13.006 à 13.009 — 13.286 à 13.290 — 13.372 — 13.433 à 13.435 — 13.529 et 13.530 — 13.541 à 13.545 — 13.611 à 13.615 — 13.707 à 13.710 — 13.726 à 13.731 — 13.734 et 13.735 — 13.741 — 13.786 à 13.790 — 13.841 — 13.863 et 13.864 — 13.912 à 13.915 — 13.960 — 13.967 à 13.969 — 13.986 à 13.990 — 14.136 à 14.140 — 14.171 à 14.180 — 14.241 à 14.244 — 14.283 à 14.285 — 14.352 à 14.355 — 14.501 à 14.505 — 14.626 à 14.632 — 14.641 à 14.644 — 14.665 — 14.692 à 14.695 — 14.891 et 14.892 — 14.895 — 14.921 à 14.925 — 14.981 à 14.983 — 15.026 à 15.030 — 15.113 à 15.115 — 15.161 à 15.165

— 15.217 à 15.224 — 15.231 à 15.233 — 15.306 à 15.310 — 15.466 à 15.470 — 15.536 — 15.551 à 15.553 — 15.557 à 15.560 — 15.572 à 15.575 — 15.622 — 15.713 et 15.714 — 15.721 et 15.722 — 15.736 à 15.740 — 15.741 et 15.745 — 15.801 à 15.805 — 15.826 à 15.830 — 15.941 à 15.944 — 15.981 à 15.985 — 16.126 à 16.130 — 16.161 à 16.165 — 16.221 à 16.225 — 16.268 à 16.270 — 16.314 et 16.315 — 16.361 à 16.363 — 16.401 à 16.405 — 16.426 à 16.430 — 16.441 à 16.445 — 16.466 et 16.467 — 16.469 et 16.470 — 16.511 à 16.515 — 16.531 à 16.535 — 16.546 à 16.550 — 16.626 à 16.630 — 16.638 — 16.640 — 16.801 — 16.901 à 16.905 — 17.021 à 17.025 — 17.096 à 17.100 — 17.121 — 17.196 à 17.200 — 17.216 à 17.220 — 17.261 à 17.265 — 17.351 à 17.355 — 17.361 à 17.365 — 17.396 à 17.405 — 17.448 à 17.450 — 17.509 et 17.510 — 17.675 — 17.691 à 17.695 — 17.766 et 17.767 — 17.821 — 17.888 à 17.890 — 17.916 et 17.917 — 17.919 et 17.920 — 18.081 à 18.085 — 18.166 à 18.170 — 18.249 et 18.250 — 18.441 à 18.443 — 18.606 à 18.610 — 18.621 — 18.625 à 18.630 — 18.651 et 18.652 — 18.681 et 18.682 — 18.684 et 18.685 — 18.722 et 18.723 — 18.725 — 18.731 à 18.735 — 18.763 à 18.770 — 18.799 et 18.800 — 18.831 à 18.835 — 18.911 à 18.915 — 18.951 à 18.955 — 18.981 — 18.985 — 19.056 à 19.060 — 19.086 à 19.089 — 19.096 à 19.100 — 19.165 — 19.195 — 19.232 et 19.233 — 19.271 — 19.274 et 19.275 — 19.311 à 19.315 — 19.401 à 19.405 — 19.411 à 19.415 — 19.511 et 19.512 — 19.521 à 19.523 — 19.656 à 19.660 — 19.801 et 19.805 — 19.826 à 19.830 — 19.901 à 19.905 — 19.916 — 19.918 à 19.920 — 19.981 à 19.985 — 19.998 à 20.000.

20.016 — 20.018 à 20.020 — 20.111 à 20.113 — 20.146 à 20.149 — 20.191 à 20.193 — 20.206 à 20.208 — 20.213 — 20.251 à 20.254 — 20.306 à 20.310 — 20.421 à 20.425 — 20.446 à 20.455 — 20.565 — 20.576 à 20.580 — 20.731 à 20.735 — 20.771 à 20.775 — 20.831 à 20.835 — 20.866 — 21.010 — 21.020 à 21.025 — 21.126 à 21.130 — 21.166 à 21.170 — 21.431 à 21.435 — 21.541 à 21.543 — 21.609 à 21.613 — 21.651 à 21.655 — 21.798 — 21.861 à 21.864 — 21.877 — 21.916 à 21.920 — 21.961 à 21.965 — 22.011 à 22.020 — 22.091 à 22.095 22.101 à 22.105 — 22.131 — 22.169 — 22.176 à 22.180 — 22.201 à 22.203 — 22.611 à 22.616 — 22.619 et 22.620 — 22.696 à 22.700 — 22.771 à 22.773 — 22.775 — 22.781 à 22.783 — 22.785 — 22.821 à 22.825 — 22.861 — 22.865 — 22.891 à 22.895 — 22.901 à 22.905 — 23.136 à 23.140 — 23.154 et 23.155 — 23.206 à 23.208 — 23.210 — 23.257 à 23.259 — 23.691 à 23.695 — 23.776 à 23.780 — 23.926 à 23.929 — 23.967 et 23.968 — 24.076 à 24.080 — 24.221 — 24.301 et 24.302 — 24.305 — 24.326 à 24.330 — 24.339 et 24.340 — 24.451 — 24.481 à 24.485 — 24.496 à 24.500 — 24.551 à 24.554 — 24.791 et 24.795 — 24.876 à 24.879 — 24.882 et 24.883 — 24.901 à 24.905 — 24.921 à 24.923 — 25.106 — 25.166 et 25.167 — 25.188 à 25.190 — 25.217 à 25.220 — 25.336 et 25.337 — 25.541 à 25.545 — 25.548 à 25.550 — 25.570 — 25.602 à 25.605 — 25.631 à 25.635 — 25.637 à 25.640 — 25.705 — 25.791 — 25.794 et 25.795 — 25.906 — 25.909 à 25.915 — 25.965 — 25.967 à 25.970 — 26.151 à 26.155 — 26.181 — 26.201 à 26.205 — 26.260 à 26.265 — 26.433 à 26.435 — 26.591 et 26.592 — 26.594 et 26.595 — 26.611 à 26.613 — 26.641 à 26.643 — 26.653 à 26.655 — 26.663 et 26.664 — 26.731 à 26.734 — 26.881 et 26.882 — 26.906 à 26.910 — 27.124 et 27.125 — 27.201 — 27.356 — 27.358 à 27.360 — 27.366 et 27.367 — 27.401 et 27.402 — 27.406 à 27.410 — 27.781 à 27.785 — 27.791 à 27.795 — 27.826 à 27.830 — 27.842 — 27.881 à 27.885 — 27.893 et 27.894 — 27.966 à 27.968 — 28.001 à 28.010 — 28.023 à 28.027 — 28.046 à 28.050 — 28.066 et 28.067 — 28.166 à 28.170 — 28.286 — 28.351 à 28.355 — 28.399 et 28.400 — 28.451 — 28.786 à 28.788 — 28.986 — 28.989 et 28.990 — 29.056 et 29.057 — 29.086 à 29.088 — 29.117 à 29.150 — 29.206 à 29.210 — 29.326 — 29.372 à 29.375 — 29.781 à 29.785 — 29.155 — 29.539 et 29.540 — 29.576 à 29.580 — 29.606 à 29.610 — 29.671 à 29.675 — 29.701 à 29.705 — 29.721 — 29.805 — 29.826 à à 29.830 — 29.951 et 29.952.

30.001 à 30.005 — 30.016 — 30.036 à 30.046 — 30.181 à 30.185 — 30.231 à 30.235 — 30.266 à 30.275 — 30.366 et 30.367 — 30.302 — 30.421 — 30.466 — 30.570 — 30.630 — 30.656 à 30.660 — 30.691 et 30.692 — 30.726 à 30.728 — 30.769 et 30.770 — 30.801 — 30.804 et 30.805 — 30.816 à 30.818 — 30.866 à 30.870 — 31.046 — 31.050 — 31.076 — 31.226 à 31.234 — 31.261 — 31.272 à 31.275 — 31.302 à 31.308 — 31.336 à 31.340 — 31.348 et 31.349 — 31.371 — 31.429 et 31.430 — 31.451 à 31.453 — 31.455 — 31.527 à 31.529 — 31.550 — 31.656 — 31.659 et 31.660 — 31.677 à 31.679 — 31.863 — 31.896 à 31.900 — 31.916 à 31.918 — 31.925 et 31.927 — 32.051 à 32.053 — 32.076 — 32.216 à 32.220 — 32.221 à 32.234 — 32.258 à 32.260 — 32.351 à 32.353 — 32.577 à 32 580 — 32.636 et 32.637 — 32.639 et 32.610 — 32.826 à 32.830 — 32.957 à 32.960 — 32.986 à 32.989 — 33.026 — 33.091 à 33.095 — 33.152 à 33.155 — 33.176 à 33.178 — 33.307 — 33.309 — 33.328 et 33.329 — 33.361 — 33.416 à 33.420 — 33.426 à 33.430 — 33.456 à 33.460 — 33.481 à 33.485 — 33.521 à 33.528 — 33.631 à 33.635 — 33.640 à 33.645 — 33.706 à 33.712 — 33.916 à 33.920 — 34.231 à 34.235 — 34.286 et 34.287 — 34.348 à 34.350 — 34.411 à 34.415 — 34.506 à 34.510 — 34.516 à 34.518 — 34.548 et 34.549 — 34.581 à 34.585 — 34.741 à 34.745 — 34.801 — 34.804 et 34.805 — 34.987 — 34.990 — 35.096 à 35.100 — 35.156 à 35.164 — 35.247 à 35.250 — 35.271 à 35.274 — 35.301 à 35.303 — 35.305 — 35.311 et 35.312 — 35.315 — 35.356 — 35.372 à 35.375 — 35.396 à 35.400 — 35.406 à 35.410 — 35.551 — 35.581 à 35.585 — 35.596 à 35.600 — 35.618 à 35.620 — 35.636 à 35.640 — 35.651 — 35.826 à 35.830 — 35.851 à 35.855 — 35.901 à 35.905 — 36.036 à 36.040 — 36.096 à 36.100 — 36.116 à 36.120 — 36.176 à 36.180 — 36.221 — 36.251 à 36.255 — 36.261 à 36.265 — 36.426 à 36.435 — 36.496 à 36.500 — 36.526 — — 36.546 et 36.547 — 36.549 et 36.550 — 36.642 à 36.645 — 36.821 à 36.830 — 36.841 à 36.845 — 36.971 à 36.975 — 37.131 à 37.135 — 37.211 à 37.215 — 37.295 — 37.347 à 37.350 — 37.356 à 37.360 — 37.366 à 37.370 — 37.411 à 37.415 — 37.431 à 37.435 — 37.501 à 37.505 — 37.523 et 37.524 — 37.566 à 37.575 — 37.672 à 37.675 — 37.791 à 37.795 — 37.846 à 37.850 — 37.861 à 37.865 — 37.884 et 37.885 — 37.901 à 37.910 — 37.922 à 37.925 — 38.046 et 38.047 — 38.081 à 38.085 — 38.091 — 38.265 — 38.285 — 38.306 à 38.310 — 38.321 à 38.330 — 38.351 à 38.355 — 38.456 à 38.460 — 38.506 à 38.510 — 38.536 à 38.539 — 38.610 — 38.663 et 38.664 — 38.711 à 38.715 — 38.911 à 38.915 — 38.981 et 38.982 — 38.995 — 39.011 à 39.015 — 39.086 — 39.123 à 39.135 — 39.156 à 39.160 — 39.176 à 39.180 — 39.221 à 39.230 — 39.284 et 39.285 — 39.296 — 39.341 à 39.345 — 39.416 à 39.420 — 39.671 et 39.672 — 39.698 à 39.700 — 39.741 à 39.745 — 39.773 à 39.775 — 39.991 à 39.995.

LA SOIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 23.625.000 F

SIÈGE SOCIAL: 155 ET 157, RUE SAINT-DENIS, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 52827.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 3/4 0/0 1947 de 25.000.000 de francs représenté par 5.000 obligations de 5.000 F amortissables en 30 ans.

Nombre de titres à amortir le 20 février de chaque année.

1948.....	79	1963.....	158
1949.....	82	1964.....	165
1950.....	86	1965.....	173
1951.....	90	1966.....	181
1952.....	95	1967.....	190
1953.....	99	1968.....	199
1954.....	104	1969.....	208
1955.....	108	1970.....	218
1956.....	114	1971.....	228
1957.....	119	1972.....	239
1958.....	125	1973.....	251
1959.....	131	1974.....	262
1960.....	137	1975.....	275
1961.....	144	1976.....	288
1962.....	150	1977.....	302

Total: 5.000 obligations.

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

Société de Distribution d'Electricité de l'Ouest

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 87.998.975 F

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE DE PENTHIÈVRE, A PARIS

R. C.: Seine n° 52212.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1944 de 5.000 F, la société de Distribution d'électricité de l'Ouest a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme exigée pour le remboursement au pair des 100 obligations dont l'amortissement était prévu à la date du 1er avril 1947.

En conséquence il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des numéros restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
1221 à 1230	1946	4391 à 4397	1945
1581 à 1587	1945	4937 à 4940	1945
2541 à 2550	1946	5641 à 5650	1946
3303	1946	5921 à 5924	1945
3531 à 3534	1945	5991 à 6000	1946
3821 à 3830	1945	6911 à 6913	1946
3861 à 3870	1946	6915 à 6917	1946
4211 à 4218	1946	6919	1946
4321 à 4330	1946	6931 à 6940	1946

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES ET DES CHEMINS DE FER

Imprimeries Paul Dupont

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 4 *bis*, RUE DU BOULOI, A PARIS

Registre du commerce: Seine 101972.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 1/2 0/0 1947 de 18 millions de francs nominal représenté par 3.600 obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F nominal amortissables en 25 ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er janvier 1948.....	81
2	— 1949.....	84
3	— 1950.....	88
4	— 1951.....	92
5	— 1952.....	96
6	— 1953.....	101
7	— 1954.....	105
8	— 1955.....	110
9	— 1956.....	115
10	— 1957.....	120
11	— 1958.....	126
12	— 1959.....	131
13	— 1960.....	137
14	— 1961.....	143
15	— 1962.....	150
16	— 1963.....	156
17	— 1964.....	163
18	— 1965.....	171
19	— 1966.....	178
20	— 1967.....	187
21	— 1968.....	195
22	— 1969.....	204
23	— 1970.....	213
24	— 1971.....	222
25	— 1972.....	232
	Total.....	3.600

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE FILATURE ET DE TISSAGE DE JUTE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 12 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: BISCHWILLER (BAS-RHIN)

R. C.: Strasbourg B 533.

Obligations 500 F 6 1/2 0/0 (émission 1927) sorties au tirage le 6 février 1947, remboursables au pair le 15 novembre 1947.

5.031	5.039	5.040	5.042	5.047	5.061	5.065
5.068	5.085	5.116	5.119	5.120	5.201	5.204
5.211	5.265	5.284	5.313	5.439	5.447	5.450
5.452	5.453	5.459	5.473	5.477	5.492	5.511
5.531	5.540	5.599	5.696	5.700	5.705	5.707
5.744	5.745	5.790	5.796	5.810	5.811	5.824
5.816	5.864	5.865	5.937	5.938	5.976	5.977
5.981	6.097	6.131	6.167	6.174	6.175	6.196
6.212	6.235	6.356	6.362	6.437	6.508	6.527
7.014	7.175	7.176	7.177	7.188	7.195	7.219
7.257	7.258	7.276	7.362	7.387	7.401	7.411
7.447	7.437	7.444	7.446	7.454	7.456	7.469
7.496	7.504	7.509	7.555	7.604	7.619	7.672
7.675	7.742	7.743	7.783	8.111	8.162	8.163
8.191	8.192	8.193	8.224	8.250	8.252	8.263
8.311	8.379	8.411	8.461	8.487	8.489	8.518
8.520	8.614	8.649	8.669	8.684	8.702	8.711
8.719	8.764	8.766	8.767	8.815	8.838	8.843
9.189	9.218	9.226	9.230	9.265	9.266	9.524
9.541	9.678	9.685	9.782	9.783	9.789	9.790
9.791	9.793	9.794	9.796	9.894	9.896	9.914
9.919	9.952	9.958	9.968	9.991	9.998	10.468
10.494	10.539	10.624	10.626	10.627	10.630	10.640
10.725	10.729	10.734	10.746	10.747	10.757	10.760
10.761	10.764	10.766	10.771	10.777	10.778	10.787
10.892	10.929	10.937	10.949	10.958	10.959	11.011
11.018	11.019	11.034	11.037	11.038	11.060	11.062
11.065	11.085	11.147	11.176	11.180	11.207	11.209
11.218	11.283	11.285	11.286	11.350	11.385	11.411
11.452	11.474	11.479	11.482	11.505	11.511	11.562
11.565	11.610	11.636	11.701	11.723	11.741	11.837
11.865	11.856	11.859	11.951	11.952	12.003	12.057
12.071	12.073	12.074	12.099	12.115	12.147	12.149
12.167	12.199	12.201	12.203	12.237	12.252	12.257
12.273	12.337	12.401	12.443	12.465	12.528	12.529
12.530	12.591	12.592	12.593	12.594	12.595	12.629
12.649	12.651	12.653	12.659	12.660	12.671	12.700
12.763	12.787	12.796	12.798	12.800	12.859	12.884
12.911	12.964	12.979	13.009	13.099	13.102	13.136
13.137	13.149	13.154	13.183	13.338	13.344	13.368
13.475	13.510	13.513	13.579	13.803	14.043	14.106
14.111	14.145	14.214	14.227	14.245	14.321	14.324
14.333	14.337	14.353	14.354	14.371	14.409	

Obligations 6 1/2 0/0 amorties antérieurement et non présentées au remboursement.

Tirage du 3 mai 1916.

Remboursement le 15 novembre 1916.

5.006	5.032	5.078	5.112	5.183	5.210	5.251
5.272	5.363	5.383	5.437	5.451	5.466	5.596
5.615	5.628	5.634	5.673	5.746	5.759	5.780
5.852	5.879	5.888	5.908	5.920	5.936	5.971
6.001	6.014	6.071	6.079	6.120	6.126	6.145
6.173	6.209	6.231	6.260	6.282	6.305	6.326
6.390	6.415	6.439	6.452	6.465	6.490	6.517
6.543	6.574	6.607	6.660	6.682	6.752	6.764
6.791	6.833	6.846	6.860	6.863	6.931	6.962
7.077	7.111	7.133	7.203	7.225	7.274	7.312
7.364	7.381	7.398	7.415	7.511	7.516	7.565
7.613	7.636	7.654	7.673	7.695	7.723	7.786
7.810	7.926	7.959	8.021	8.102	8.143	8.168
8.223	8.281	8.322	8.357	8.369	8.407	8.469
8.517	8.545	8.564	8.590	8.628	8.665	8.682
8.697	8.715	8.730	8.786	8.802	8.840	8.858
8.893	8.935	8.953	9.012	9.078	9.091	9.114
9.149	9.173	9.201	9.213	9.246	9.268	9.289
9.325	9.391	9.407	9.420	9.476	9.510	9.519
9.608	9.631	9.781	9.800	9.826	9.903	9.943
9.960	9.976	10.019	10.035	10.102	10.133	10.202
10.214	10.246	10.264	10.298	10.320	10.374	10.390
10.408	10.501	10.536	10.560	10.588	10.600	10.635
10.693	10.733	10.758	10.773	10.784	10.921	10.974
11.021	11.028	11.203	11.266	11.287	11.336	11.359
11.382	11.438	11.476	11.493	11.592	11.633	11.668
11.709	11.779	11.851	11.868	11.950	11.997	12.053
12.079	12.112	12.166	12.200	12.224	12.255	12.381
12.445	12.582	12.614	12.652	12.690	12.732	12.799
12.819	12.852	12.902	12.923	12.948	12.976	13.150
13.185	13.219	13.312	13.349	13.418	13.461	13.534
13.590	13.694	13.710	13.752	13.910	13.946	13.964
14.005	14.020	14.054	14.076	14.097	14.100	14.118
14.134	14.162	14.206	14.234	14.283	14.349	14.396
14.485	14.505	14.553	14.672	14.718	14.922	

Tirage du 24 janvier 1915.

Remboursement le 15 mai 1915.

5.088	5.108	5.153	5.209	5.291	5.381	5.487
5.506	5.603	5.626	5.683	5.699	5.750	5.929
6.085	6.117	6.211	6.381	6.463	6.575	6.618
6.771	6.815	6.850	6.932	7.121	7.181	7.218
7.372	7.412	7.502	7.593	7.609	7.687	7.845
7.974	8.015	8.130	8.166	8.199	8.289	8.325
8.429	8.485	8.544	8.639	8.901	8.940	9.041
9.108	9.151	9.203	9.242	9.786	9.797	9.843
9.991	10.054	10.167	10.204	10.263	10.515	10.556
10.602	10.645	10.703	10.754	10.775	11.066	11.095
11.202	11.242	11.288	11.386	11.514	11.589	11.642
11.711	11.826	11.853	12.002	12.163	12.195	12.358
12.422	12.613	12.797	13.169	13.467	13.511	13.576
13.599	13.715	13.941	14.040	14.074	14.103	14.351
14.398	14.495	14.700	14.781			

Tirage du 28 juin 1914.

Remboursement le 15 novembre 1914.

5.682	5.124	5.195	5.203	5.238	5.394	5.674
5.781	5.781	5.932	6.049	6.125	6.275	6.313
6.372	6.613	6.677	6.711	6.765	6.814	6.864
7.110	7.174	7.369	7.388	7.419	7.582	7.515
7.618	7.644	7.674	7.799	7.836	7.950	7.973
8.021	8.115	8.146	8.160	8.177	8.288	8.455
8.519	8.567	8.788	8.983	9.062	9.154	9.225
9.550	9.615	10.014	10.033	10.056	10.132	10.220
10.377	10.474	10.541	10.614	10.751	10.762	10.776
10.956	11.080	11.294	11.348	11.517	11.582	11.717
11.850	12.048	12.184	12.190	12.192	12.379	12.587
12.622	12.636	12.666	12.717	12.814	12.959	13.344
13.469	13.943	14.046	14.084	14.088	14.281	14.408
14.694						

Tirage du 3 septembre 1913.

Remboursement le 15 novembre 1913.

5.090	5.122	5.151	5.174	5.199	5.228	5.288
5.602	5.622	5.751	5.782	5.857	5.925	5.939
6.000	6.070	6.089	6.115	6.207	6.371	6.614
6.773	6.804	6.843	6.874	6.957	7.118	7.223
7.565	7.384	7.402	7.420	7.497	7.544	7.605
7.650	7.788	7.837	7.969	8.158	8.218	8.292
8.403	8.477	8.819	8.944	9.153	9.227	9.250
9.395	9.561	9.588	9.622	9.795	9.867	10.017
10.057	10.254	10.320	10.375	10.475	10.552	10.597
10.629	10.668	10.702	10.708	10.880	11.063	11.274
11.393	11.454	11.842	12.699	12.786	12.816	12.879
13.188	13.342	13.934	14.057	14.085	14.116	14.636
14.702						

Tirage du 25 juin 1912.

Remboursement le 15 novembre 1912.

5.089	5.200	5.494	5.617	5.675	5.849	5.934
6.082	6.147	6.237	6.392	6.467	6.566	6.609
6.831	6.856	7.161	7.484	7.249	7.289	7.429
7.528	7.575	7.610	7.652	7.691	7.838	8.045
8.284	8.459	8.502	8.645	8.698	9.089	9.231
9.260	9.353	9.623	9.876	9.977	10.018	10.049
10.198	10.265	10.384	10.476	10.498	10.610	10.705
10.767	10.800	10.903	11.030	11.275	11.296	11.353
11.377	11.408	11.577	11.655	11.691	11.712	11.748
11.838	12.001	12.054	12.479	12.372	12.498	12.584
12.607	12.637	12.676	12.711	12.845	12.967	13.198
13.343	13.704	13.744	13.861	13.932	14.053	14.090
14.157	14.276					

Tirage du 22 décembre 1911.

Remboursement le 15 mai 1912.

5.076	5.100	5.121	5.752	5.947	6.068	6.116
6.268	6.304	6.485	6.671	6.770	6.824	6.825
6.849	6.998	7.054	7.101	7.120	7.248	7.377
7.428	7.501	7.554	7.617	7.661	7.736	8.133
8.165	8.501	8.903	9.005	9.053	9.200	9.239
9.366	9.666	9.668	9.670	9.874	10.280	10.321
10.338	10.370	10.397	10.497	10.601	10.639	10.799
10.888	11.087	11.301	11.570	11.857	12.050	12.165
12.181	12.499	12.608	12.679	13.166	13.337	13.509
13.536	13.700	13.758	13.862	13.999	14.037	14.087
14.390	14.479	14.523	14.583	14.691	14.780	14.918

Tirage du 15 juin 1910.

Remboursement le 15 novembre 1910.

5.197	5.206	5.212	5.247	5.218	5.760	6.205
6.296	6.621	6.622	6.961	7.021	7.192	7.252
7.558	7.572	7.573	7.574	7.614	7.657	7.734
8.030	8.031	8.464	8.570	9.223	9.779	10.247
10.500	10.595	10.598	10.607	10.608	10.609	10.623
10.634	10.643	10.701	10.810	11.628	11.629	11.683
11.684	11.703	12.168	12.626	12.628	12.654	12.941
12.945	13.061	13.202	13.464	13.743	13.859	14.061
14.062	14.086	14.110	14.181	14.299	14.311	14.388
14.391	14.925					

Tirage du 27 avril 1939.

Remboursement le 15 novembre 1939.

5.159	5.367	5.787	5.788	5.955	7.032	7.038
7.284	7.500	7.606	7.611	7.612	8.134	8.505
8.507	8.508	8.636	8.794	9.264	11.093	11.146
11.265	11.349	11.375	13.196	13.429	13.430	13.613
13.935	13.936	14.096	14.620			

Tirage du 28 mai 1938.

Remboursement le 15 novembre 1938.

7.022 8.650 8.793 12.662 13.470 14.639

Tirage du 29 mai 1937.

Remboursement le 15 novembre 1937.

7.251

Tirage du 28 mai 1935.

Remboursement le 15 novembre 1935.

14.233

Etablissements GINDRE et Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

19, RUE PHILIPPE-DE-LASSALLE, A LYON

Registre du commerce: Lyon B. 5160.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 0/0 1947 de 10 millions de francs représenté par 2.000 obligations de 5.000 F amortissables en 30 ans.

Nombre de titres à amortir le 1er mars de chaque année.

1948	30	1963	63
1949	32	1964	66
1950	33	1965	69
1951	35	1966	72
1952	37	1967	76
1953	38	1968	80
1954	40	1969	84
1955	42	1970	88
1956	44	1971	92
1957	47	1972	97
1958	49	1973	102
1959	52	1974	107
1960	54	1975	113
1961	57	1976	118
1962	60	1977	124

Total: 2.000 obligations.

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

Compagnie des Lampes

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS (8e), 29, RUE DE LISBONNE

Registre du commerce: Seine 155754.

Emprunt 4 0/0 1913.

Quatrième amortissement du 1er mai 1947.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 1913 sont informés que la compagnie, usant de la faculté qu'elle s'est réservée, a procédé au rachat en Bourse de 120 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er mai 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour l'année 1947.

Les amortissements précédents ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 500 F 5 0/0 1908, 1911, 1914
DE
l'Union d'Electricité.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 433.314.000 F, DONT LE SIÈGE EST A PARIS, 3, RUE DE MESSINE
R. C.: n° 55932.

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Numéros des obligations sorties au tirage du 4 mars 1947 remboursables à partir du 1er avril 1947 à raison de 495,50 F pour les émissions 1908-1914 et 498,50 F pour l'émission 1911.

PREMIÈRE ÉMISSION 1908 (280 numéros)

641 à 650 — 1.701 à 1.710 — 2.631 à 2.640 — 2.911 à 2.920 — 3.316 à 3.330 — 4.361 à 4.370 — 4.661 à 4.670 — 4.971 à 4.980 — 6.351 à 6.356 — 6.358 à 6.360 — 6.471 à 6.480 — 6.781 à 6.790 — 6.941 à 6.950 — 7.501 à 7.510 — 8.381 à 8.390 — 9.331 à 9.340 — 9.621 à 9.630 — 10.241 à 10.250 — 10.321 à 10.330 — 10.491 à 10.500 — 10.661 à 10.670 — 11.331 à 11.340 — 12.191 à 12.200 — 12.841 à 12.850 — 13.471 à 13.480 — 13.491 — 14.341 à 14.350 — 14.831 à 14.840 — 14.841 à 14.850 — 15.721 à 15.730 — 16.361 à 16.370 — 16.891 à 16.900 — 18.001 à 18.010 — 18.101 à 18.110 — 19.201 à 19.210 — 19.885 à 19.890 — 20.131 à 20.140 — 21.061 à 21.070 — 23.051 à 23.060 — 23.231 — 23.243 à 23.250 — 23.691 à 23.700.

DEUXIÈME ÉMISSION 1911 (80 numéros)

25.106 à 25.110 — 25.181 à 25.185 — 25.236 à 25.240 — 25.741 à 25.745 — 26.016 à 26.020 — 26.261 à 26.265 — 26.681 à 26.685 — 26.856 à 26.860 — 27.191 à 27.195 — 27.536 à 27.540 — 27.576 à 27.580 — 27.676 à 27.680 — 27.771 à 27.775 — 28.236 à 28.240 — 28.741 à 28.745 — 28.836 à 28.840.

TROISIÈME ÉMISSION 1914 (215 numéros).

29.071 à 29.075 — 29.201 à 29.205 — 29.451 à 29.455 — 29.541 à 29.545 — 29.631 à 29.635 — 30.186 à 30.190 — 30.761 à 30.765 — 30.938 et 30.939 — 31.001 à 31.005 — 31.081 à 31.085 — 31.301 à 31.305 — 31.481 à 31.485 — 31.671 à 31.675 — 31.931 à 31.935 — 31.951 à 31.955 — 32.451 à 32.455 — 32.601 à 32.605 — 32.656 et 32.657 — 32.660 — 32.911 à 32.915 — 33.647 à 33.650 — 33.846 à 33.850 — 34.096 à 34.100 — 34.216 à 34.220 — 34.261 à 34.265 — 35.016 à 35.020 — 35.346 à 35.350 — 35.561 à 35.565 — 35.717 à 35.720 — 35.911 et 35.912 — 38.026 à 38.030 — 38.631 à 38.635 — 38.751 à 38.755 — 38.796 à 38.800 — 38.911 à 38.915 — 39.171 à 39.175 — 39.241 à 39.245 — 39.456 à 39.460 — 39.491 à 39.495 — 39.991 à 39.995 — 40.336 à 40.340 — 40.421 à 40.425 — 40.766 à 40.770 — 41.251 à 41.255 — 41.701 à 41.705 — 41.951 à 41.955.

Obligations restant à rembourser.

83 — 131 — 133 à 136 — 138 et 139 — 281 à 286 — 288 à 290 — 496 à 500 — 667 à 670 — 791 à 798 — 800 — 1.060 — 1.079 et 1.080 — 1.091 à 1.093 — 1.097 à 1.100 — 1.158 à 1.160 — 1.311 à 1.313 — 1.345 — 1.347 à 1.350 — 1.685 — 2.029 — 2.083 — 2.089 et 2.090 — 2.111 à 2.113 — 2.115 à 2.120 — 2.501 — 2.503 — 2.511 à 2.520 — 2.551 à 2.554 — 2.556 et 2.557 — 2.560 — 2.627 à 2.629 — 2.653 à 2.655 — 2.681 et 2.682 — 2.889 — 3.001 à 3.005 — 3.110 — 3.211 à 3.220 — 3.311 — 3.313 — 3.361 à 3.370 — 3.381 à 3.383 — 3.387 à 3.390 — 3.391 et 3.392 — 3.399 — 3.425 à 3.429 — 3.588 — 3.791 à 3.795 — 3.817 et 3.818 — 3.962 — 4.251 — 4.411 à 4.420 — 4.712 — 4.731 à 4.733 — 4.738 et 4.739 — 4.916 — 4.918 et 4.919 — 5.001 à 5.003 — 5.008 à 5.014 — 5.017 à 5.020 — 5.223 — 5.227 — 5.230 — 5.332 à 5.334 — 5.421 à 5.430 — 5.771 à 5.780 — 5.861 à 5.870 — 5.963 — 5.969 et 5.970 — 5.992 à 6.000 — 6.031 — 6.111 à 6.114 — 6.116 et 6.117 — 6.120 — 6.141 à 6.150 — 6.269 — 6.411 — 6.413 à 6.418 — 6.421 et 6.422 — 6.424 — 6.531 — 6.534 à 6.537 — 6.643 et 6.644 — 6.649 — 6.651 et 6.652 — 6.743 à 6.747 — 6.761 et 6.762 — 6.765 à 6.770 — 6.796 — 6.841 à 6.850 — 6.975 et 6.976 — 6.979 et 6.980 — 6.991 à 7.000 — 7.031 à 7.034 — 7.036 à 7.040 — 7.351 et 7.352 — 7.356 à 7.358 — 7.465 à 7.467 — 7.741 à 7.743 — 7.796 à 7.750 — 7.752 — 7.790 — 7.821 à 7.825 — 7.828 à 7.830 — 7.831 à 7.836 — 7.911 à 7.915 — 7.950 — 8.141 — 8.143 à 8.150 — 8.159 et 8.160 — 8.161 et 8.162 — 8.165 — 8.167 à 8.170 — 8.368 — 8.379 et 8.380 — 8.551 à 8.557 — 8.601 à 8.610 — 8.631 et 8.632 — 8.634 à 8.637 — 8.640 — 8.711 à 8.720 — 8.731 à 8.740 — 8.866 — 8.876 à 8.880 — 8.892 — 8.899 et 8.900 — 8.901 à 8.906 — 8.908 à 8.910 — 8.921 et 8.922 — 8.924 à 8.930 — 8.936 et 8.937 — 8.951 et 8.952 — 9.001 — 9.012 — 9.103 — 9.201 à 9.205 — 9.209 — 9.481 — 9.483 — 9.485 — 9.488 à 9.490 — 9.607 à 9.610 — 9.661 — 9.667 à 9.670 — 9.701 et 9.702 — 9.704 et 9.705 — 9.775 — 9.801 à 9.810 — 9.818 — 9.941 à 9.950 — 10.010 — 10.021 à 10.030 — 10.041 à 10.050 — 10.081 à 10.086 — 10.111 à 10.120 — 10.195 — 10.209 — 10.479 et 10.489 — 10.541 et 10.542 — 10.545 à 10.550 — 10.566 — 10.568 et 10.569 — 10.611 — 10.799 et 10.800 — 10.831 à 10.840 — 11.121 à 11.125 — 11.141 et 11.142 — 11.144 à 11.150 — 11.161 — 11.251 à 11.259 — 11.291 — 11.298 — 11.361 à 11.370 — 11.523 et 11.524 — 11.631 à 11.640 — 11.831 à 11.840 — 11.881 — 11.889 — 12.331 à 12.340 — 12.694 — 12.812 — 12.830 — 12.901 à 12.910 — 12.931 à 12.937 — 12.940 — 13.021 à 13.023 — 13.028 — 13.030 — 13.081 à 13.088 — 13.219 et 13.220 — 13.228 à 13.240 — 13.501 à 13.507 — 13.509 et 13.510 — 13.531 à 13.540 — 13.662 à 13.664 — 13.761 à 13.769 — 13.871 à 13.880 — 13.891 à 13.900 — 14.121 à 14.130 — 14.161 à 14.165 — 14.170 — 14.181 à 14.189 — 14.198 à 14.200 — 14.242 à 14.244 — 14.248 à 14.250 — 14.285 à 14.290 — 14.639 — 14.751 à 14.760 — 14.781 à 14.790 — 14.802 et 14.803 — 14.806 à 14.810 — 14.941 à 14.948 — 14.958 à 14.960 — 14.981 à 14.990.

15.071 à 15.080 — 15.170 — 15.261 à 15.270 — 15.311 à 15.320 — 15.644 et 15.645 — 15.650 — 15.732 — 15.733 à 15.735 — 15.740 — 15.751 à 15.760 — 15.841 — 15.905 à 15.908 — 15.951 à 15.952 — 15.955 à 15.956 — 16.021 à 16.023 — 16.051 à 16.055 — 16.060 — 16.141 — 16.145 à 16.146 — 16.161 — 16.352 — 16.381 à 16.385 — 16.387 à 16.390 — 16.424 à 16.430 — 16.725 — 16.729 — 16.734 à 16.737 — 16.739 et 16.740 — 16.771 à 16.779 — 16.837 à 16.840 — 16.901 à 16.906 — 16.953 — 16.955 à 16.959 — 17.045 — 17.192 à 17.200 — 17.394 à 17.396 — 17.399 et 17.400 — 17.401 — 17.403 — 17.406 — 17.417 à 17.419 — 17.530 — 17.551 à 17.553 — 17.557 à 17.560 — 17.701 à 17.704 — 17.706 à 17.710 — 17.771 à 17.780 — 17.781 à 17.788 — 17.841 et 17.842 — 17.913 à 17.916 — 18.122 et 18.123 — 18.128 à 18.130 — 18.561 à 18.570 — 18.611 à 18.619 — 18.635 à 18.640 — 18.641 à 18.647 — 18.691 — 18.961 à 18.963 — 18.966 à 18.970 — 19.221 à 19.224 — 19.229 et 19.230 — 19.402 — 19.471 à 19.480 — 19.649 à 19.650 — 19.799 — 19.860 — 19.861 à 19.870 — 19.881 à 19.884 — 19.961 à 19.964 — 20.165 — 20.840 — 20.881 — 20.886 à 20.888 — 20.890 — 20.892 — 20.896 à 20.900 — 21.077 à 21.080 — 21.481 à 20.190 — 21.379 — 21.431 à 21.440 — 21.491 à 21.500 — 21.570 — 21.707 à 21.710 — 21.711 à 21.719 — 21.721 à 21.723 — 21.729 — 21.834 — 21.881 à 21.884 — 21.901 à 21.907 — 21.910 — 21.960 — 22.122 — 22.128 à 22.129 — 22.151 à 22.153 — 22.155 à 22.157 — 22.159 et 22.160 — 22.209 et 22.210 — 22.311 et 22.312 — 22.402 — 22.404 et 22.405 — 22.407 — 22.652 à 22.654 — 22.799 et 22.800 — 22.943 à 22.950 — 23.111 et 23.112 — 23.114 — 23.117 — 23.120 — 23.148 et 23.149 — 23.274 — 23.471 et 23.472 — 23.703 — 23.731 à 23.740 — 23.741 — 23.743 — 23.747 à 23.750 — 23.819 — 24.001 et 24.002 — 24.085 — 24.246 — 24.336 et 24.337 — 24.416 à 24.420 — 24.506 à 24.509 —24.527 — 24.546 à 24.555 — 24.616 à 24.620 — 24.636 à 24.638 — 24.640 — 24.646 —24.752 et 24.753 — 24.786 à 24.790 — 24.910 — 24.932 et 24.933 — 24.961 à 24.964 — 25.021 à 25.024 — 25.156 à 25.160 — 25.191 à 25.195 — 25.276 — 25.280 — 25.346 à 25.348 — 25.386 à 26.390 — 25.406 — 25.416 à 25.420 — 25.621 à 25.625 — 25.671 à 25.675 — 25.711 à 25.715 — 25.771 — 25.773 à 25.775 — 25.876 à 25.878 — 25.896 à 25.900 — 25.976 — 25.982 à 25.983 — 26.031 à 26.034 — 26.101 à 26.105 — 26.136 à 26.140 — 26.156 à 26.160 — 26.186 et 26.187 — 26.197 — 26.256 à 26.260 — 26.555 — 26.606 — 26.609 — 26.661 à 26.665 — 26.926 à 26.930 — 27.153 — 27.155 — 27.181 à 27.185 — 27.216 à 27.220 — 27.226 à 27.230 — 27.381 — 27.461 et 27.465 — 27.550 — 27.603 — 27.681 à 27.685 — 27.732 — 27.734 — 27.841 à 27.845 — 27.972 — 28.006 à 28.010 — 28.096 et 28.097 — 28.248 — 28.250 — 28.466 à 28.468 — 28.516 à 28.520 — 28.586 à 28.590 — 28.626 à 28.630 — 28.761 à 28.765 — 28.768 à 28.770 — 28.821 à 28.825 — 28.871 — 28.891 à 28.895 — 28.996 à 28.999 — 29.161 à 29.165 — 29.251 à 29.255 — 29.446 à 29.449 — 29.581 à 29.585 — 29.611 à 29.615 — 29.736 à 29.740 — 29.831 à 29.835 — 29.926 à 29.930 — 29.998 à 30.000

30.150 — 30.211 à 30.215 — 30.241 — 30.256 — 30.261 — 30.272 à 30.275 — 30.311 à 30.315 — 30.381 à 30.384 — 30.430 — 30.466 à 30.469 — 30.491 à 30.495 — 30.616 — 30.906 à 30.910 — 31.011 à 31.014 — 31.066 à 31.069 — 31.211 à 31.213 — 31.215 — 31.221 — 31.252 — 31.317 et 31.318 — 31.421 à 31.425 — 31.477 à 31.480 — 31.503 — 31.681 à 31.685 — 31.696 et 31.697 — 31.736 et 31.737 — 31.750 — 31.756 à 31.760 — 31.807 et 31.808 — 31.956 à 31.960 — 32.011 et 32.012 — 32.071 à 32.075 — 32.076 à 32.080 — 32.081 à 32.085 — 32.106 à 32.110 — 32.196 à 32.200 — 32.241 à 32.244 — 32.296 à 32.300 — 32.306 à 32.308 — 32.490 — 32.471 à 32.475 — 32.491 à 32.495 — 32.560 — 32.595 — 32.596 à 32.600 — 32.676 et 32.677 — 32.679 et 32.680 — 32.711 — 32.715 — 32.761 à 32.765 — 32.936 à 32.940 — 32.956 à 32.960 — 33.076 à 33.080 — 33.081 à 33.083 — 33.191 à 33.195 — 33.309 — 33.357 et 33.358 — 33.486 à 33.490 — 33.506 à 33.510 — 33.516 à 33.520 — 33.562 à 33.565 — 33.567 et 33.568 — 33.626 et 33.627 — 33.630 — 33.656 à 33.660 — 33.740 — 33.761 — 33.763 à 33.765 — 33.803 à 33.805 — 33.856 à 33.860 — 33.896 à 33.900 — 33.911 — 33.935 — 33.986 à 33.990 — 34.006 à 34.010 — 34.029 — 34.031 à 34.034 — 34.056 et 34.057 — 34.060 — 34.121 à 34.125 — 34.141 — 34.186 à 34.190 — 34.226 — 34.228 à 34.229 — 34.291 — 34.309 — 34.316 — 34.348 à 34.350 — 34.371 à 34.374 — 34.412 et 34.413 — 34.556 et 34.557 — 34.702 — 34.705 — 34.894 et 34.895 — 34.891 — 34.871 à 34.875 — 34.891 à 34.894 — 34.906 à 34.907 — 35.001 à 35.005 — 35.048 à 35.050 — 35.138 à 35.140 — 35.211 à 35.213 — 35.371 à 35.375 — 35.446 et 35.447 — 35.511 à 35.515 — 35.618 — 35.646 à 35.648 — 35.826 à 35.830 — 35.882 — 35.926 et 35.927 — 35.911 à 35.915 — 36.051 — 36.066 à 36.070 — 36.073 à 36.075 — 36.081 — 36.106 à 36.110 — 36.131 — 36.133 à 36.135 — 36.146 à 36.149 — 36.151 à 36.155 — 36.161 — 36.163 — 36.206 — 36.287 à 36.290 — 36.301 à 36.305 — 36.331 à 36.333 — 36.389 et 36.390 — 36.436 et 36.437 — 36.439 et 36.440 — 36.461 — 36.463 — 36.476 — 36.562 à 36.565 — 36.606 — 36.656 à 36.660 — 36.691 à 36.695 — 36.709 et 36.710 — 36.719 et 36.720 — 36.771 — 36.800 — 36.861 à 36.865 — 37.076 à 37.080 — 37.101 et 37.102 — 37.156 à 37.160 — 37.356 à 37.358 — 37.381 à 37.385 — 37.416 à 37.420 — 37.431 à 37.435 — 37.465 — 37.554 et 37.555 — 37.556 à 37.560 — 37.741 à 37.745 — 37.792 — 37.871 et 37.872 — 37.878 à 37.880 — 37.986 à 37.988 — 38.001 — 38.005 — 38.066 à 38.070 — 38.161 — 38.267 — 38.316 à 38.318 — 38.336 à 38.340 — 38.506 — 38.510 — 38.511 — 38.514 et 38.515 — 38.591 — 38.591 à 38.595 — 38.640 — 38.666 et 38.667 — 38.726 à 38.730 — 38.758 et 38.759 — 38.856 à 38.860 — 38.870 et 38.880 — 38.910 — 38.966 à 38.970 — 39.161 à 39.165 — 39.221 à 39.223 — 39.276 à 39.279 — 39.317 à 39.320 — 39.376 à 39.380 — 39.401 à 39.405 — 39.496 à 39.470 — 39.502 et 39.503 — 39.525 — 39.575 — 39.616 à 39.620 — 39.686 à 39.690 — 39.769 et 39.770 — 39.806 à 39.809 — 39.896 et 39.897 — 39.900 — 39.921 à 39.925 — 40.154 et 40.155 — 40.260 — 40.261 et 40.262 — 40.265 — 40.266 à 40.269 — 40.351 à 40.353 — 40.396 à 40.400 — 40.431 à 40.435 — 40.596 à 40.600 — 40.620 — 40.626 à 40.630 — 40.652 à 40.654 — 40.712 à 40.715 — 40.976 à 40.980 — 41.185 — 41.222 à 41.225 — 41.279 et 41.280 — 41.356 à 41.360 — 41.416 — 41.520 — 41.673 et 41.674 — 41.706 à 41.709 — 41.738 à 41.740 — 41.776 à 41.780 — 41.846 et 41.847 — 41.906 à 41.909 — 41.991 à 41.994.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Application des décrets-lois des 16 juillet et 30 octobre 1935

SOCIETE FONCIERE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240.000 F

SIÈGE SOCIAL : 37, RUE DE ROME, PARIS

R. C. : 225136 B.

Emprunt 5 1/2 0/0 1931.

MM. les porteurs d'obligations 5 1/2 0/0 1931 sont informés que le conseil d'administration de la Société foncière parisienne a décidé d'appeler au remboursement général anticipé à la date du 1er mai 1947 les obligations de cet emprunt restant en circulation.

En conséquence, les obligations cesseront de porter intérêt à la date précitée. Leur remboursement sera effectué à 997 F, coupon du 1er novembre 1947 attaché, aux guichets des établissements ci-dessous :

Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;

Union industrielle de crédit, 8, rue Lamennais, à Paris;

Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;

Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;

Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussemann, à Paris;

Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;

Le coupon à l'échéance du 1er mai 1947 sera payable dans les conditions habituelles.

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 29 juillet 1946, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Montafolo (Alexis) et à son épouse, née Stulemberg (Melitta), ayant demeuré à Paris, 53, avenue de Villiers, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens de toute nature appartenant au sieur Dobritch (Hermann), de nationalité allemande, en fuite, domicilié en dernier lieu 61, boulevard Lannes, à Paris, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 11 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre apposé sur le salon de coiffure sis 24, rue Jean-Mermoz, à Paris, appartenant à Mme Mercier, ordonnance de mise sous séquestre du 31 janvier 1946.

Par ordonnance en date du 11 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée Les Fils Raoul Ploquin, 4, rue Vignon, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 19 juin 1945.

Par ordonnance en date du 12 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les avoirs appartenant à des personnes physiques ou morales, résidant en territoire ennemi, détenus par le Centre des chèques postaux, 16, rue des Favorites, à Paris, à l'exception de ceux faisant l'objet de la dérogation prévue par l'article 7 de l'ordonnance du 5 octobre 1944, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnnance en date du 13 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Pichon (Armand), 14, rue Jacques-Lemercier, à Versailles (Seine-et-Oise), ordonnance de mise sous séquestre du 26 avril 1945.

Par ordonnance en date du 14 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a: 1° ordonné la mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens, droits et intérêts de la Société des ateliers de constructions Lavalette, 32 et 36, avenue Michelet, à Paris; 2° placé sous séquestre les trente-deux mille sept cent quatre-vingt (32.780) actions de ladite société, appartenant à la Société Robert Bosch, à Stuttgart, et nommé le directeur des domaines, en qualité d'administrateur séquestre des actions ci-dessus spécifiées. Etant observé que les dix mille (10.000) actions cédées à M. Thierry de La Noue en 1942 doivent être considérées comme n'ayant jamais cessé d'appartenir à la firme allemande.

Par ordonnance en date du 14 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevé du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Don Chigi (Sigismond), ordonnance de mise sous séquestre du 9 novembre 1945.

Par ordonnance en date du 14 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre au titre des biens ennemis les biens, droits et intérêts appartenant à la Compagnie générale de télégraphie et de téléphonie, dont le siège est à Paris, 19, rue Saint-Saëns (15e), dont le capital social appartient en totalité à la firme allemande Siemens et Halske, dont le siège est en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 14 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre au titre des biens ennemis les biens de toute nature appartenant au sieur Schroder (Frédéric), de nationalité allemande, en fuite, domicilié en dernier lieu, 66, boulevard de Sébastopol à Paris, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 février 1947, le président du tribunal de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Spaatz (Arnold), domicilié en dernier lieu, 100, rue Lamarck à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 30 juin 1945.

Par ordonnance en date du 17 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée Entreprise Pichon, 6, rue de Solférino à Paris (7e), ordonnance de mise sous séquestre du 26 avril 1945.

Par ordonnance en date du 17 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titres des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Mme veuve Jansson (Margot-Wilma), épouse Cassagnes, autrefois, 41, avenue Charles-Floquet, à Paris, actuellement quai du Halage, à Rueil-Malmaison. Ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 17 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens de toute nature appartenant au sieur Scholz (Wilhem), de nationalité allemande, sans domicile connu, et notamment les fonds et bijoux en dépôt au greffe correctionnel du tribunal, au nom de la dame Lavaud, ex-femme Tillard, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, pris en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 février 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites: 1° étendu la mesure de séquestre prise sur les biens de M. Baszanger (Charles), 8, rue Nicolas-Chuquet, à Paris (7e), ordonnance de mise sous séquestre du 3 juillet 1945, aux biens de la communauté existant entre ledit M. Baszanger et son épouse; 2° donné au directeur des domaines séquestres sur les biens de la communauté, les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifié, complété et codifiée par les ordonnances des 6 janvier et 2 novembre 1945, et l'a autorisé à réaliser lesdits biens à concurrence des sommes dues au titre des profits illicites.

Par ordonnance en date du 4 février 1947, le président du tribunal civil de Chinon a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Baffon (Victor), domiciliés à Bressuire, situés à Cinq-Mars-la-Pile et Mazières-en-Touraine, et a nommé le directeur de l'enregistrement et des domaines pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 5 février 1947, le président du tribunal civil de Lyon a donné mainlevée du séquestre pris sur les biens du nommé Halm (Charles), détenu, ayant demeuré à Lachassagne-sur-Anse; ordonnance de mise sous séquestre en date du 15 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 13 février 1947, le président du tribunal civil de Nantes a levé le séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant à Macassard (Moïse), domicilié à la Motte-en-Bouguenais.

Par ordonnance en date du 25 février 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Assmus (Frédéric), de nationalité allemande, domicilié à Bodersweier (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 5 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de M. Ruch, 37, avenue Vauban, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 12 décembre 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 5 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de M. Vogel, 9, rue Schwilgué, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 29 décembre 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 5 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de M. Lichtenauer, 184, route du Polygone, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 13 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 5 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens des Briqueteries et tuileries alsaciennes, route de Bischwiller, à Souffelweyersheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 26 mars 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 5 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens des Briqueteries strasbourgeoises, 7, route de Brumath à Souffelweyersheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 26 mars 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 5 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de la société à responsabilité limitée Assis, rue Saint-Ehrhardt, à Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 5 avril 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 5 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de Mme Walter, née Peters (Lina), 26, rue de Reims, à Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 10 septembre 1946.

Par ordonnance en date du 4 mars 1947 le président du tribunal de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens appartenant à:

Mme veuve Koger, née Ohner, à Lutzelbourg;
M. Neubert (Lucien), à Metz;
Betriebskrankenkasse der Salinen und Fabriken Chemischer Produkte, à Dieuze.

Par ordonnance en date du 16 décembre 1946, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes indiquées ci-après qui doivent être réputées ennemies:

Ingenito (François), place Sainte-Marthe;
Pastore (Jean), boulevard de la Corderie, n° 30,
Marchesini (Guiseppe), 9, boulevard Giordany, Montolivet;
Taccelli (Noelma), cours Pierre-Puget, n° 71;
Rivoldi (Rinaldo), rue de la Mure, n° 6;
Canoschi (Angèle), 11, rue Meissonnier;
Allochis (Renée-Emilie), château Gombart;
Talarico (Ferdinando), rue de la Salle, n° 3, hôtel National;
Caramazza (Guiseppe), rue Saint-Laurent, n° 29;
Diambri (Angelo), maison Saccoman, Estaque;
Vicinanza (Emile), place des Augustins, n° 4;
Bernardi (Claudio), 24, rue Belle-de-Mai;
Maurer (Michel), rue de Madagascar, n° 7;
De Vito (Gaétano), 18, boulevard Miralès, Saint-Lazare;
Fenochio (Luigi), rue d'Espagne, n° 21;
Gasti (Maria-Antoinette), maison Saccoman, Estaque-Riaux;
Scala (Galérian), femme Guiseppe Garetto, boulevard Martin, n° 37, Saint-André;
Alla (Louise), femme Valentin Bondini, traverse Bellan, Saint-Henri;
Bondini (Valentin), traverse Bellan, Saint-Henri;
Bracco (Baptistine-Marie), femme Michel Fonteiara ,1, impasse des Tamarins, avenue d'Arenc;
Rizzolo (Doménico), 6, place Ancienne-Eglise, Mazargues;
Bielli (Honorine-Adèle), rue de la Palud, n° 28;
Franchi (Pauline), femme Dominique Poggetti, 17, traverse du Moulin-à-Vent;
Diambri (Angèle), maison Saccoman, Estaque-Riaux;
Cardi (Alfio), rue Nationale, n° 37, Saint-Marcel;
Adorno (Rosa), femme Pasquino Orcchi, rue Sainte-Cécile, n° 110;
Bacigalupo (Mathilde-Marie), femme Francesco Paolo, rue Despieds, n° 6;
Agrimonti (Delina), femme Piétro Giacomini, maison Michel, rue des Crottes, Saint-Marcel;
Novello (Stéfano), boulevard Michel, Saint-André;
Besucco (Pierre), 44, cours Julien;
Conti (Maria), femme Sante Vignali, rue Mazenod, n° 28;
Ferreri (Carmela), rue Caisserie, n° 35;
Baratta (Joseph), traverse des Oliviers, Saint-Jérôme;
Aimerito (Vincenzo), la Bédoula;
Barresi (Vincent), 2, château du Mûrier;
Ughetto (Quirino), quartier Boninio, maison Francal, Saint-Louis;
Matteoli (César), 19, traverse de Gibbes;
Allemandi (Giacomo), campagne l'Amande, chez Péméon, Saint-Jérôme;
Teramo (Guilio-Sébastiano), traverse Picaron, Saint-Henri;
Toriora (Joseph), rue des Dominicains, 30;
Malita (Orazio), traverse Caillol, Saint-Marcel;
Festinesi (Fortunée), femme Henri Basio, maison Martin, quartier Delague, Saint-Henri;
Tadei (Célestine), 12, traverse des Sœurs, Saint-Henri;
Lombardi (Candelore), 17, rue de la Prison;
Cusumano (Jean), 10, rue de la Rose;
Maiori (Emmanuelle), rue du Castelet, n° 6;
Girodo (Francis), rue Noailles, n° 3;
Benevello (Joseph-Marcel), traverse de la Pomme, 23;
Benevello (Louis-Antoine), traverse de la Pomme, 23;
Ricco (Umbert), rue Centrale, 23, Saint-Henri,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 16 décembre 1946, le président du tribunal civil de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées qui doivent être réputées ennemies:

Piras (Céleste), 11, boulevard Rossignol, Beaumont-Saint-Julien;
Dessi (Raphaël), 17, rue des Repentis;
Martin (Marie-Thérèse), femme Anchise-Susini, 1, rue de la Dorade;
Brondino (Marianne), veuve Barthélemy Martino, 46, rue Cabucelle;
Fadda (Antoine), 27, boulevard Sainte-Thérèse,
Fontanini (Toussaint), 61, boulevard de Strasbourg;
Cojiadini (Albert), place Jean-Jaurès, 69;
Laugero (Costenzo), Estaque;
Maccario (Carolina), 3, rue de la Mure;
Jourdan (Angèle), femme Stéfano Rivetti, bar-restaurant Petit Turin, Saint-Henri;
Vernetto (Basile), 1, rue Boisseau, Saint-André;
Billocci (Antoine-Joseph), rue Coutellerie, 12;
Sorge (Anna), rue Caisserie, 28;
Del Tredici (Maria-Angela), femme Gladiot Pendinelli, 8, boulevard Saint-Raymond;
Bendinelli (Gradito), 8, boulevard Saint-Raymond;
D'Anna (Annonciade), femme Jean Del Guerra, 57, esplanade Tourette;
Di Tucci (Joséphine), 2, place du Lycée;
Toncelli (Emmanuel), quartier du Pin, Estaque-Gare;
Grasso (Pasquale), la pelouque, Saint-Henri;
De Mola (Alexandre), rue des Crottes, Saint-Marcel;
Carrona (Maria), femme Giovanni Pira, maison Cabran, Estaque;
Devoto (Carlo), rue de Vallons, maison Bénivière, Saint-Marcel;
Tognarelli (François), place du Centre, Estaque;
Garoglio (Carmelino), 1, boulevard du Grand-Bien, Canet;
Favro (Virginia-Morino), 41, cours Belsunce;
Bissone (Charles-Antoine), 14, rue Berthe, Canet;
Bernardi (Jean), 5, boulevard de la Font, Canet;
Bernardi (Jean), boulevard de la Font, Canet;
Danti (Assunta-Maria), veuve Joseph Nardi, 202, grand chemin de Toulon;
Luporini (Virgilio), impasse Icard, maison Fenouil, Estaque;
Bentinegna (Guiseppe), 19, rue du Petit-Chantier;
Cavallini (César-Louis), rue Meissonier, 6;
Suardi (Faustina), femme Innocente Cometti, traverse Paul, maison Martin, la Viste-Saint-Louis;
Nappa (Giovanni), 10, rue de Sion;
Marietti (Guiseppe), 206, rue Félix-Pyat;
Bisogno (Sophie), femme Raphaël Della Corte, impasse Guichard, 24;
Giannitropani (Joseph), 107, Grand'Rue, Saint-Just;
Guistetto (Aventino), Routes aures, Saint-Antoine;
Agana (Jinshiro), 73, rue Breteuil;
Parleaz (Alessandro), campagne Luc, chez Marino, impasse Moreau, Saint-Just;
Sardi (Joséphine), femme Guido Marraccini, maison Allochi, la Pelouque, Saint-Henri;
Lepizzera (Fortunato), rue Ganderie, 4;
Massa (Fiordelmondo), 130, route Nationale, bar Terminus, Saint-Henri;
Papini (Isola), rue du Prophète, n° 9;
Brusa (Ange), boulevard National, n° 358;
Santangelo (Vénéra), femme Eugénio Barani, rue Saint-André, 9 *bis*, Saint-Gabriel;
Mattio (Chiaffredo), rue Pont-de-Vivaux, 6;
Scognamiglio (Maria), 15, rue Négrel;
Romoli (Ersilia), femme Fattorini Oreste, boulevard Cas, n° 17,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 28 janvier 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant, directement, indirectement ou par personne interposée, aux personnes ci-après indiquées qui doivent être réputées ennemies:

Rossi (Giovanna), cour Arnaud, estaque Riaux;
Manelli (Gino), promenade de la Corniche, n° 243;
Baldassari (Gina), femme Amilcar Mezzana, rue d'Endoume, 298;
Calinda (Rose), veuve Raphaël Desiderio, 10, boulevard de la Barnière;
Grassi (Cléonice), campagne les Grands-Pins, Saint-Loup;
Binachi (Giovanni), rue Longue, 96;
Binacchi (Marcel-Joseph, rue Longue, 96;
Franceschini (Agostino), maison Roux-Pelan, Saint-Henri;
Djana (Emmanuele), château Estournelle, Aygalades;
Giallarini (Féliciano), rue Danton, 3;
Marenco (Virginie), femme Innocent Vignola, boulevard Guigou, 2 a, Belle de Mai;
Lagrasto (Altomare), avenue Durbec, 4, Beaumont, Saint-Julien;
Clarione (Guiseppe-Antonio), rue des Gassins, 14;
Cuomo (Rose), femme Philémon Eynier, boulevard Guigou, 52;
Manzo (Enrico), rue du Progrès, 9;
Parenti (Piétro), chez Bermond, les Accates;
Ajmino (Margarita), femme Antonio Fessia, campagne Payan, Saint-Louis;
Flauto (Angèle), rue du Petits-Puits, 21;
Motta (Lino), rue de la Loi, 2;
Selmi (Paul-André), boulevard de Tunis, 1;

Selmi (Louise-Marguerite), boulevard de Tunis, 1;
Campana (Jacquese), avenue de la Capelette, 195;
Gaetano (Tomaso), rue Edmond-Rostand, 81.
Artero (Germaine), 5, chemin de Montolivet;
Balangero (Bartoloméo), le Coton rouge, Aix-en-Provence;
Artero (Amélie-Anna), chemin de Montolivet, 5;
Giraudo (Maddalana), femme Pierre Irsorto, rue Albrand, 57;
Crissante (Panfilo), 40, boulevard Longchamp, Entre-Borie;
Peroiti (Alfred), avenue d'Arene, 290;
Feurra (Lucie-Jeanne), 53, rue Nationale;
Sei (Argentina), femme Alberto Corsagni, campagne Borel, villa Célestine, Saint-Antoine,
et que l'administration desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne de son directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Avis d'autorisation.

Par arrêté du préfet de police en date du 8 mars 1947, MM. Collomba sont autorisés à exploiter à Paris, 24, rue de la Jonquière:

Un garage d'automobiles alimentées par des liquides inflammables, des gaz combustibles à pression normale (acétylène, etc.) comprimés liquéfiés ou dissous, ou fonctionnant par gazogène, ce garage étant construit en matériaux non résistants au feu et d'une superficie de 575 mètres carrés (2e classe);

Un dépôt de 5.000 litres de liquides inflammables de la 1re catégorie, en réservoirs souterrains comptés pour le 1/10 de leur volume, soit 500 litres (3e classe).

Copie dudit arrêté déposée aux archives du commissariat où tout intéressé pourra prendre connaissance des conditions auxquelles cette autorisation est subordonnée.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Postes, télégraphes et téléphones.

RÉGION DE LIMOGES

MARCHE SUR APPEL D'OFFRES

Extension du réseau téléphonique aéro-souterrain de Limoges.

1° *Travaux de terrassement.*

Avec pose de:

Dalles à 4 trous: 380 mètres environ.
Conduites unitaires 0.100: 3.200 mètres environ.
Conduites unitaires 0.150: 1.900 mètres environ.

Construction d'une chambre de raccordement.

Montant approximatif des travaux: 700.000 F

Dalles et couvercles de chambres fournies par l'administration.

2° *Fournitures.*

Dalles à 4 trous: 380 mètres.
Tuyaux en ciment de 0.100: 3.200 mètres.
Tuyaux en ciment de 0.150: 1.900 mètres

Demandes de soumissionner reçues jusqu'au 5 avril 1947 à la direction des services télégraphiques et téléphoniques, 8, rue Edouard-Vaillant, Limoges.

AVIS DIVERS

Banque Dablain Hénin-Liétard

Première insertion.

Suivant décision de l'assemblée générale du 8 février 1947, augmentation de capital de 2.050.000 F à 2.500.000 F par création de mille huit cent actions de 250 F émises à 275 F et offertes aux actionnaires anciens du 20 mars au 20 avril 1947.

Augmentation de capital de 2.500.000 F à 5 millions de francs par incorporation des réserves de réévaluation et création de dix mille actions attribuées gratuitement aux propriétaires d'actions et de parts.

Demandes de changement de nom

M. Norbert-Roger-Judas Ben Chemoul, étudiant, né le 16 juin 1925 à Palikao (département d'Oran), demeurant à Paris, dépose un pourvoi auprès du garde des sceaux, à l'effet de s'appeler Bérard (Norbert).

M. Robin-Marouby (Aimé-Elie), né à Pierrefitte (Seine) le 25 mai 1910, demeurant à Epinay-sur-Seine, 50, avenue Joffre, présente une requête au garde des sceaux pour lui, sa femme, née Stassen (Marie-Joséphe), et sa fille mineure, Nicole, née à Epinay-sur-Seine le 21 décembre 1945, à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Marouby.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

20 juin 1946. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. SYNDICAT D'INITIATIVE D'AUXONNE. But: favoriser le commerce local et contribuer ainsi à l'intérêt général, assurer aux touristes leur séjour aux meilleures conditions. Siège social: mairie d'Auxonne.

7 septembre 1946. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. Société de chasse LA SISSONNAISE. But: pratique de la chasse sur les propriétés dont le droit de chasse est cédé à la société. Siège social: au domicile du président, M. Léon Maquin, rue de la Selve, à Sissonne.

7 septembre 1946. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE D'ETOGES. But: exercice en commun du droit de chasse, protection et repeuplement de la chasse. Siège social: mairie d'Etoges.

16 septembre 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE HARY. But: favoriser le repeuplement du gibier, limiter l'exercice de la chasse et réprimer le braconnage. Siège social: mairie de Hary.

3 octobre 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Sainte-Menehould. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'HERPONT. But: réglementation de la chasse, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie d'Herpont.

7 novembre 1946. Déclaration à la préfecture de Versailles. AIDE AUX MÈRES DE FAMILLE. But: seconder les mères courageuses qui assument la tâche d'élever une famille en leur procurant l'aide effective des femmes dévouées faisant avec elles ou à leur place, si leur santé les en empêche, toutes les besognes que comporte le ménage, le soin des enfants, celui du ménage. Siège social: 33, rue des Camus, Maisons-Laffitte.

8 novembre 1946. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES. But: défense des intérêts de la famille sans distinction d'opinions politiques ni religieuses. Siège social: Union des femmes françaises, maison Saumande, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ribérac.

15 novembre 1946. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. GROUPEMENT NATIONAL DES RÉFRACTAIRES ET MAQUISARDS DE 1940-1944 (section de Sannois). But: reconnaissance de la qualité de réfractaire et maquisard et obtention du certificat, défense des intérêts présents, passés et futurs des réfractaires et maquisards et de leurs ayants droit. Siège social: 6, rue Saint-Denis, Sannois.

23 novembre 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BESMONT. But: répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Besmont.

9 décembre 1946. Déclaration à la préfecture de l'Aude. UNION ORPHÉONIQUE DE BRAM. But: développement du chant. Siège social: rue du Docteur-Sabarthez, Bram.

6 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. UNION AMICALE DES MUSICIENS DE BALS ET DANCINGS DE VILLENEUVE-LE-ROI. But: entr'aide entre les musiciens et entretien des liens de camaraderie. Siège social: 17 *bis*, rue du Général-de-Gaulle, Villeneuve-le-Roi.

21 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION LAÏQUE DE SYNTHÈSE CULTURELLE. But: favoriser la compréhension réciproque, base essentielle de la paix. Siège social: 57, rue Monge, Paris.

24 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Périgueux. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MUSSIDAN. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement de l'école privée de Mussidan; recruter des directeurs et maîtres, assurer leurs rémunérations, s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite en conformité avec les statuts des directeurs et maîtres de l'enseignement libre; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées; établir ou entretenir des rapports suivis dans le cadre des attributions statutaires de chacune d'elles avec les associations s'intéressant à l'enseignement libre, etc. Siège social: association parents enseignement libre, 71, rue de Bordeaux, Mussidan.

29 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de l'Orne. CERCLE THÉATRAL DES MINES DE FER D'HALOUZE. But: représentations théâtrales au profit des œuvres sociales des mines de fer d'Halouze. Siège social: salle des fêtes de la mine à Saint-Clair-de-Halouze.

30 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Marne. COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉTUDE ET DE PROPAGANDE POUR L'ORGANISATION DE LA VIE RURALE. But: amélioration de la vie rurale. Siège social: 45, rue Léon-Bourgeois, à Châlons-sur-Marne.

6 février 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aude. JEUNE LYRE VINASSANNAISE. But: purement artistique; entretien des liens de camaraderie; toutes questions politiques et religieuses sont écartées. Siège social: salle des fêtes, à Vinassan.

6 février 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE HAMBLAIN-LES-PRÉS. But: défense des intérêts de la famille. Siège social: chez M. Moncomble (Paul), Hamblain-les-Prés.

7 février 1947. Déclaration à la préfecture de la Marne. Coopérative scolaire d'Aulnay-sur-Marne. But: prendre soin de l'école et la rendre agréable, entretenir et améliorer le matériel scolaire, les jeux et organiser des voyages d'études. Siège social: école d'Aulnay-sur-Marne.

7 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Cercle René Guillet. But: rassemblement des jeunes dans l'amour de la démocratie et de la laïcité. Organisation de loisirs sains et éducatifs. Siège social: école laïque de filles de Sainte-Radegonde-des-Noyers.

9 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. Société amicale des anciens prisonniers de Lormaye. But: maintenir d'une façon permanente entre tous les prisonniers de guerre les liens de solidarité et d'assistance nés au cours et du fait de la captivité, étudier et réaliser les moyens de venir en aide moralement et matériellement à ses membres participants, par conseils, renseignements, démarches, placements, secours, etc. Siège social: chez M. Lefèvre (Fernand), président, Lormaye.

13 février 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. Chorale républicaine avionnaise. But: développer l'art musical. Siège social: mairie d'Avion.

14 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. Union de la jeunesse républicaine a Herserange But: rassembler en son sein tous les jeunes Français et jeunes Françaises dévoués à la patrie, les éduquer dans l'amour de la République, de la démocratie et de la laïcité. Siège social: 13, rue de Douchy, Herserange.

14 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. Association sportive de Dompcevrin. But: pratique des sports et organisation de réunions théâtrales et cinématographiques. Siège social: mairie de Dompcevrin.

14 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. Société de chasse de la Clisse. But: amélioration de la chasse, protection du gibier et son repeuplement, suppresion du braconnage, destruction des animaux nuisibles, poursuite des délits de chasse et défense des intérêts agricoles de ses membres. Siège social: mairie de la Clisse.

14 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. Association familiale rurale de Bourg-Charente. But: défendre les intérêts des familles. Siège social: mairie de Bourg-Charente.

14 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. Association familiale rurale de Jumilhac-le-Grand. But: représentation et défense des intérêts familiaux. Siège social: mairie de Jumilhac-le-Grand.

15 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. Amicale des anciens prisonniers de guerre de Lyons-la-Forêt. But: unir les anciens prisonniers de guerre. Siège social: mairie de Lyons-la-Forêt.

18 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. Amicale laïque de Saint-Potan. But: resserrer les relations amicales entre les élèves et les anciens élèves de l'école, encourager la fréquentation scolaire et stimuler l'émulation par des récompenses aux élèves. Siège social: école publique de garçons de Saint-Potan.

19 février 1947. Déclaration à la préfecture de la Marne. La Manne, société de pêche. But: repeuplement, surveillance, pollution. Siège social: mairie de Vouzy.

20 février 1947. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Rugby-Club de Mours. But: concourir à l'expansion du jeu de rugby. Siège social: mairie de Mours-Saint-Eusèbe.

20 février 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Association des anciennes élèves de l'institution Rey. But: entr'aide entre ses membres et défense des intérêts de l'institution Rey. Siège social: institution Rey, 26, boulevard de la Marne, Rouen.

20 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Service social du personnel civil de la direction régionale du recrutement de Valenciennes. But: resserrer les liens existant parmi le personnel d'un même établissement, aider les adhérents dans le besoin, dans la mesure de leurs moyens, apporter aux camarades dans la gêne le réconfort moral. Siège social: caserne Vincent, rue de Lille, Valenciennes.

20 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe. La Humbertine. But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire, cercles d'études, conférences et initiatives quelconques ayant pour but le développement de l'instruction tels que cours professionnels, ménagers et agricoles. Siège social: place de l'Eglise, Marolles.

20 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. La Fraternelle. But: organiser des matches de football, développer les facultés physiques et morales des jeunes gens par la pratique de ce sport. Siège social: mairie de Breuil-Chaussée.

20 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. Association familiale de Remilly-Wirquin. But: défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: maison familiale de Remilly-Wirquin.

20 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. Association familiale rurale de Ouve-Wirquin. But: défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: maison familiale de Ouve-Wirquin.

20 février 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. Société des fêtes de Montreuil-le-Henri. But: organiser les loisirs de toute la collectivité par des réunions amicales, des manifestations artistiques et sportives: théâtre, kermesses, concerts, jeux, etc., et renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entr'aide. Siège social: mairie de Montreuil-le-Henri.

21 février 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. Conseil des parents d'élèves des écoles laïques du département des Hautes-Alpes. But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: 4, avenue d'Embrun, Gap.

21 février 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Association d'éducation populaire de Saint-Etienne-de-Boulogne. But: éducation populaire. Siège social: école libre de Saint-Etienne-de-Boulogne.

22 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Association familiale ouvrière des Sables-d'Olonne. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: 5, rue P.-Semard, les Sables-d'Olonne.

22 février 1947. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Bibliothèque éducation populaire. But: éducation de ses adhérents. Siège social: école de garçons, Saint-André-Marseille.

22 février 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. Association catholique des chefs de famille d'Etaing. But: défense des intérêts de la famille. Siège social: chez M. Houvré (Henri), à Etaing.

24 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Association d'éducation populaire menigoutaise. But: continuer l'œuvre de l'école laïque. Siège social: M. Magniant (Albert), président, à Menigoute.

24 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon. La Symphorienne. But: formation morale et artistique des jeunes gens de la commune d'Excenevex. Siège social: mairie d'Excenevex.

24 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. Union sportive de l'institution de la Sambre. But: pourvoir à la formation de ses membres et à leurs loisirs par des réunions conférences, séances d'entraînement et compétitions sportives. Siège social: 27, rue Henry-Sculfort, à Maubeuge.

24 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. Association familiale de Granges-sur-Vologne. But: grouper les familles de la commune pour l'étude et la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: mairie de Granges-sur-Vologne.

24 février 1947. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Association d'éducation populaire de l'école libre catholique d'Umpeau. But: soutien matériel et moral de l'école libre. Siège social: école libre d'Umpeau.

25 février 1947. Déclaration à la préfecture de l'Eure. Amicale artistique de Saint-Marcel. But: grouper amicalement des amateurs de chants, musique, théâtre, leur en faciliter la pratique dans un esprit d'amitié et leur procurer une éducation morale et sociale. Siège social: internat Manuca, à Saint-Marcel.

25 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. Amicale du personnel des P.T.T. d'Hazebrouck. But: resserrer les liens qui unissent les postiers. Siège social: hôtel des postes, à Hazebrouck.

25 février 1947. Déclaration à la préfecture de police. Fédération des sociétés a caution mutuelle des industries mécaniques et transformatrices des métaux. But: représenter collectivement les sociétés à caution mutuelle adhérentes pour la défense de leurs droits et intérêts communs; assurer tous les services communs aux sociétés à caution mutuelle adhérentes et leur gestion matérielle. Siège social: 11, avenue Hoche, Paris.

25 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. Association catholique des chefs de famille. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: chez M. Cucheval, à Bonningues-lez-Ardres.

25 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. Union yquelonnaise des anciens mobilisés 1914-1918 et 1939-1945. But: défense des intérêts des mobilisés. Siège social: mairie d'Yquelon.

25 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. Amicale des gars de Crouttes. But: maintenir à la terre par de saines distractions, théâtre, cinéma, sports, musique, excursions, etc., les jeunes gens nés de parents paysans ou ayant l'intention d'y devenir. Siège social: mairie de Croutles.

25 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Bibliogobain de Chalon-sur-Saône. But: par la création d'une bibliothèque interusine, développer la culture générale et technique et occuper les loisirs des membres du personnel des usines et filiales de Saint-Gobain à Chalon-sur-Saône. Siège social: 9, rue des Moirots, Chalon-sur-Saône.

26 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Cercle théâtral de Blanc-Misseron-Quiévrechain. But: aider les sociétés d'art musical et philanthropiques; aider au développement populaire par le théâtre. Siège social: chez son président M. Maurice Lefèvre, avenue Jean-Jaurès, à Quiévrechain.

26 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Association familiale de Port-Louis. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Grincourt, au bourg de Port-Louis.

27 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Association catholique des chefs de famille de Samer. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: rue de la Gare, à Samer.

28 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. Le Comité des écoles libres de la paroisse de Molompize change son titre et devient ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MOLOMPIZE. But: éducation et sports. Siège social: école de Molompize.

28 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. ASSOCIATION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE D'AUBOUÉ. But: développer la jeunesse dans l'éducation morale et physique par la pratique du théâtre, réunion d'information, cercles d'études, chant choral et excursions. Siège social: 1, rue de la Gare, Auboué.

28 février 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. SOCIÉTÉ DE BOULES DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS. But: développer le goût du jeu de boules, exercice salutaire et hygiénique et en même temps maintenir et augmenter les traditions de bonne camaraderie et de fraternité parmi ses membres. Siège social: café Strasbourgeois, place Beaumarchais, à Plombières-les-Bains.

28 février 1947. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. CLUB FONTANES. But: diriger les activités périscolaires des élèves du lycée. Siège social: lycée Fontanes, à Niort.

28 février 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE NOHANT-EN-GRACAY. But: protection de la chasse et du gibier, réprimer le braconnage. Siège social: mairie de Nohant-en-Gracay.

28 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LALEVADE. But: organiser, faire fonctionner et favoriser l'école libre et toutes œuvres d'éducation populaire d'activité sociale, religieuse et morale. Siège social: route Vieille, presbytère de Lalevade.

28 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE GRAVIÈRES. But: organiser, faire fonctionner et favoriser l'école libre de Gravières et toutes autres œuvres d'éducation populaire d'activité sociale, religieuse et morale. Siège social: école libre de Gravières.

28 février 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE PRADES. But: organiser, faire fonctionner et favoriser l'école libre de Prades et toutes autres œuvres d'éducation populaire et d'activité sociale, religieuse et morale. Siège social: école libre de Prades.

1er mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS, VEUVES, ASCENDANTS, PUPILLES, ANCIENS PRISONNIERS, MOBILISÉS, REQUIS ET DÉPORTÉS DE LA GUERRE 1939-1941, VICTIMES DE LA GUERRE ET SOLDATS DE TOUTES ARMES ET DE TOUS GRADES. But: continuer entre tous les les membres, les rapports de confraternité qui unissaient les défenseurs pendant la guerre et assister par conseils, appui, secours ceux qui se trouveraient dans le besoin. Siège social: mairie de Valines.

1er mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Meuse. FÉDÉRATION MEUSIENNE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (section de Saint-Amand-sur-Ornain.) But: liens de camaraderie et d'assistance. Siège social: mairie de Saint-Amand-sur-Ornain.

1er mars 1947. Déclaration à la préfecture du Morbihan. ASSOCIATION D'ENTR'AIDE DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DE L'ÉTAT DU MORBIHAN. But: développer l'esprit de solidarité entre les pupilles et anciens pupilles et leur venir en aide dans les circonstances difficiles. Siège social: direction départementale de la population, préfecture, Vannes.

1er mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. ASSOCIATION DES FAMILLES FRANÇAISES D'ASSOIS. But: défendre les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics. Siège social: mairie d'Aussois.

1er mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. ASSOCIATION DE LA MAISON FAMILIALE DE LHUIS. But: éducation sociale et professionnelle. Siège social: mairie de Lhuis.

2 mars 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. CERCLE DE LA JEUNESSE INDÉPENDANTE. But: organiser pour la jeunesse des loisirs sains et éducatifs. Siège social : brasserie Duffé, quai du Château, Givors.

3 mars 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PRIEST. But: organiser, faire fonctionner et favoriser l'école libre de Saint-Priest et toutes autres œuvres d'éducation populaire et d'activités sociales, religieuses et morales. Siège social: école libre de Saint-Priest.

3 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. ASSOCIATION DE FAMILLES RURALES D'ERDEVEN. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Guézel (Léon), à Saint-Sauveur en Erdeven.

3 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. ASSOCIATION FAMILIALE DE CARNAC. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Thomas (Léon), à Grucuny en Carnac.

3 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. CLUB FÉMININ DES CARRIÈRES LIBÉRALES ET COMMERCIALES. But: union des femmes exerçant une profession dans un but d'entr'aide. Siège social : 12, rue Jean-de-Riouffe, Cannes.

3 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. LA SOLIDARITÉ DE LA MEUSE modifie ses statuts et transfère son siège social du 75, rue du Coulmier, Verdun, au 2, avenue des Roches, Saint-Mihiel.

3 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. GROUPEMENT COMMERCIAL ET ARTISANAL DE LENS ET ENVIRONS. But: défense des intérêts commerciaux. Siège social: 58, boulevard Basly, Lens.

3 mars 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. GROUPEMENT DE DÉFENSE DU TRANSPORT PRIVÉ DES HAUTES-ALPES. But: défendre ses adhérents devant les pouvoirs publics et dans tous les cas où leurs intérêts seraient en jeu. Siège social : 7, avenue Commandant-Dumont, Gap.

3 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. Association dite SOCIÉTÉ DE TAMBOURS ET CLAIRONS L'AVENIR TOULONNAIS. But: grouper les joueurs de tambour et clairon, prêter son concours à toutes les manifestations sans distinction ni de politique ni de religion. Siège social: mairie de Toulon-sur-Arroux.

4 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. ASSOCIATION CANTONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE BURZET. But: défense et étude des intérêts moraux et matériels du canton, en coordination avec les associations locales. Siège social : chez M. Pierre Plantevin, président, à Saint-Pierre-de-Colombier.

4 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. ASSOCIATION DES VEUVES DE GUERRE, COMBATTANTS ET MOBILISÉS DE LA NEUVE-GRANGE. But: venir en aide à ses membres. Siège social: mairie de la Neuve-Grange.

4 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. ASSOCIATION DES FAMILLES DE MEIGNE-SOUS-DOUÉ. But: aide à la famille. Siège social: mairie de Meigne-sous-Doué.

4 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Roche-sur-Yon. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-PHILBERT-DU-PONT-CHARRAULT. But : étude et défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault.

4 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. SAINT-HUBERT CARDAILLACOISE. But: protection du gibier et des récoltes, destruction des animaux nuisibles. Siège social: café Tayrac, à Cardaillac.

4 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Guéret. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE PIERREFITTE. But: défense des intérêts des familles par l'entr'aide et la solidarité. Siège social: maison Alluguette, à Pierrefitte.

4 mars 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION DES FAMILLES INTERPROFESSIONNELLES DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE. But: représentation officielle, défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Saint-Jean-sur-Reyssouze.

4 mars 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DES ANCIENS DU 9e ZOUAVES. But: établir et resserrer entre les membres des liens étroits, venir en aide aux sociétaires nécessiteux, organiser au moins un banquet et une sortie par an. Siège social: café Au Relais, 58, quai Pierre-Scize, Lyon.

4 mars 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. FÉDÉRATION DES FAMILLES DU RHÔNE. But: maintenir, défendre et propager dans l'ensemble du pays la notion de la famille stable et féconde, fondée sur le mariage et la filiation légitime. Siège social: 5, rue de Jussieu, Lyon.

4 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE D'ARDRES. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: école Saint-Charles, Ardres.

5 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. GROUPE AMICAL DES ANCIENS COMBATTANTS (1914-1918 et 1939-1945). But: grouper les combattants des deux guerres. Siège social: mairie du Plessis-Brion.

5 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ACCÉLÉRÉE DANS LE TEXTILE DE LA RÉGION STÉPHANOISE. But: donner une impulsion et contrôler la formation professionnelle de l'industrie textile dans les arrondissements de Saint-Etienne, Montbrison et Yssingeaux, en organisant notamment un ou plusieurs centres de formation professionnelle accélérée des adultes pour ouvriers et ouvrières des industries du ruban et du tissu élastique, de la soierie. Siège social: 21, rue d'Arcole, Saint-Etienne.

5 mars 1947. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. LE FOYER RURAL, LE RHOVE. But: réunir amicalement toute la jeunesse l'intéresser aux sports, à l'art théâtral et musical, offrir des distractions saines à la population. Siège social: mairie du Rhove.

5 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. AMICALE DES CHASSEURS DE VAUX. But: grouper les chasseurs de la commune pour la protection du gibier et contre le braconnage. Siège social: mairie de Vaux.

6 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. ASSOCIATION FAMILIALE ET RURALE DE TRÉGASTEL. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Trégastel.

6 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. FOS OLYMPIQUE SPORTIF. But: pratique des sports, football en particulier. Siège social: café-hôtel de la Poste, à Fos.

6 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. SYNDICAT DES NÉGOCIANTS EN BOIS DES DÉPARTEMENTS DU NORD DE LA FRANCE. But: étudier et défendre les intérêts juridiques, économiques et commerciaux des adhérents, régler leurs contestations, les renseigner, etc. Siège social: palais de la Bourse, bureau 118, Lille.

6 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. AMICALE LAIQUE DE LA ROMAGNE. But: aider et faire aimer l'école. Siège social: école publique de la Romagne.

6 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. ASSOCIATION FAMILIALE ET RURALE DE VEZEZOUX. But: défense et représentation de la famille. Siège social: mairie de Vezezoux.

6 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Versailles. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES DE HOUILLES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles françaises. Siège social: rue du Docteur-Zamenhof, Houilles.

7 mars 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. Amicale laïque de Pordic. But: grouper les amis de l'école laïque. Siège social: mairie de Pordic.

7 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. Jeunesse artistique d'Availles. But: grouper librement la jeunesse rurale. Siège social: M. Bion, président, à Availles-en-Châtellerault.

7 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. Foyer rural d'éducation populaire de Mas-Thibert. But: défense des intérêts des familles rurales. Siège social: école de Mas-Thibert.

7 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Association des anciens prisonniers de guerre d'Evin-Malmaison. But: entr'aide et contact entre les prisonniers de guerre. Siège social: rue Emile-Basly, Evin-Malmaison.

8 mars 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aude. Les Fauvettes de la Malepierre. But: soutenir et favoriser l'œuvre des colonies de vacances. Siège social: mairie de Montréal.

8 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. Association sportive du centre d'apprentissage ledonien. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves du centre d'apprentissage de garçons de Lons-le-Saunier. Siège social: centre d'apprentissage, anciennes tanneries Peuget, Lons-le-Saunier.

8 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. Association familiale de Faveraye-Machelles. But: aide à la famille. Siège social: mairie de Faveraye-Machelles.

8 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. Association familiale d'Ingrandes-sur-Loire. But: aide à la famille. Siège social: mairie d'Ingrandes-sur-Loire.

8 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Amicale des anciens du maquis de Corlay. But: renouer les liens contractés au maquis. Soutenir, défendre, revendiquer nos droits, défendre la cause pour laquelle nous nous sommes battus. Siège social: restaurant Vieil, à Laives.

8 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Association familiale du syndicat du batiment et travaux publics de Saint-Nazaire et la région. But: assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux de toutes les familles. Siège social. bourse du travail, rue Roger-Salengro, à Saint-Nazaire.

8 mars 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. Centre de recherches de la soierie et des industries textiles. But: permettre la réalisation des travaux de science appliquée relatifs aux textiles et diffuser la documentation et les résultats de ces travaux. Siège social: 93, rue Pasteur, Lyon.

10 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Association familiale communale du Grand-Serre. But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social : mairie, le Grand-Serre.

10 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. La Brême. But: pêche à la ligne, assainissement et repeuplement de la rivière. Siège social: au domicile du président, M. Capron, à Villedieu-sur-Indre.

10 mars 1947. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Amicale sportive des filatures et tissages de Marseille. But: pratique des sports de plein air. Siège social: 58, boulevard des Vignes, Marseille.

10 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. La Pépinière de Lamée. But: organiser le fonctionnement des écoles libres. Siège social: école libre des garçons d'Ercé-en-Lamée.

10 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Société de gymnastique L'Ouvrière raismoise. Modifications aux statuts Siège social: mairie de Raismes.

10 mars 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association catholique de chefs de famille de Saint-Nicolas de Saint-Maur. But: défense des intérêts généraux de la famille française, en s'appuyant sur les bases de la doctrine chrétienne. Siège social: 2, rue du Four, à Saint-Maur.

10 mars 1947. Déclaration à la préfecture de police. Université populaire du 17e arrondissement (Libération). But: développement et culture générale de ses adhérents. Siège social: 17, rue Lamandé, Paris.

10 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. Association catholique de chefs de famille du canton de Fruges. But : étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: rue du Saint-Esprit, Fruges

11 mars 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. Syndicat d'initiative de la commune de Bouzarea. But: défense de l'intérêt général. Siège social: mairie de Bouzarea.

11 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. Comité des écoles libres de Chatelguyon. But: création et entretien d'écoles ou d'œuvres scolaires ou postscolaires par l'aide et le soutien moral et financier. Siège social: école libre de Châtelguyon.

11 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Association catholique des chefs de famille de Vay. But: défense de la famille. Siège social: M. Nouvel, tailleur, Vay.

11 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Association catholique des chefs de famille de la Paquelais. But : défense de la famille. Siège social: patronage la Paquelais.

11 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. Association sportive forézienne. But: pratique de tous les sports et du football en particulier. Siège social : café Mandin, à Andrézieux.

11 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Comité de défense des intérêts du quartier des Rotondes a Avignon. But: défense des intérêts du quartier des Rotondes et création de liens de solidarité entre les habitants. Siège social: école de garçons, les Rotondes, Avignon.

12 mars 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. L'Assistance par le travail. But: secourir par le travail les familles nécessiteuses de la ville de Tarbes. Siège social: 1, rue Lordat, Tarbes.

12 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. Société municipale de colonies de vacances. But: créer et faire vivre une ou plusieurs colonies et camps de vacances. Siège social: mairie de Riom.

12 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. Coopérative scolaire de l'enseignement public de Vire. But: amélioration des conditions matérielles des établissements et appui moral à l'enseignement public. Siège social: mairie de Vire.

12 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Association catholique des chefs de famille de Notre-Dame-des-Landes. But: défense de la famille. Siège social: patronage Notre-Dame-des-Landes.

12 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Association catholique des chefs de famille de Saint-Géréon. But: défense de la famille. Siège social: patronage de Saint-Géréon.

12 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Association catholique des chefs de famille de Saint-Mars-la-Jaille. But: défense de la famille. Siège social: patronage Saint-Mars-la-Jaille.

12 mars 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. Société de chasse de Girmont-Thaon. But: réglementation locale de la chasse et repeuplement, répression du braconnage. Siège social: M. Creusat (Georges), Girmont-Thaon.

12 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Association catholique des chefs de famille du Pin. But: défense de la famille. Siège social: patronage du Pin.

12 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. Les Artistes et artisans d'Athis-Mons. But: développer le goût des arts parmi les enfants, rechercher des jeunes talents et les aider à s'épanouir, créer un courant d'émulation entre artistes et artisans d'Athis et des environs par l'organisation de concours et d'expositions périodiques. Siège social: mairie d'Athis-Mons.

12 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. Association d'éducation populaire. But: formation et éducation des enfants. Siège social: Henri Gagnot, secrétaire, 28, rue de Mamers. Marolles-les-Brauts.

12 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. Compagnie des quatre dauphins. But: représentations théâtrales dans la région par une société d'amateurs. Siège social: 41, rue Cardinale, Aix-en-Provence.

12 mars 1947. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Aman vigie sports. But: pratique des sports en plein air. Siège social: 25, boulevard Vauban, Marseille.

12 mars 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. Commune libre de Grigny. But: humorisme philanthropique. Siège social: M. Guy, café, 4, rue de la Gare, Grigny.

13 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. Association régionale de pêche et de pisciculture de Saint-Dizier Les Amis de la pêche. But: pêche à la ligne, location des lots de pêche et réempoisonnement de ces lots, concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières. Siège social: nouvel hôtel, à Saint-Dizier.

13 mars 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. La Gerbe. But: distractions entre anciennes élèves de l'école laïque des jeunes filles. Siège social: école de filles de Saint-Pargoire.

13 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Association des commerçants et propriétaires susceptibles d'être expropriés. But: défense des droits des adhérents. Siège social: 32, rue Constantine, Boulogne-sur-Mer.

13 mars 1947. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Comité des nord-africains et musulmans français des Pyrénées-Orientales. But: défense des intérêts communs et entr'aide entre les membres ouvriers, patrons, prisonniers et déportés. Siège social: 13, place du Puig, Perpignan.

13 mars 1947. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des vieux juristes. But: réunir d'anciens étudiants en droit en vue de distractions en commun. Siège social: 56, cours de Vincennes, Paris.

14 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. Chasse de Boulogne. But: location de tous terrains de chasse et exercice en commun du droit de chasse sur les terrains loués. Siège social: la Caillerie, à Crouy-sur-Cosson.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 décembre 1946: page 10527, 3e colonne, 5e annonce, au lieu de « Jeune lance sportive », lire: « Jeune lance sétoise ».

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

30 novembre 1946. Arrêté du ministre de l'intérieur. Les Amis d'Onig-Berberian. But: édition des œuvres du maitre et leur exécution. Siège social : 43, rue de Maubeuge, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.